
Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Élyes Bentabet, Christian Zygmunt

La formation professionnelle continue financée par les entreprises

Exploitation des déclarations fiscales des employeurs n°24.83 - Année 1993

NUMÉRO 116 / SEPTEMBRE 1996

documents

observatoire

116

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES



EXPLOITATION DES DÉCLARATIONS FISCALES
DES EMPLOYEURS N° 24.83
ANNÉE 1993

Elyes Bentabet, Christian Zygmunt
Traitements informatiques : Jean Pelé, Christèle Philippe

C é r e q

Document n° 116
Série Observatoire

Septembre 1996



SOMMAIRE

Introduction	3
Chapitre 1	
Résultats généraux	5
1. Tendances récentes	5
2. La mesure financière de l'effort de formation	8
3. Les formations et les stagiaires	10
4. La formation continue et la taille des entreprises	12
Chapitre 2	
Les secteurs d'activité économiques et la formation continue	21
1. La formation continue dans les macro-secteurs (NAF 17)	21
2. Typologie sectorielle de la formation continue (NAF 60)	31
Chapitre 3	
Les régions et la formation continue	37
1. Préambule : une source statistique complémentaire aux «24.83» pour l'analyse régionale	37
2. Les variables de formation continue dans les régions	39
3. Typologie des régions métropolitaines en matière de formation continue	46
Annexes	49

INTRODUCTION

La loi du 16 juillet 1971 et ses différents aménagements ont institué une participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue. Depuis 1972, le Céreq est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations fiscales des entreprises (n°24-83).

Des rapports annuels sont établis par le Céreq et diffusés auprès des partenaires institutionnels et de l'ensemble des utilisateurs nationaux, régionaux et professionnels. Ils fournissent des résultats détaillés sur la formation professionnelle continue depuis 1972.

De plus, l'essentiel des résultats est repris chaque année par la Délégation à la Formation Professionnelle (DFP) et la Direction de l'Animation, de la Recherche et des Statistiques (DARES) du ministère du Travail, dans le document annexé à la loi de finances qui présente l'ensemble des résultats de la formation professionnelle.

Le présent volume propose une analyse des résultats de l'exploitation des données définitives issues des déclarations fiscales de l'année 1993. Il convient d'ajouter qu'il est fait ici une présentation des premières données issues des déclarations de 1994, le Céreq n'ayant pas encore achevé leur exploitation définitive. Des données provisoires mais plus détaillées sur 1994 sont disponibles directement auprès du Céreq qui les a d'ailleurs déjà diffusées auprès des services du ministère du Travail.

Ce rapport est quelque peu remanié au regard des rapports précédents. Cette année l'accent est mis sur le caractère synthétique de l'information proposée. Les résultats présentés ici ne constituent pas l'ensemble de ce qui a été produit par le Céreq pour l'année 1993. Les données plus détaillées sont disponibles auprès du Céreq.

La démarche proposée se décompose en trois temps :

- 1- le premier pose un regard global sur l'année 1993, sur ses grandes tendances et sur les chiffres-clés de l'année ;
- 2- le deuxième propose une analyse sectorielle de la participation des employeurs à la formation continue des salariés. La démarche repose sur la compréhension des disparités sectorielles en matière de recours à la formation continue ;
- 3- le dernier propose une lecture régionale de l'effort de formation des entreprises. Les résultats présentés ici mobilisent largement les données issues des croisements opérés entre les fichiers du Céreq (déclarations 24-83) et de la DARES (ACEMO 1993 sur la formation continue). Ce croisement permet de relocaliser l'effort de formation des établissements de plus de 50 salariés dans leur région réelle d'implantation.

Chapitre 1

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

1. TENDANCES RÉCENTES

L'analyse des résultats de l'exploitation des déclarations fiscales n°24-83 de 1993 et de 1994 apporte d'emblée trois grandes informations :

- la hausse continue du taux de participation financière des entreprises connaît une inflexion à la baisse en 1994. Le fléchissement de la progression de ce taux observé dès 1991 et son retournement actuel (voir encadré sur les données de longue période) confirment une modification du comportement des entreprises au niveau global. L'inflexion de tendance n'est perceptible qu'au-delà du seuil de 2 000 salariés jusqu'en 1993. En revanche, le mouvement s'étend aux PME en 1994 (tableau 1 et encadré sur les évolutions de longue période) ;

Tableau 1
Évolution du taux de participation financière depuis 1990

	1990	1991	1992	1993	1994*
10 - 19 salariés	1,29	1,26	1,50	1,61	1,60
20 - 49 salariés	1,46	1,53	1,63	1,80	1,87
50 - 499 salariés	2,17	2,28	2,33	2,50	2,49
500 - 1 999 salariés	3,19	3,33	3,45	3,57	3,60
2 000 salariés et plus	4,99	5,12	5,16	5,14	5,06
Ensemble	3,10	3,20	3,26	3,29	3,27

* Données semi-définitives

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

- les comportements sectoriels au regard de la participation des entreprises à l'effort de formation des salariés montrent une forte hétérogénéité entre les secteurs. Les catégorisations effectuées montrent la permanence d'effets sectoriels marqués : forte implication des secteurs à intensité capitalistique élevée et ayant une main-d'oeuvre plutôt qualifiée, faible implication, *a contrario*, des secteurs dits de « main-d'oeuvre » disposant d'un personnel peu qualifié ;

- les déséquilibres régionaux perdurent avec, aux deux extrêmes, un effort financier de formation important pour l'Ile-de-France et faible pour la Corse. Néanmoins, toutes les régions progressent dans leur participation à l'effort de formation.

1994 apparaîtrait, si les données se confirment, comme une année d'approfondissement des tendances observées. Le retournement du taux de participation financière est une confirmation d'un mouvement de plus longue ampleur engagé dès 1990. La poursuite de la baisse de la durée moyenne des stages, des hausses ralenties du coût horaire des stages

et du taux de stagiaires indiquent que les variations observées ces dernières années peuvent être interprétées comme des phénomènes profonds touchant à la nature même de la formation en entreprise. Deux hypothèses peuvent être suggérées :

- d'une part, les mutations techniques et organisationnelles dans les firmes fortement consommatrices de formation continue (mise à niveau des salariés et reconversions) seraient moins intenses ;

- d'autre part, les formations seraient de plus en plus assurées en interne, les entreprises (surtout les grandes au demeurant) ayant investi préalablement dans la formation externe de formateurs relais¹ (principe de démultiplication).

Tableau 2
L'évolution des grandes variables depuis 1990

	1990	1991	1992	1993	1994*
TPF (%)	3,1	3,2	3,26	3,29	3,27
Taux de stagiaires (%)	3,18	3,23	3,29	3,32	3,39
Durée moyenne (heures)	48	49	48	45	44
Coût horaire (en francs de 1980)	140,8	141,8	147,4	154,2	154,6

* Données semi-définitives

Source : Déclaration fiscale n°24-83 - Exploitation Céreq

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

La loi fondatrice de 1971 a créé pour les employeurs d'au moins 10 salariés l'obligation de participer chaque année au financement de la formation au bénéfice de leur personnel. Le taux de cette participation est fixé chaque année par la loi de Finances. Il s'élève en 1993 à 1,5% de la masse salariale versée par l'entreprise pendant l'année de référence. Ce taux recouvre pour l'essentiel trois obligations des entreprises : l'obligation à l'égard du financement de la formation des salariés de l'entreprise connue sous l'appellation "plan de formation" ; l'obligation à l'égard du congé individuel de formation ; l'obligation à l'égard des formations en alternance (contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation).

L'employeur a deux options principales pour participer au financement : financer des actions de formation pour ses salariés ou opérer des versements qui le libèrent de son obligation. Selon le cas, les actions de formation des salariés sont directement financées par les entreprises, prises en charge par les fonds d'assurance formation (FAF), par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF), ou par les organismes de mutualisation agréés au titre des formations professionnelles en alternance (OMA).

De nouvelles dispositions légales ont été introduites par la loi du 31 décembre 1991 (applicables en 1992). Elles concernent notamment les entreprises de moins de dix salariés qui sont soumises à une contribution minimale de 0,15% de la masse salariale, les travailleurs indépendants, membres des professions libérales et des professions non salariées, pour lesquels est instaurée une contribution obligatoire correspondant, au minimum, à 0,15% du plafond annuel de la Sécurité sociale.

¹ Cf l'encadré sur les évolutions de longue période.

LES VARIABLES DE LA FORMATION CONTINUE

A partir des déclarations d'employeur 24-83 concernant l'effort de développement de formation professionnelle continue, trois séries d'indicateurs ont pu être constitués permettant d'appréhender :

- l'intensité de l'effort de formation continue,
- les modalités de formation,
- l'accès à la formation des grandes catégories socioprofessionnelles.

Rappelons que la formation continue telle qu'elle est rapportée par la source 24.83 répond aux normes prévues par la loi et ses décrets d'application. Se trouve, de fait, exclue des formations recensées, toute une série de pratiques de formation considérées comme "non imputables" par les entreprises : formation sur le tas, en liaison directe avec le travail de production, etc.

a/ L'intensité de l'effort de formation

Elle est traditionnellement mesurée depuis la loi de juillet 1971 par le taux de participation financière (TPF) qui rapporte les dépenses de formation au total des salaires :

$$TPF = \text{Total dépenses de formation} \times 100 / \text{Total masse salariale}$$

On peut également rapporter les dépenses de formation à l'effectif salarié ce qui permet d'évaluer les dépenses par tête (TDT) et de gommer l'effet du salaire moyen inhérent au TPF :

$$TDT = \text{Total dépenses de formation} / \text{Effectif salarié}$$

Par ailleurs, l'intensité de l'effort de formation peut être évaluée à partir d'indicateurs physiques mesurant l'importance des heures de formation (l'effort physique de formation encore appelé espérance de formation) ou des stagiaires par rapport à l'effectif salarié (Taux d'accès à la formation, taux de stagiaires ou encore chances d'accès à la formation) :

$$EF = \text{Nombre total d'heures de stages} / \text{Effectif salarié}$$

$$TSTTOT = \text{Nombre total de stagiaires} \times 100 / \text{Effectif salarié}$$

b/ Les modalités de formation

Outre un indicateur permettant de mesurer la durée des stages (DMS), on a cherché à évaluer les pratiques des entreprises et des secteurs en fonction des modalités de formation utilisées : formation interne (DEPINT) réalisée par et dans l'entreprise ou recours à l'extérieur :

$$DMST = \text{Total heures de stages} / \text{total stagiaires}$$

$$DEPINT = \text{Dépenses de formation interne} \times 100 / \text{Total des dépenses de formation}$$

$$VF (\text{Versements aux FAF}) = \text{Versements aux FAF} \times 100 / \text{Total des dépenses de formation}$$

c) Le lien entre les variables

Par construction, il existe une liaison entre TPF, EF, TSTTOT et DMS :

$$TPF = 1/w * EF * CHST$$

où CHST est le coût horaire de formation et w le salaire moyen. Cette expression peut encore s'écrire :

$$TPF = CHST * DMS * TSTTOT * 1/w$$

2. LA MESURE FINANCIÈRE DE L'EFFORT DE FORMATION

2.1. Le taux de participation financière

En 1993, les entreprises ont dépensé près de 46 milliards de francs pour la formation continue de leurs salariés. En 1994, ce chiffre est de 44,5 milliards ce qui confirme les tendances mises en avant ces dernières années. L'effort financier des entreprises en matière de formation continue tendrait à se réduire (*cf* encadré sur les données de long terme). En allant dans le même sens, il faut constater que le nombre d'entreprises formatrices (ayant eu au moins un stagiaire) se réduit.

Le taux de participation financière, comparé à l'obligation légale (*cf* encadré) se positionne bien au-delà de celle-ci. En 1993, les entreprises françaises ont consacré 3,29% en équivalent de leur masse salariale à la formation continue, leur obligation légale n'étant que de 1,5%.

Tableau 3
Évolution du taux de participation financière
en 1993 et 1994*

	1993	1994
TPF	3,29	3,27
Nombre d'entreprises ayant eu au moins un stagiaire	47,9	45,3

* Données semi-définitives

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 4
Entreprises, salariés et dépenses de formation continue
selon le TPF en 1993 et 1994*

TPF	Entreprises		Salariés		Dépenses Réelles	
	1993	1994	1993	1994	1993	1994
Inférieur à 1,41%	15,3	16,2	6,8	7,1	1,8	1,9
de 1,41 à 1,5 % exclus	38,7	38,9	19,3	19,7	7,5	7,6
de 1,5 à 1,7 % exclus	20,2	18,4	13,5	12,4	5,4	5,1
de 1,7 à 3,0 % exclus	17,3	17,5	26,3	26,8	17,1	17,6
de 3,0 à 4,0% exclus	4	4	10,4	10,5	12	12,3
4,0% et plus	4,5	5	23,7	23,5	56,2	55,5
Total	100	100	100	100	100	100

* Données semi-définitives

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

Le tableau 4 donne la répartition des entreprises selon le taux de participation financière. 67,8 % des dépenses de formation sont assurées par seulement 9 % des entreprises. Elles ne représentent au demeurant qu'un tiers des salariés. De surcroît, 55,1 % des entreprises ne dépassent pas l'obligation légale. Elles représentent 26,8 % des salariés et 9,5 % des dépenses de formation. La réduction de la concentration des entreprises au voisinage du

plancher de l'obligation légale notée dans le précédent rapport est cependant confirmée. Par comparaison, en 1981, 81% des entreprises ne dépassaient pas le seuil de l'obligation légale (alors de 1,1%).

2.2. La structure des dépenses

Les dépenses de formation 1993, ventilées par poste, montrent une forte dominante du poste « rémunération des stagiaires, transport et hébergement » (35% des dépenses totales). Viennent ensuite les « dépenses externes » (21%), les « versements » aux différents fonds de la formation ainsi qu'aux organismes agréés (15%), les « dépenses internes » (14%) et le « financement de l'alternance » (12%). On note toutefois peu de changement par rapport à 1992. L'évolution la plus significative est sans doute la progression des dépenses internes au détriment du coût des actions externes.

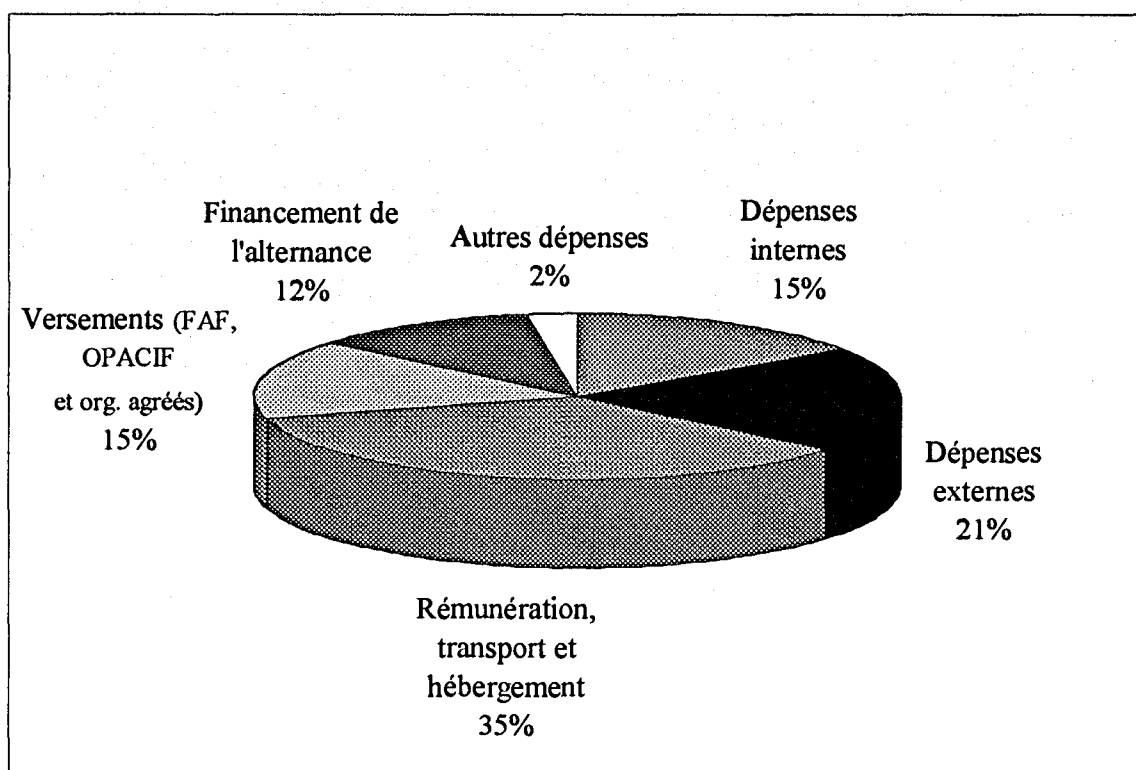
Tableau 5
Répartition des dépenses déductibles (en millions de francs)

	1993		1994*	
	Montant	%	Montant	%
Total dépenses internes :	7 054	15,36	6 952	15,42
- Dépenses fonctionnement	6 652	14,49	6 522	14,46
- Équipement	402	0,87	431	0,95
Total dépenses externes de formation :	9 470	20,63	8 993	19,94
- Plan de formation	9 396	20,47	8 911	19,76
- Congés-formation	74	0,16	82	0,18
Rémunération des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement	15 874	34,58	15 874	35,20
Versements :	7 086	15,44	7 046	15,63
- à des FAF	4 265	9,29	4 270	9,47
- à des OPACIF	2 776	6,05	2 735	6,07
- à des organismes agréés	45	0,10	41	0,09
Financement de la formation professionnelle en alternance	5 296	11,54	5 257	11,66
Autres	1 132	2,47	968	2,15
Total général des dépenses déclarées	45 913	100,00	45 092	100,00
Subventions perçues	757	-	626	-
Total des dépenses déductibles	45 177	-	44 466	-

* Données semi-définitives

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

Graphique 1
Dépenses de formation par poste en 1993



3. LES FORMATIONS ET LES STAGIAIRES

3.1. Plan de formation, congé individuel et alternance

La décomposition des formations par type de formation montre la très nette prééminence du plan de formation, tant en terme de taux d'accès, qu'en terme d'effort physique de formation. Le CIF, avec un faible taux d'accès (0,3%) continue à ne mobiliser que très peu de stagiaires (1,01% de l'ensemble des stagiaires).

En volume, les formations prises en charge par le plan de formation, bien que plus courtes (40 h) que celles liées au CIF (407 h) ou à l'alternance (322 h), apparaissent néanmoins comme le moteur de la formation continue en entreprise.

Tableau 6
Quelques indicateurs selon la nature des actions de formation des entreprises en 1993

	Nombre de stagiaires	Taux d'accès à la formation continue (%)	Effort physique de formation (heures)	Durée moyenne des stages (heures)
Plan de formation	3 220 519	32,9	13,7	42
C.I.F.	32 783	0,3	1,4	407
Formation en alternance	67 123	0,7	2,2	322
Ensemble	3 253 302	33,2	17,3	52

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

3.2. Les qualifications (CS)

Le tableau 7 affine les données précédentes en les déclinant par CS. Il montre que les disparités entre les CS en lien avec les composantes de la formation continue évoluent peu, la formation continuant globalement de se diriger vers les catégories déjà les mieux formées : le taux d'accès allant de 14,4 % pour les ouvriers non qualifiés, jusqu'à 52,1 % pour les techniciens et agents de maîtrise, ou encore 48,4 % pour les cadres et ingénieurs.

Quel que soit le type de formation, ce sont les employés et les techniciens et agents de maîtrise qui sont les plus représentés avec respectivement :

- 26 et 27 % pour les formations prises en charge dans le cadre du plan de formation (soit 53 % des stagiaires) ;
- 29 et 25 % pour les CIF (soit 54 % des stagiaires).

L'alternance, enfin, se concentre plutôt sur les ouvriers qualifiés (21,6 %) et surtout les employés (44,9% des stagiaires). Ceci pourrait être expliqué par trois facteurs :

- le chômage touchant en priorité les niveaux moyens et faibles de qualification, les contrats en alternance se concentrent sur ces catégories ;
- les contrats d'insertion en alternance sont plus répandus dans le tertiaire que dans l'industrie ;
- la très forte concentration de ces formations sur la catégorie des employés indique la poursuite du mouvement de tertiarisation de la structure productive combinée au fait que ces formations apparaissent comme des outils de recrutement (les contrats de qualification notamment).

Tableau 7
Répartition des stagiaires selon la CS et la nature de la formation en 1993

		Plan de formation	C.I.F.	Formation en alternance	Ensemble	Taux d'accès
Ouvriers non qualifiés	Nombre	167 254	2 365	12351	181 970	
	%	5	7	18,4	5,5	14,4
Ouvriers qualifiés	Nombre	670 639	9 160	14 479	694 278	
	%	21	28	21,6	20,9	25,8
Employés	Nombre	839 810	9 658	30 121	879 589	
	%	26	29	44,9	26,5	29,3
Techniciens et agents de Maîtrise	Nombre	874 399	8 060	8 163	890 622	
	%	27	25	12,2	26,8	52,1
Ingénieurs et Cadres	Nombre	668 417	3 540	2 009	673 966	
	%	21	11	3	20,3	48,4
Ensemble	Nombre	3 220 519	32 783	67 123	3 320 425	
	%	100	100	100	100	33,2

Source : Déclaration fiscale n°24-83 - Exploitation Céréq

3.3. L'âge et le sexe

A une très forte disparité d'accès selon les CS, s'ajoute une inégalité selon l'âge et selon le sexe (tableau 8).

Tableau 8
Taux d'accès à la formation par sexe et répartition des stagiaires
par âge et par sexe en 1993
(Plan de formation, CIF et alternance)

	Moins de 25 ans	de 25 à 34 ans	De 35 à 45 ans	45 ans et plus	Total	Taux d'accès
HOMMES	5 56,8	22 64,0	22 65,5	16 69,2	65	35,0
FEMMES	4 43,2	12 36,0	12 34,5	7 30,8	35	31,9
ENSEMBLE	9 100	34 100	34 100	23 100	100	33,8

Source : Déclaration fiscale des employeurs n°24-83 - Exploitation Céreq

Le taux d'accès à la formation est pour les hommes de 35 %, alors qu'il est de 31,9 % pour les femmes. Ainsi, 65 % des stagiaires sont de sexe masculin et complémentirement 35 % de sexe féminin. L'accroissement général du taux d'accès semble légèrement profiter aux femmes car il était de 31,2 % en 1992, tandis que celui des hommes était de 34,9 %. Le maintien de cette inégalité entre hommes et femmes face à la formation continue peut s'expliquer en partie par l'occupation d'emplois peu qualifiés plus courants chez les femmes.

La répartition par âge montre une forte prégnance des salariés d'âge moyen puisque 66% des stagiaires ont entre 25 et 45 ans (42% sont des hommes et 24% des femmes). Les jeunes stagiaires sont peu nombreux (9% des stagiaires). La source « 24-83 » ne permet pas de calculer des taux d'accès par âge. Cependant, l'enquête FQP de l'INSEE fournit de telles informations sur un champ analogue. Elle montre que, sur la période 1988/1993, les chances d'accès sont maximales à partir de 30 ans et ne décroissent sensiblement qu'au-delà de 49 ans².

4. LA FORMATION CONTINUE ET LA TAILLE DES ENTREPRISES

L'analyse par taille souligne deux éléments essentiels des pratiques de formation dans les entreprises :

- 1- d'une part, l'importance plus réduite de la formation dans les petites et moyennes entreprises relativement aux grandes entreprises ;
- 2- d'autre part, l'existence de disparités inter-CS quelle que soit la taille des entreprises. Ces deux phénomènes se combinent pour accroître encore les disparités entre les CS.

² « Age et formation continue », F. Aventure, S. Hanchane, Céreq, à paraître.

4.1. Résultats généraux

En première analyse (tableau 9), il est important de noter le poids des différentes classes de taille d'entreprises utilisées dans cette analyse. On remarque ainsi que 0,3% des entreprises, représentant un quart de l'ensemble des salariés, ont un taux de participation financière de 5,06 % soit presque deux points au-dessus de la moyenne : ce sont les grandes entreprises de plus de 2 000 salariés. A l'opposé, les entreprises ayant de 10 à 19 salariés occupent 5,4 % de l'ensemble des salariés et représentent environ 31 % des entreprises. Le TPF pour cette classe de taille est de 1,6 %, soit un peu plus d'un point et demi en dessous du TPF moyen. C'est dire si les écarts de comportement sont grands et si le poids des grandes entreprises est important dans la compréhension des pratiques globales des entreprises.

Tableau 9
Données générales par taille d'entreprises en 1993

1993	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	Ensemble
Nombre d'entreprises	36 228	52 373	26 420	2 009	384	117 414
Dépenses (milliers de F)	1 003 025	3 850 198	11 305 594	9 378 187	19 638 260	45 175 264
TPF (en %)	1,06	1,80	2,50	3,57	5,14	3,29
Salariés	525 103	1 618 024	3 348 316	1 808 923	2 488 188	9 788 554
% d'entreprises formatrices (1)	28,6	46,3	78,7	96,9	97,4	47,9
taux d'accès (2)	7,8	10,7	27,4	44,1	53,2	33,2

(1) Ayant eu au moins un stagiaire

(2) Hors alternance

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

LA FORMATION CONTINUE ET LA TAILLE DES ENTREPRISES

Les clivages prononcés selon la taille renvoient à différents facteurs jouant dans le même sens :

- la meilleure instrumentation en termes matériels et humains dont disposent les grandes firmes pour définir une politique de formation et la mettre en oeuvre ;
- une organisation du travail plus souple dans ces mêmes unités, facilitant le départ de salariés en formation ;
- l'existence de marchés internes du travail plus étendus et structurés où la mobilité s'accompagne souvent de formation ;
- une structure de qualification tirée vers le haut où les catégories les plus qualifiées (et disposant généralement d'un niveau de formation initiale plus élevé) sont plus fortement consommatrices de formation continue ;
- une intensité plus marquée des changements techniques et organisationnels dans les grandes entreprises industrielles au cours des dernières années, qui ont induit un recours massif aux formations continues.

4.2. L'hétérogénéité interne des classes de taille

Afin d'évaluer, en quelque sorte, l'homogénéité des comportements des classes d'entreprises face aux dépenses de formation, on a calculé les coefficients de variation³ du TPF par classe de taille en 1993. Ces résultats montrent une homogénéité croissante avec la taille des entreprises. Si l'on compare ces résultats avec ceux obtenus lors des deux précédents rapports, force est de constater que bien plus qu'une homogénéité ponctuelle, c'est bien d'un phénomène structurel dont il s'agit.

Tableau 10
Dépenses déductibles, TPF et coefficient de variation du TPF par tailles d'entreprises en 1993

	Dépenses déductibles		TPF (%)	Coefficients de variation du TPF
	Francs	%		
De 10 à 19 salariés	1 003 025	2,2	1,61	103,89
de 20 à 49 salariés	3 850 198	8,5	1,8	96,18
de 50 à 499 salariés	11 305 594	25	2,5	76,37
de 500 à 1 999 salariés	9 378 187	20,8	3,57	58,91
Plus de 2 000 salariés	19 638 260	43,5	5,14	49,68
<i>Ensemble</i>	<i>45 175 264</i>	<i>100</i>	<i>3,29</i>	<i>86,70</i>

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

En 1991, ce coefficient était de 61,8 pour les entreprises ayant entre 500 et 1 999 salariés et de 58,2 pour celles de plus de 2 000 salariés. En 1992, ces coefficients étaient respectivement de 59,93 et de 55,27. En revanche, sur la période on constate une forte variabilité de ces coefficients pour les autres classes. On peut certainement avancer une hypothèse d'hétérogénéité pour ces classes, mais en tout état de cause, le caractère variable de ces coefficients laisse à penser que l'on a affaire à des comportements marqués par la conjoncture et l'irrégularité des efforts de modernisation et d'investissement dans les PME. De surcroît, il est possible d'émettre l'hypothèse que le caractère estimé des données pour ces trois classes n'est pas neutre quant à la variabilité des coefficients calculés.

³ Coefficient de variation = écart-type / moyenne.

4.3. Le taux d'accès selon la qualification (hors alternance)

Tableau 11
Les taux d'accès par CS selon les tailles d'entreprises en 1993
(hors alternance)

1993	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Ensemble
10 à 19 salariés	2,2	3,6	8,0	16,2	14,7	7,8
20 à 49 salariés	4,7	7,0	10,2	18,7	20,0	10,7
50 à 499 salariés	12,0	21,0	25,6	40,7	44,7	27,4
500 à 1 999 salariés	20,7	35,2	40,8	59,6	61,7	44,1
2 000 salariés et plus	23,4	46,7	48,9	68,2	68,0	53,2
Ensemble	14,4	25,8	29,3	52,1	48,4	33,2

Source : Déclarations fiscales n°24-83, Exploitation Céreq

Les disparités entre CS s'atténuent avec l'augmentation de la taille des entreprises. Ainsi, le rapport Cadres/ONQ en 1993 est de 6,68 pour les entreprises de la première classe de taille, et de 2,91 pour la dernière. Il est possible d'avancer l'hypothèse que l'existence d'une forme organisée et planifiée de la formation, une gestion en interne des mobilités, ou plus généralement l'existence d'une cohérence forte entre la formation et le mode de gestion de la main-d'oeuvre, sont un facteur explicatif important de ce phénomène. Plus la taille est élevée, plus l'effort de formation est intense et mieux il est réparti entre les catégories de salariés.

4.4. La durée moyenne des stages

L'analyse similaire ne peut être faite sur la durée moyenne des stages. En effet, il apparaît plusieurs phénomènes :

- les durées moyennes ne se différencient pas de manière aussi nette que les taux d'accès par classe de taille d'entreprise. Seules les firmes de plus de 2000 salariés procèdent à des stages plus longs que pour l'ensemble des entreprises (52 heures contre 45 heures). Les autres classes de taille ne se différencient pas beaucoup entre elles. Globalement, la disparité entre petites et grandes tend à se réduire au cours du temps. On constate une tendance à l'homogénéisation dont les petites entreprises seraient la référence, dans le sens d'une réduction des durées moyennes ;

- les techniciens et agents de maîtrise ainsi que les ouvriers qualifiés bénéficient de stages longs (tableau 12). Ceci est vrai globalement mais là encore, le phénomène n'est pas reproductible à l'identique selon les classes de taille : pour les entreprises de 10 à 49

salariés, les ONQ⁴ et les TAM suivent les stages en moyenne les plus longs ; dans les entreprises de 50 à 499 ce sont les employés et les TAM ; dans les entreprises de 500 à 1999, ce sont les TAM et les cadres ; dans les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce sont les OQ.

Tableau 12
La durée moyenne des stages par CS selon les tailles d'entreprises en 1993
(en heures, hors alternance)

1993	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Ensemble
10 à 19 salariés	92,9	40,6	41,4	41,7	38,5	42,0
20 à 49 salariés	46,6	44,6	39,2	46,1	38,5	41,7
50 à 499 salariés	39,3	37,6	39,0	40,8	38,7	39,0
500 à 1999 salariés	36,6	41,2	39,7	46,1	43,2	42,3
2000 salariés et plus	50,9	61,1	40,9	53,9	53,2	52,2
Ensemble	43,5	48,9	39,9	48,6	44,8	45,4

Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

La quasi-permanence des TAM dans les stages de longue durée s'expliquerait par leur position sensible dans la construction des organisations nouvelles d'une part, et dans les mutations industrielles d'autre part (plus forte intégration de tâches gestionnaires par exemple dans l'industrie). Néanmoins, il est possible à ce niveau de soupçonner la présence d'effets sectoriels porteurs de ces différenciations.

4.5. Effort physique de formation

Au niveau des disparités selon la CS, l'indicateur effort ou espérance de formation enregistre des mouvements beaucoup plus accusés que pour la durée moyenne et proches de ceux observés pour le taux d'accès. En particulier, par taille d'entreprise, l'espérance tend à s'accroître avec la qualification. Bien que les cadres aient en général une espérance de formation moindre que celle des techniciens et agents de maîtrise, le mouvement général va bien des qualifications les plus basses vers les plus élevées.

Ainsi, les cadres ont une espérance de formation de près de 3,5 fois plus élevée que les ouvriers non qualifiés.

En outre, l'effort de formation s'accroît avec la taille de l'entreprise.

⁴ La durée moyenne importante des ouvriers non qualifiés dans les entreprises ayant entre 10 et 19 salariés est due pour l'essentiel à un gonflement cette année des stages CIF, ayant une durée beaucoup plus importante que les formations prises en charge par le plan de formation. Les problèmes spécifiques liés aux estimations des variables issue de l'exploitation des déclarations fiscales n°24-83, telles que les questions des frontières, auxquelles s'ajoute le problème du redressement nous amène à modérer l'importance qui transparait ici. La seule évaluation pertinente à nos yeux sera la validation du comportement des entreprises à ce niveau à moyen et long termes. On remarque déjà que pour l'année 1994 les données semblent coller plus fortement à un comportement réel des entreprises.

Tableau 13

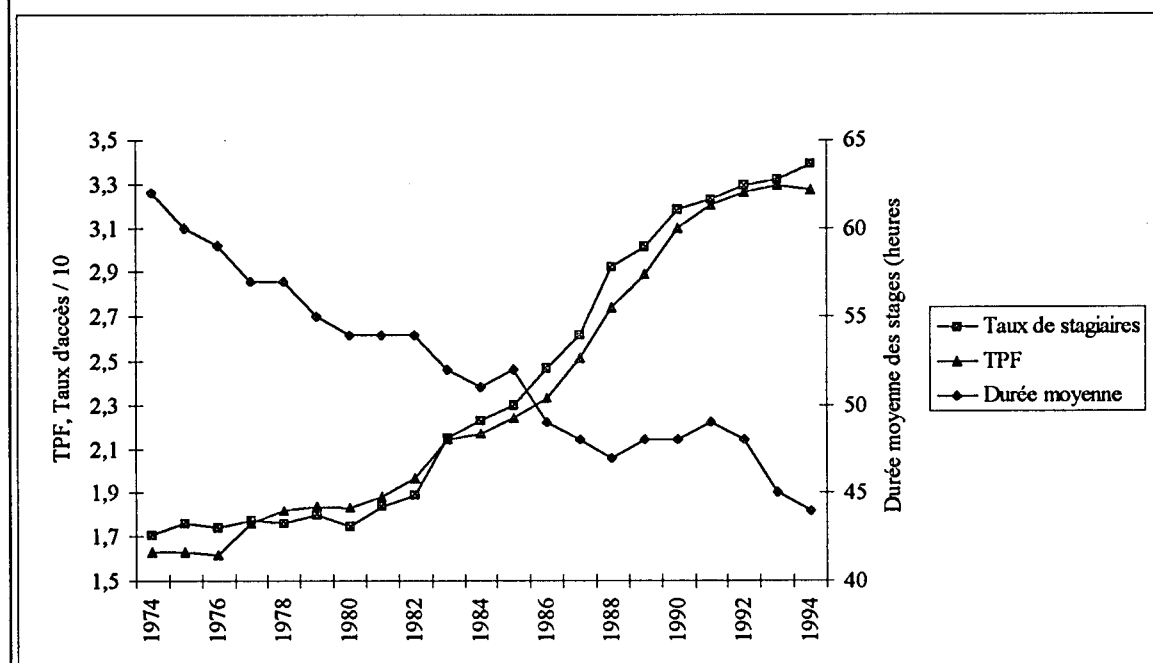
L'effort physique de formation par CS selon les tailles d'entreprises en 1993 (en heures)

1993	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Ensemble
10 à 19 salariés	2,1	1,8	2,6	6,6	4,0	2,8
20 à 49 salariés	2,2	3,1	4,0	8,9	7,3	4,5
50 à 499 salariés	4,7	7,4	10,5	16,6	17,0	10,7
500 à 1999 salariés	7,6	13,6	16,8	26,2	27,7	18,5
2000 salariés et plus	11,9	29,4	21,8	34,1	33,5	27,4
Ensemble	6,3	12,0	12,4	23,9	21,1	14,8

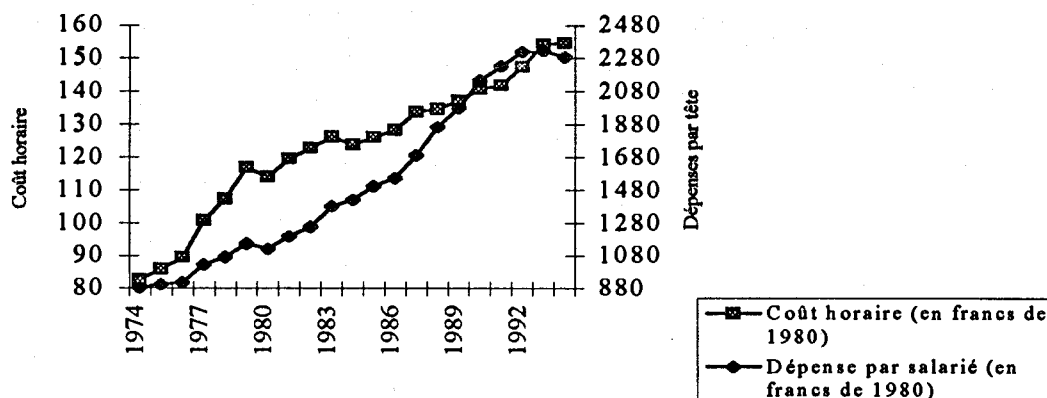
Source : Déclarations fiscales n°24-83 - Exploitation Céreq

ÉVOLUTIONS SUR UNE LONGUE PÉRIODE

Évolution du TPF, du taux d'accès et de la durée moyenne des stages (hors alternance)



**Evolution des dépenses de formation entre 1974 et 1994
(en francs de 1980)**



Sur la période 1974-1994, le TPF a doublé. En francs constants, la dépense de formation par tête a, elle, été multipliée par 2,5 sur la période.

Sur 20 ans, on observe nettement trois grandes périodes différentes quant aux évolutions du TPF et du Taux d'accès :

- 1974-1980 : c'est la période de démarrage de la loi, de son installation dans les pratiques d'entreprises. C'est aussi la période de la crise. On constate entre 1974 et 1980 une relative stabilité du Taux d'accès tandis que le TPF entame sa croissance dès 1976 ; le coût horaire des stages, quant à lui, connaît une forte croissance ;

- 1980-1991 : période de modernisation de l'appareil productif marquée par des investissements lourds tant technologique qu'organisationnel, c'est une période marquée par les mesures de productivité dans les grandes entreprises industrielles, qui marquent la hausse continue du taux d'accès sur la période. La formation continue y acquiert un rôle stratégique dans la gestion de ces grandes mutations, ce qui se traduit par une envolée de la participation financière des entreprises. Le coût horaire des stages fléchit et la croissance du Taux de participation financière est essentiellement le fait du taux d'accès⁵ ;

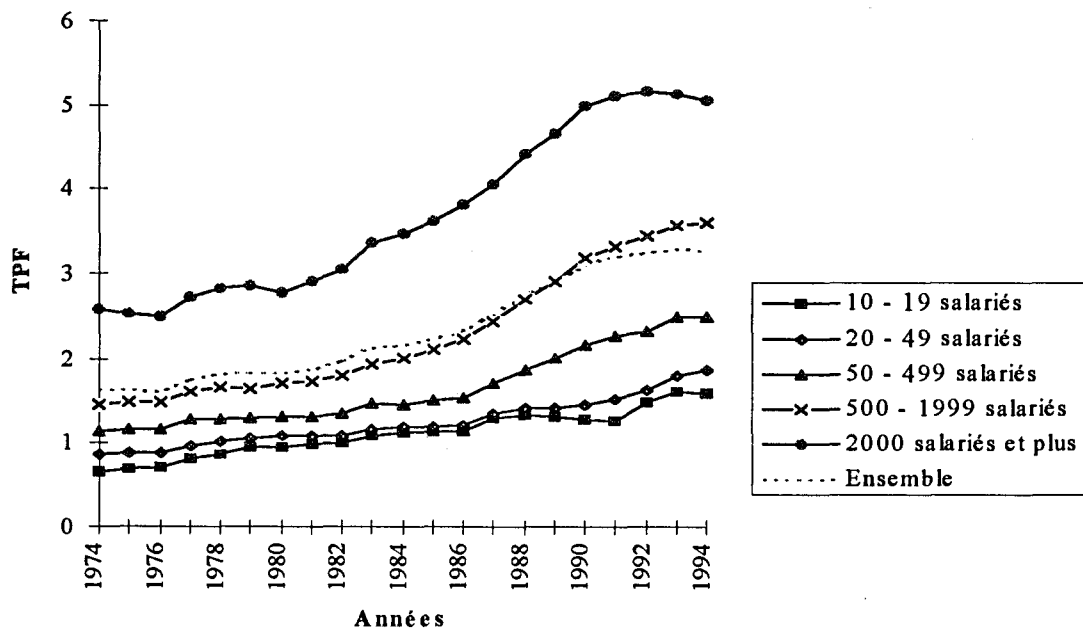
- à partir de 1991, le TPF marque un net infléchissement, tout comme le taux d'accès qui par contre continue à croître à un rythme soutenu. Le coût horaire croît jusqu'en 1993. La durée moyenne des stages est dans une période de croissance puis de retournement. A partir de 1991, l'accélération de la baisse de la durée des stages et le fléchissement de la croissance du taux d'accès expliquent l'essentiel de la décélération du TPF. Cela pourrait traduire au niveau des comportements des firmes, une nouvelle conception de la formation continue. Le maintien du taux de stagiaire, la substitution des formations de type interne aux dépenses externes de formation, concourent à expliquer le retournement.

En ce qui concerne les tailles, il est remarquable de constater que la catégorie des petites entreprises (10 à 50 salariés) a bien du mal à s'éloigner du seuil de l'obligation légale. A l'opposé, les grandes entreprises dépensent bien au delà des seuils. Ainsi, l'écart entre l'obligation légale et les pratiques des grandes entreprises n'a cessé de s'accroître sur la période et a contribué à creuser l'écart entre les grandes entreprises et les petites. Néanmoins, le TPF croît sur la période quelle que soit la taille des firmes. Malgré tout, la tendance, remarquée par le Céreq dès 1991⁶, au retournement du trend du TPF est ici confirmée. Bien évidemment, elle se lit en premier lieu là où la formation est la plus sensible tant en termes de mode interne de gestion de la main-d'oeuvre, qu'en termes de volumes financiers impliqués : c'est-à-dire dans les très grandes entreprises. Le graphique montre d'ailleurs très nettement que le retournement a été le plus précoce et le plus important dans ces firmes.

⁵ Rappel : TPF = coût horaire des stages * taux d'accès * durée moyenne des stages * inverse du taux de salaire moyen (voir encadré).

⁶ « Formation continue des entreprises en 1991 : ralentissement de l'effort et maintien des disparités », F. Santoni, *BREF* n°83, Céreq, janvier 1993 ; « Effets de la crise : réduction des budgets des entreprises pour la formation continue », E. Bentabet et J.-L. Marion (coll), *BREF* n°105, Céreq, janvier 1995.

Evolution du Taux de Participation Financière (1974-1994)



Il convient de faire deux remarques :

- d'une part, il serait abusif de croire que ce mouvement implique un désintérêt des entreprises pour la formation continue, ou encore l'atténuation des enjeux d'adaptation de la main-d'oeuvre aux mutations techniques et organisationnelles. En revanche, l'hypothèse d'un nouveau type de comportement des entreprises face au 1,5 % semble plus réaliste. On savait déjà que les formations en entreprises ne se limitent pas aux aspects formels⁷. En particulier une enquête menée par le Céreq avait estimé que les formations non déclarées représentaient environ 20 % des dépenses de formations déclarées⁸. Ceci impliquerait qu'un mouvement de substitution sur le long terme pourrait être engagé ;
- d'autre part, il faut manier ces données avec prudence. Les données longues présentées ici ont été construites différemment avant et après 1993. En particulier l'effet de l'utilisation de la source DADS de l'INSEE n'a pas été répercuté sur les années qui précèdent 1993. L'utilisation de cette source amplifie notamment le retournement par un simple effet de niveau.

⁷ Production et usage de la formation dans l'entreprise, recherche PIRTTEM-CNRS, en particulier tome 1 : « Le formel et l'informel en formation continue », J.P. Gehin ; « Formation et options stratégiques de l'entreprise », C. Echevin ; « Vers un nouveau rapport de l'entreprise à la formation ? », P. Méhaut, 1989 ; dans « Le rôle de l'entreprise dans la production des qualifications : effets formateurs de l'organisation du travail », J. Delcourt et P. Méhaut, CEDEFOP, 1995.

⁸ E. Serfaty et E. Delame (coll.), « Les formations non déclarées : complément ou alternative aux formations déclarées ? », *Formation Emploi*, n°34, juin-juillet 1991, p.63-72.

Chapitre 2

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LA FORMATION CONTINUE

L'analyse sectorielle est décomposée en deux temps :

- (1) le premier temps est consacré à une description du comportement de macro-secteurs au regard des variables abordées dans la première partie ;
- (2) le second temps porte sur l'analyse multivariée et la recherche de comportements homogènes dans un cadre d'observation sectorielle plus fine.

1. LA FORMATION CONTINUE DANS LES MACRO-SECTEURS (NAF 17)

Tableau 14

Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAF 17) en 1993

SECTEURS	Nombre de salariés	Taux de particip. financ. % (TPF)	Dépenses (milliers F)	Nombre de stagiaires*	Taux d'accès %	Durée moy des stages(h)* (DMST)	Heures* de stage par salar. (EF)
Agriculture, Pêche	63 893	3,26	175 684	16 538	25,9	44,15	11,43
Ind. extract.	54 415	4,23	398 892	20 908	38,4	57,22	21,98
Ind. manif.	3 281 477	3,03	14 745 166	1 111 823	33,9	45,39	15,38
Élect, gaz, eau	189 231	8,11	2 784 943	91 885	48,6	72,99	35,44
Construction	692 537	1,7	1 547 395	109 877	15,9	44,88	7,12
Comm., rép.auto. art.dom.	1 518 733	2,27	4 354 217	414 817	27,3	30,24	8,26
Hôtels, restaurants	262 174	2,04	506 387	56 279	21,5	24,3	5,22
Transp. commu.	710 825	5,49	5 759 786	325 693	45,8	55,82	25,58
Act. financières	617 638	4,9	5 751 565	426 473	69	45,8	31,63
Imm. loc. serv.entr.	1 233 196	2,94	5 035 297	351 118	28,5	41,6	11,84
Adm.publiques	225 003	4,91	1 632 588	119 898	53,3	54,63	29,11
Éducation	135 896	2,88	402 069	28 417	20,9	58,07	12,14
Santé, act.socials	465 013	2,15	1 088 010	87 280	18,8	58,7	11,02
Serv.coll. socx perso.	338 523	2,66	993 264	92 296	27,3	43,05	11,74
Ensemble	9 788 554	3,29	45 176 516	3 253 302	33,2	45,36	15,08

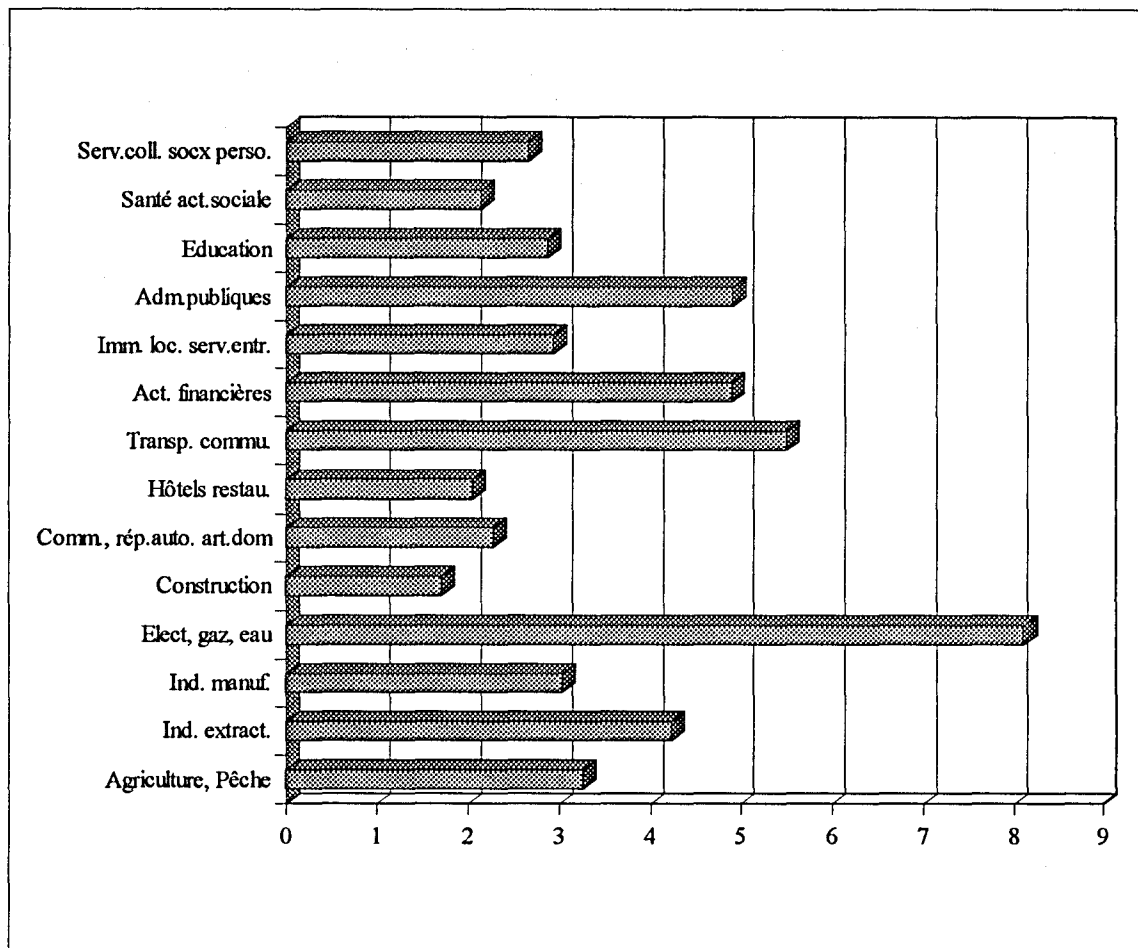
* Hors alternance

Source : Déclarations fiscales n° 24-83 - Exploitation Céreq

1.1. Le TPF et la dépense par salarié

Le graphique ci-dessous montre l'existence de trois grands groupes de secteurs⁹ au regard de l'importance du taux de participation financière, que l'on peut résumer dans le tableau 15.

Graphique 2
Le taux de participation financière dans les secteurs
en 1993 (en %)



Ces regroupements montrent qu'aucun secteur n'a un taux de participation inférieur à l'obligation légale¹⁰. Les secteurs à faible participation sont plutôt des secteurs de main-d'oeuvre (commerce, BTP) alors que les secteurs à fort taux de participation sont plutôt des secteurs à forte intensité capitalistique (Industries extractives, production d'électricité) ou à niveau de qualification élevé (Banques, Transports et Communication).

⁹ Nous avons regroupé les secteurs 1 (« agriculture, chasse, sylviculture ») et 2 (« pêche et aquaculture ») de la NAF car le secteur 2, ne contenant qu'un faible nombre d'entreprises et finançant majoritairement des formations CIF, a le TPF le plus faible (1,48% de la masse salariale) et la durée moyenne des stages la plus élevée (250,84 heures de formation par stagiaire). Le TPF global, tous secteurs confondus, est de 3,27, tandis que la durée moyenne globale est elle de 43,64 heures !

¹⁰ Excepté bien entendu le secteur de la « pêche, aquaculture » mais qui est peu important en nombre d'entreprises par rapport aux autres secteurs concernés.

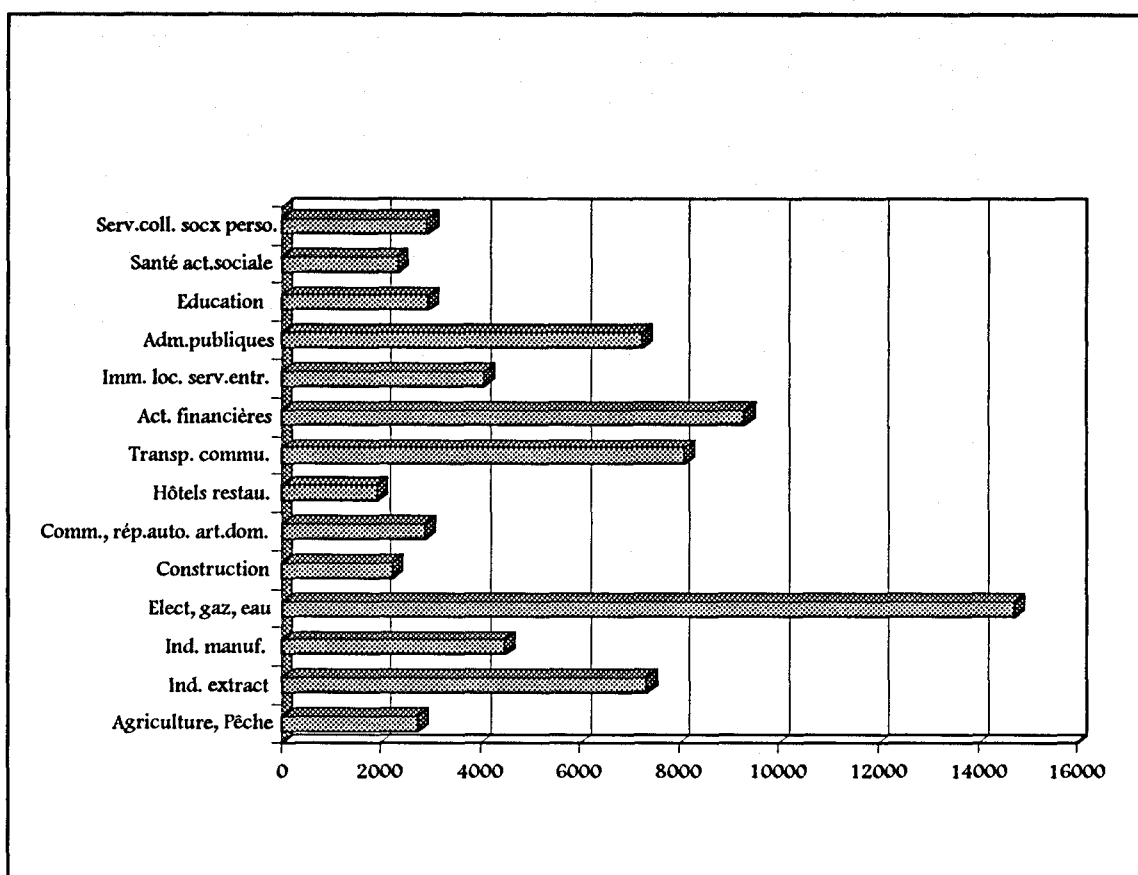
Tableau 15
Les trois grands groupes de secteurs (NAF 17)
au regard du taux de participation financière

Niveau du taux de participation financière	Secteurs concernés
Inférieur à 2,30	Construction Commerce, réparation automobile et articles domestiques Hôtels et restaurants Santé et activité sociale
De 2,30 à 3,20	Industries manufacturières Immobilier, location et services aux entreprises Éducation Services collectifs, sociaux et personnels Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture
Supérieur à 3,20	Industries extractives Transports et communication Activités financières Administration publique Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau

La dépense par tête est le reflet fidèle de la structure du taux de participation financière. Les disparités intersectorielles de salaire interviennent peu dans la constitution de la hiérarchie. Ce sont les efforts de formation rapportés à l'effectif du personnel qui composent pour l'essentiel le paysage¹¹.

¹¹ Rappelons que le TPF est, par définition, égal au produit de la dépense par salarié et de l'inverse du salaire moyen.

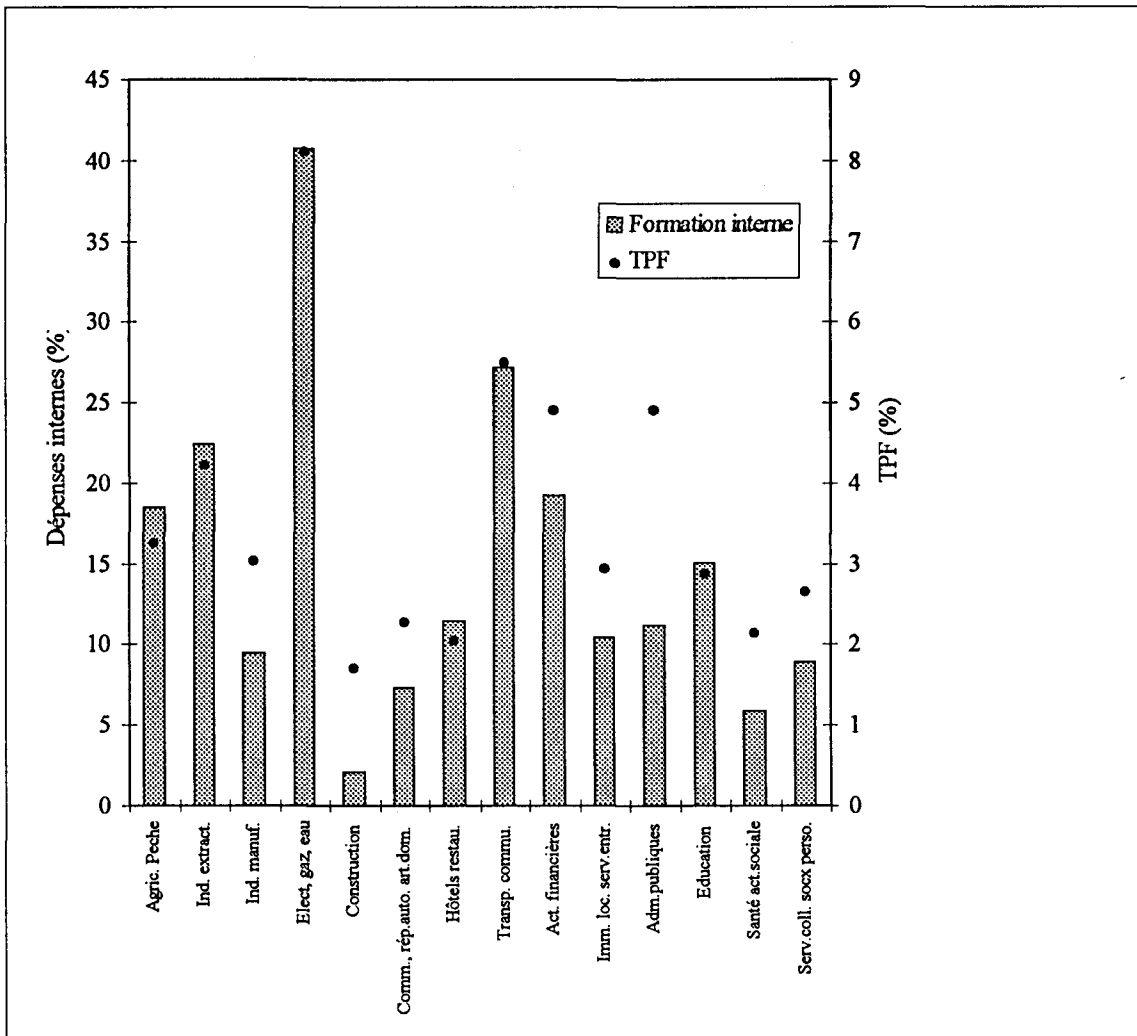
Graphique 3
Dépenses de formation par salarié en 1993 (en F)



1.2. Le poids des dépenses internes

La hiérarchie sectorielle au regard du taux de participation financière est proche de celle obtenue en fonction de la part des dépenses internes de formation dans les dépenses totales. Plus le TPF est élevé, plus la part des dépenses internes est forte. Seul le secteur des administrations publiques ne respecte pas cette règle. A un fort taux de participation financière, ce secteur associe une part des dépenses internes de formation relativement faible. Globalement, la disparité intersectorielle est moindre lorsqu'elle est appréciée à l'aide de l'indicateur « part des dépenses internes ». Les comportements sectoriels sont ici plus proches les uns des autres. Précisons toutefois que le secteur des administrations publiques est ici réduit puisqu'une grande partie de ce secteur n'est pas soumis à l'obligation légale (voir chapitre méthodologique). Se trouvent ici pour l'essentiel les activités générales de sécurité sociale, de gestion des retraites complémentaires et de distribution sociale des revenus.

Graphique 4
Part des dépenses internes de formation et TPF dans les secteurs en 1993



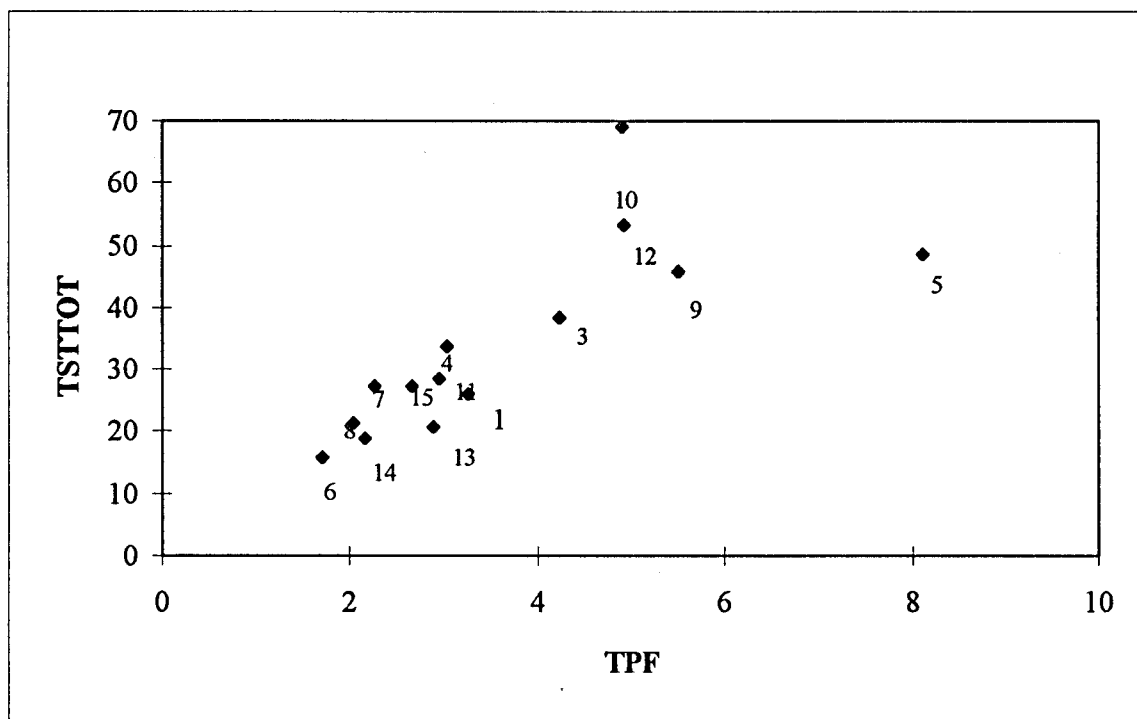
1.3. Taux d'accès

L'analyse précédente utilisant la variable TPF, peut être confrontée aux variables physiques de la formation.

Le taux d'accès respecte globalement la hiérarchie sectorielle issue du TPF. En effet, mis à part le secteur du commerce qui a tendance à être tiré vers les groupes à taux d'accès élevé, alors que son TPF est faible, les autres secteurs respectent un ordre analogue.

Graphique 5

Liaison entre le taux de participation financière (TPF) et le taux d'accès (TSSTOT) en 1993 (NAF 17)



Secteurs :

- 1 : Agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture ;
- 3 : Industries extractives ;
- 4 : Industrie manufacturière ;
- 5 : Production et distribution électricité, gaz et eau ;
- 6 : Construction ;
- 7 : Commerce, réparation automobile et articles domestiques ;
- 8 : Hôtels et restaurants ;
- 9 : Transport et communication ;
- 10 : Activités financières ;
- 11 : Immobilier, location et services aux entreprises ;
- 12 : Administration publique ;
- 13 : Éducation ;
- 14 : Santé et activité sociale ;
- 15 : Services collectifs, sociaux et personnels.

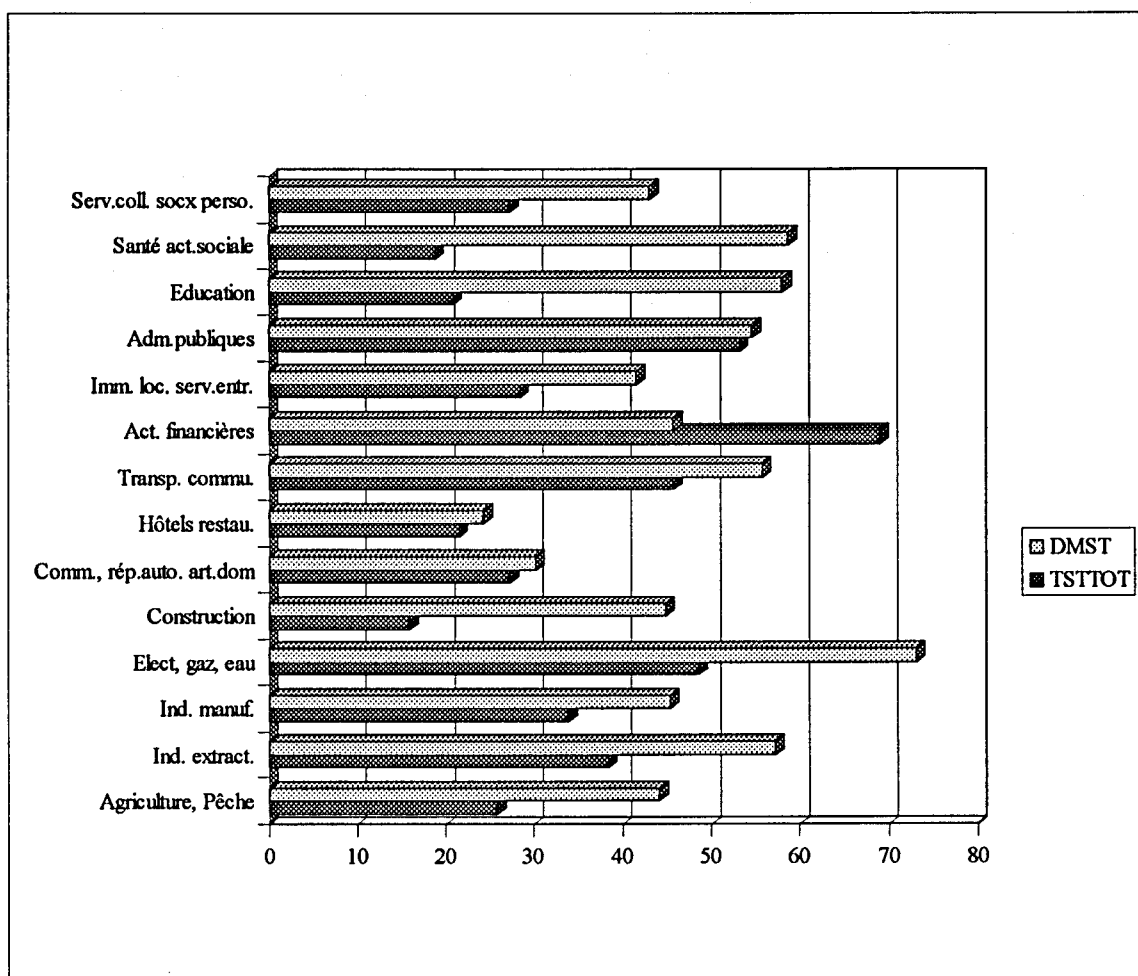
1.4. Durée moyenne des stages

En revanche, cet effet est beaucoup moins net, voire inexistant pour la variable durée moyenne des stages. Tout d'abord, trois secteurs se démarquent des autres : la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau d'un côté ; le commerce, la réparation automobile et les articles domestiques, ainsi que les hôtels et restaurants d'un autre.

Le premier connaît une durée moyenne des stages très élevée (plus de 70 heures), nettement plus forte que la durée moyenne au niveau national (45 heures). Les seconds ont les durées de formation les plus basses (moins de 30 heures). Tous les autres secteurs sont relativement proches les uns des autres.

Ceci indique que la plupart des secteurs qui consacrent le plus de moyens à la formation privilégient en général les formations courtes.

Graphique 6
Taux d'accès et durée moyenne des stages en 1993 (NAF 17)

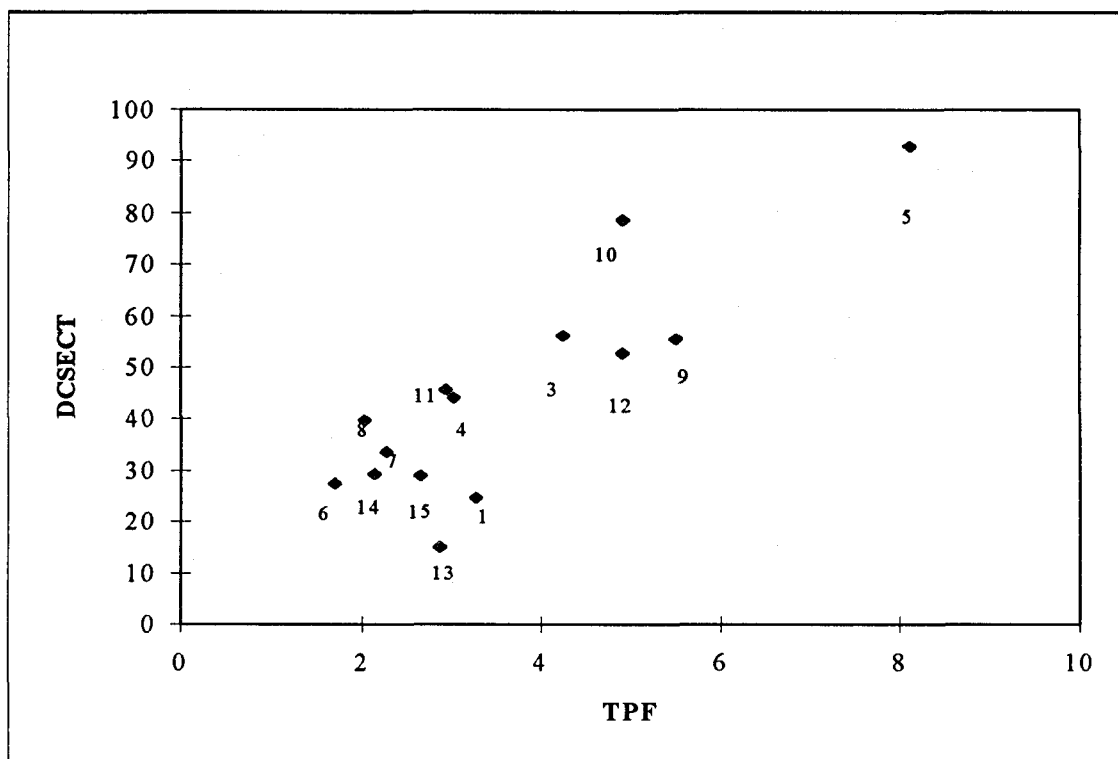


1.5. L'effet de la concentration des secteurs

Le chapitre 1 a montré l'importance de la taille des entreprises dans l'analyse de la formation continue. Au niveau sectoriel, cet effet peut être retracé par l'introduction d'une variable différente : le degré de concentration du secteur (DCSECT) ou part des effectifs du secteur appartenant à des grandes entreprises (au moins 500 salariés).

Une liaison très forte apparaît entre le degré de concentration des secteurs et le taux de participation financière des secteurs. Cette liaison reproduit en quelque sorte celle qui existe au niveau des tailles d'entreprises. Ce sont les secteurs fortement concentrés, c'est-à-dire dont la part de la main-d'oeuvre appartenant aux grandes entreprises est élevée, qui sont les plus formateurs.

Graphique 7
Liaison entre le taux de participation financière (TPF)
et le degré de concentration du secteur (DCSECT) en 1993 (NAF 17)



Secteurs :

- 1 : Agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture ;
- 3 : Industries extractives ;
- 4 : Industrie manufacturière ;
- 5 : Production et distribution électricité, gaz et eau ;
- 6 : Construction ;
- 7 : Commerce, réparation automobile et articles domestiques ;
- 8 : Hôtels et restaurants ;
- 9 : Transport et communication ;
- 10 : Activités financières ;
- 11 : Immobilier, location et services aux entreprises ;
- 12 : Administration publique ;
- 13 : Éducation ;
- 14 : Santé et activité sociale ;
- 15 : Services collectifs, sociaux et personnels.

1.6. L'hétérogénéité intra-sectorielle

Nous avons calculé les coefficients de variation des secteurs pour les variables taux de participation financière et taux d'accès. Le tableau suivant présente le résultats de ces calculs.

En croisant les coefficients de variation des taux d'accès et des TPF, on peut construire une typologie des secteurs selon leur degré d'hétérogénéité interne.

Celle-ci est résumée dans le tableau 17.

Elle souligne la corrélation limitée entre les deux mesures de l'hétérogénéité. En particulier, une relative homogénéité en terme d'effort financier (TPF) s'accompagne d'une assez grande diversité de situations en terme d'effort physique (taux d'accès). Ceci

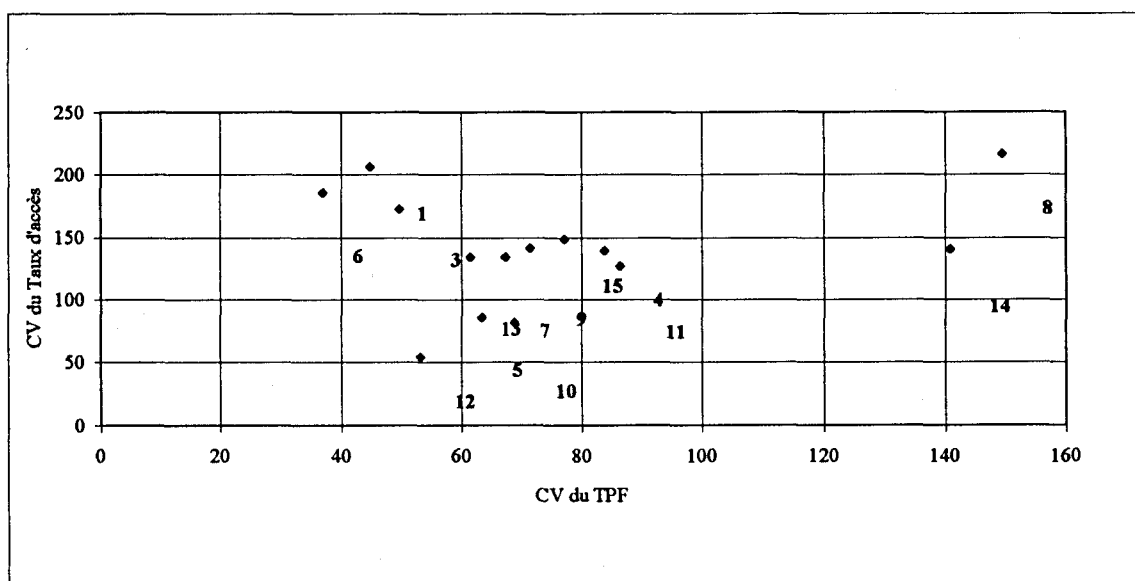
renvoie clairement aux mécanismes inhérents à l'obligation légale pesant sur les entreprises : obligation de moyens mais non de résultats.

Tableau 16
Taux de participation financière et taux d'accès dans les secteurs
et leurs coefficients de variation en 1993

	Coeffic. de variat. du TPF	Coefficient de variation du Taux d'accès	TPF (%)	Taux d'accès (%)
1 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	44,83	206,41	3,26	25,9
3 INDUSTRIES EXTRACTIVES	49,77	172,05	4,23	38,4
4 INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	83,87	139,45	3,03	33,9
5 PROD. ET DISTRIBUTION ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU	63,41	86,45	8,11	48,6
6 CONSTRUCTION	37,11	185,31	1,70	15,9
7 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	67,32	134,15	2,27	27,3
8 HÔTELS ET RESTAURANTS	149,53	216,08	2,04	21,5
9 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	71,40	141,76	5,49	45,8
10 ACTIVITES FINANCIÈRES	68,79	81,58	4,90	69,0
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	86,45	127,18	2,94	28,5
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	53,11	54,51	4,91	53,3
13 ÉDUCATION	61,49	133,84	2,88	20,9
14 SANTÉ ET ACTIVITÉ SOCIALE	140,87	139,99	2,15	18,8
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	77,23	148,69	2,66	27,3
TOTAL	86,70	139,66	3,29	33,2

Source : Déclarations fiscales n° 24-83 - Exploitation Céréq

Graphique 8
Coefficients de variation intra-sectoriels du TPF et du taux d'accès
en 1993



L'intensité du TPF n'est pas entièrement prédictive des chances d'accès à la formation. Le secteur de la construction par exemple affiche un TPF très bas et homogène mais un taux d'accès à la fois bas en moyenne mais hétérogène. Dans le cas des hôtels, cafés et restaurants, l'hétérogénéité financière et physique est de mise alors qu'en moyenne les efforts de formation sont bas, quelle qu'en soit la mesure.

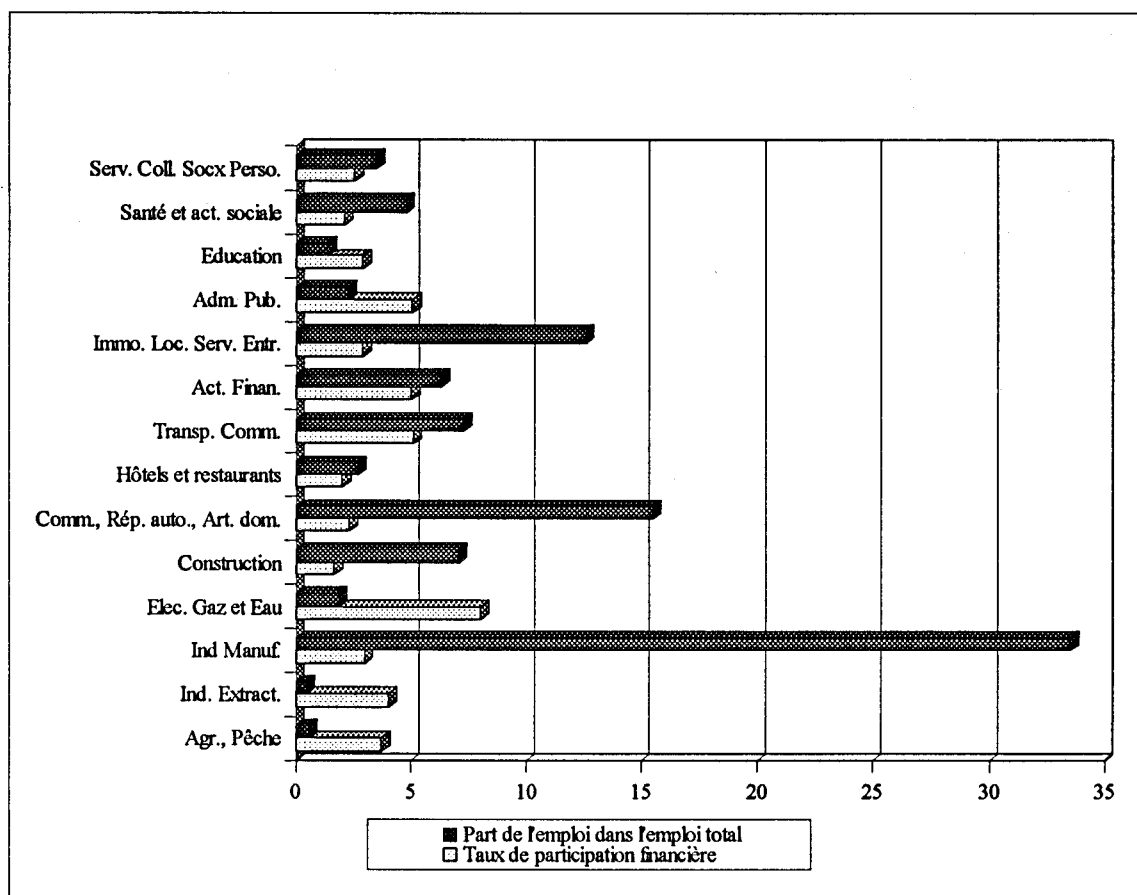
Tableau 17
Typologie des secteurs selon le niveau d'homogénéité du TPF et du Taux d'accès en 1993

Comportement du secteur au regard ⇓		Du TPF ⇔		
		Hétérogène	Intermédiaire	Homogène
Du taux d'accès	Hétérogène	<i>Hôtels restaurants</i>	<i>Éducation</i>	<i>Agriculture Construction Industries Extractives</i>
	Intermédiaire	<i>Santé et activités sociales</i>	<i>Industries manufacturières</i> <i>Immobilier, location et services aux entreprises</i>	<i>Services collectifs</i> <i>Transports et communications</i> <i>Commerce, réparation automobile et articles domestiques</i>
	Homogène			<i>Administrations publiques</i> <i>Eau, électricité et gaz</i> <i>Activités financières</i>

1.7. TPF et poids des secteurs dans l'emploi total

Une autre manière d'appréhender l'information construite au niveau sectoriel est de la confronter au poids des secteurs en terme d'emploi. Traiter par exemple les activités financières et l'agriculture à l'aide de variables sans dimension, c'est oublier que les phénomènes sont parfois d'ampleur très inégale. Le graphique 9 compare les données du TPF avec le poids relatif de chaque secteur dans l'emploi total.

Graphique 9
Le taux de participation financière et la part des secteurs dans l'emploi
en 1993



Force est de constater que l'information apportée est sensiblement différente selon les secteurs. En particulier trois secteurs (Industries manufacturières, Commerce réparation automobile et articles domestiques) concentrent 62 % de l'effectif salarié total et 53 % de la dépense de formation.

C'est pourquoi il paraît utile de traiter la question des secteurs de manière plus fine à l'aide d'une nomenclature d'activités économiques plus détaillée.

2. TYPOLOGIE SECTORIELLE DE LA FORMATION CONTINUE (NAF 60)

Notre démarche vise, d'une part, à évaluer les corrélations entre variables de la formation continue au niveau sectoriel détaillé et, d'autre part, à construire des groupes homogènes de secteurs au regard de ces mêmes variables.

2.1. Les corrélations

En premier lieu, nous avons croisé les variables clés de l'analyse des déclarations 24-83. Les corrélations qui se dégagent sont présentées dans le tableau 18. Il nous livre d'emblée plusieurs informations.

Ainsi, il apparaît que le TPF est assez fortement corrélé avec l'ensemble des taux de stagiaires déclinés par CS, ce qui signifie que les secteurs formateurs forment toutes les

CS. Il l'est également avec les variables de la formation continue (TDT, DMST, TSTTTOT), sauf le coût horaire des stages. Le taux d'accès, à l'image du TPF, est fortement corrélé avec les autres variables de la formation continue (TPF, DMST, TDT). Là encore, il connaît un lien statistique fort avec la part des salariés TAM dans le secteur. La DEPINT, part des dépenses internes de formation, nous donne une information similaire : les variables générales de la formation sont fortement corrélées avec elle, de même que la part des TAM.

Concernant la structure de la main-d'oeuvre par qualification, il faut noter l'opposition entre l'importance des Ouvriers non qualifiés et celle des Techniciens et agents de maîtrise et le niveau du TPF. Lorsque la part des ouvriers non qualifiés dans l'effectif du secteur est forte, le TPF est faible, et inversement. Lorsque la part des salariés techniciens et agents de maîtrise est forte, le TPF l'est également. Ainsi, les secteurs à main-d'oeuvre peu qualifiée ne sont pas formateurs (corrélation négative), alors que les secteurs plutôt qualifiés sont formateurs (corrélation positive).

2.2. Comportements et typologie des secteurs

L'analyse en composantes principales va nous permettre, d'une part, de positionner l'ensemble de ces variables les unes par rapport aux autres au regard de leurs corrélations et, d'autre part, de construire des grandes hiérarchies de secteurs ayant des comportements homogènes quant à l'ensemble de ces variables.

Plusieurs enseignements sont à tirer de cette analyse (graphique 10) :

1- le premier axe représente à lui seul près de 50 % de l'inertie du nuage et le second 12 % (soit 62 % au total). La majeure partie de l'information traitée est donc représentée par le premier plan factoriel.

2- L'étude du premier plan nous fournit les éléments suivants :

* Le premier axe est déterminé, d'un côté, par l'ensemble des variables globales de la formation continue : TPF, DMST, TDT, ainsi que par le DCSECT, DEPINT, et, à l'opposé, par le taux de salariés ONQ et dans une moindre mesure le taux de salarié OQ. Nous avons donc affaire à une opposition entre, d'un côté les secteurs formateurs concentrant les grandes entreprises, et d'un autre côté les secteurs peu formateurs à main-d'oeuvre peu qualifiée. Une information de premier ordre est le caractère concentré sur le graphique des variables de taux de stagiaires déclinés par CS. On remarque ainsi que les secteurs formateurs forment en général toutes les CS. La seule nuance à ce niveau tient au taux de stagiaires des ouvriers non qualifiés qui est fortement attiré par l'axe 2.

* Le second axe est quant à lui déterminé par les variables de structure de la main-d'oeuvre, excepté le taux de salariés des techniciens et agents de maîtrise. Sur cet axe, on oppose les secteurs à dominante ouvrière aux secteurs à forte proportion d'employés ou d'ingénieurs et cadres. On retrouve ici un clivage entre secteurs industriels et secteurs tertiaires. Dans le même temps, si la probabilité pour qu'un secteur soit formateur est insensible à la part des employés, en revanche, une part élevée d'ingénieurs et cadres signale des secteurs formateurs à forte concentration.

Tableau 18
Matrices des Corrélations

	DCSECT	DEPINT	TPF	TDT	DMST	CHST	TSTTOT	TSLONQ	TSLOQ	TSLEMP	TSLTAM	TSLIC	TSGONQ	TSGOQ	TSGEMP	TSGTAM	TSGIC
DCSECT	1																
DEPINT	0,68	1															
TPF	0,74	0,91	1														
TDT	0,74	0,84	0,97	1													
DMST	0,48	0,56	0,63	0,63	1												
CHST	-0,02	0,28	0,29	0,38	-0,21	1											
TSTTOT	0,86	0,64	0,76	0,78	0,40	0,03	1										
TSLONQ	-0,45	-0,40	-0,43	-0,47	-0,29	-0,02	-0,59	1									
TSLOQ	-0,22	-0,28	-0,29	-0,31	-0,20	0,03	-0,36	0,59	1								
TSLEMP	-0,14	0,02	-0,04	-0,07	-0,14	-0,06	-0,04	-0,45	-0,73	1							
TSLTAM	0,73	0,56	0,58	0,59	0,46	-0,08	0,73	-0,55	-0,35	-0,16	1						
TSLIC	0,28	0,22	0,34	0,47	0,36	0,15	0,47	-0,61	-0,63	0,15	0,35	1					
TSGONQ	0,52	0,45	0,51	0,47	0,21	0,04	0,44	0,06	0,23	-0,24	0,19	-0,23	1				
TSGOQ	0,59	0,55	0,54	0,59	0,30	0,11	0,72	-0,62	-0,11	-0,20	0,58	0,21	0,41	1			
TSGEMP	0,72	0,57	0,59	0,62	0,47	0,05	0,65	-0,23	-0,09	-0,21	0,49	0,20	0,48	0,55	1		
TSGTAM	0,64	0,41	0,48	0,44	0,07	-0,12	0,78	-0,32	-0,14	-0,08	0,49	0,16	0,39	0,55	0,30	1	
TSGIC	0,77	0,44	0,60	0,62	0,08	0,08	0,88	-0,46	-0,27	0,03	0,52	0,30	0,46	0,57	0,51	0,80	1

Variables :

DSECT : Degré de concentration du secteur

DEPINT : Part des dépenses internes dans les dépenses de formation

TDT : Dépenses de formation par salarié

TSLONQ-TSLIC : Taux de salariés Ouvriers Non Qualifiés, Ouvriers Qualifiés, Employés, Techniciens et agents de Maîtrise, Ingénieurs et cadres

TSGONQ-TSLIC : Taux de stagiaires Ouvriers Non Qualifiés, Ouvriers Qualifiés, Employés, Techniciens et agents de Maîtrise, Ingénieurs et cadres

CHST : Coût horaire des stages

TSTTOT : Taux d'accès

DMST : Durée moyenne des stages

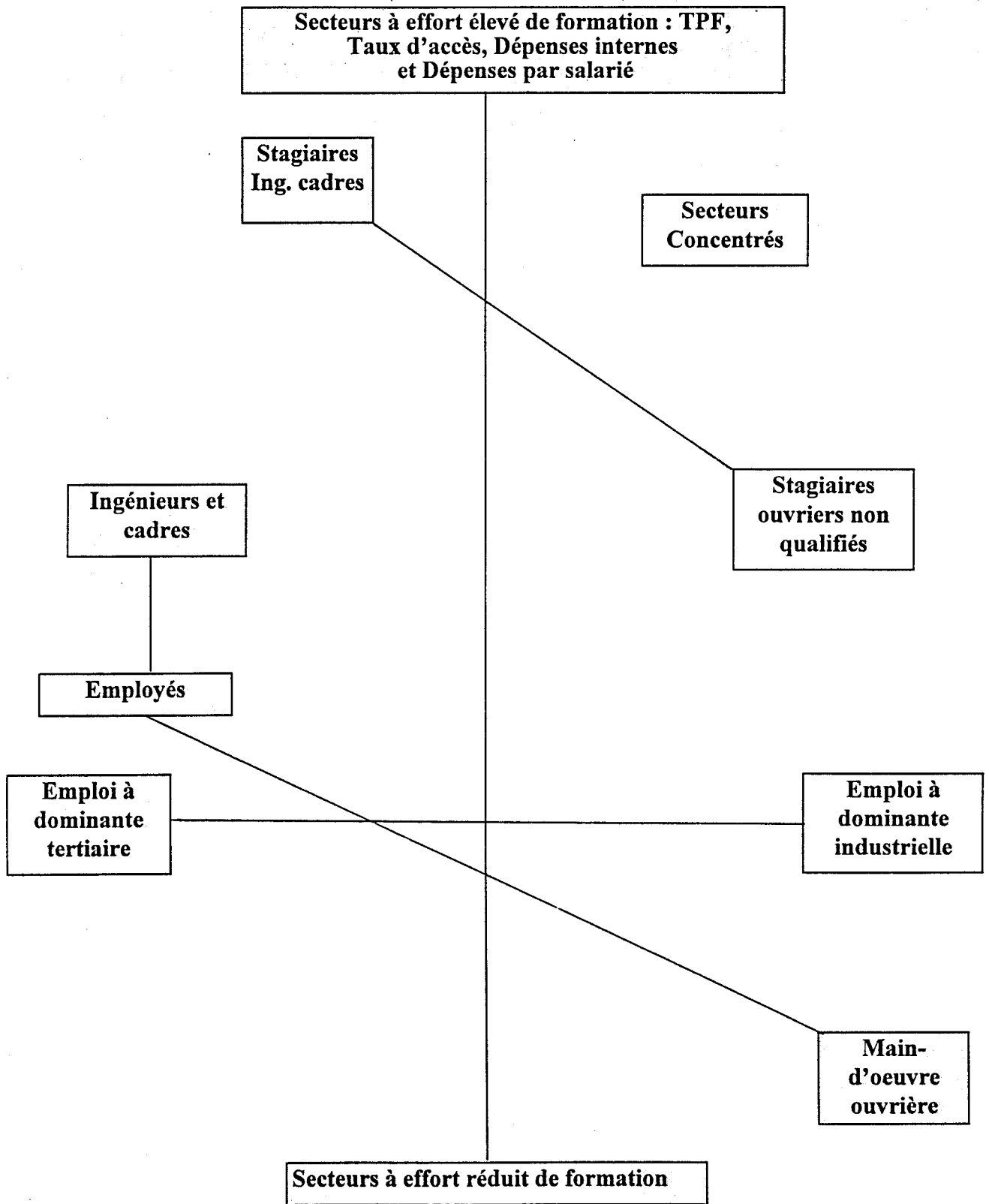
Source : déclarations fiscales n° 24-83 - Exploitation Céreq

Dans ce schéma, le coût horaire des stages est peu discriminant car peu corrélé avec les variables de l'analyse (si ce n'est avec le TDT).

Nous avons ensuite effectué une classification ascendante hiérarchique. Celle-ci fait apparaître trois grands groupes de secteurs. Le premier est composé des secteurs concentrés très formateurs à main-d'oeuvre qualifiée tels que le transport aérien, la banque ou le nucléaire. Le second se compose de secteurs intermédiaires quant aux variables de la formation continue : agriculture et pêche, transports terrestre, industries du caoutchouc... Enfin, le troisième est composé de secteurs de main-d'oeuvre peu qualifiée et peu formateurs : hôtels, restaurants, construction, textile, commerce de détail...

Enfin, une analyse complémentaire permet de souligner qu'un clivage important existe entre les secteurs utilisateurs de congés individuels de formation et les secteurs utilisateurs du plan de formation. Cependant, l'intensité du recours au congé individuel de formation apparaît comme relativement indépendante de l'effort global de formation continue. En revanche, ce dernier est nettement lié à un fort développement des chances d'accès dans le cadre du plan de formation.

Graphique 10
Les comportements sectoriels en matière de formation continue
Synthèse du premier plan factoriel (62% de l'inertie)



Chapitre 3

LES RÉGIONS ET LA FORMATION CONTINUE

1. PRÉAMBULE : UNE SOURCE STATISTIQUE COMPLÉMENTAIRE AUX « 24-83 » POUR L'ANALYSE RÉGIONALE

Au niveau régional, les données issues de l'exploitation des 24-83 sont entachées d'un biais. Les déclarations fiscales sont remplies par les entreprises qui les remettent aux services fiscaux situés dans le département où se trouve le siège social de l'entreprise. Ceci a pour conséquence directe de surévaluer l'effort régional de formation dans les régions qui concentrent des sièges sociaux, et en particulier en Ile-de-France.

Afin de corriger au mieux cet effet perturbateur, le Céreq effectue une relocalisation de l'effort régional. Pour cela, et jusqu'en 1991, une enquête dite « complémentaire » auprès des établissements de plus de 50 salariés des entreprises soumises à l'obligation légale était effectuée¹². Cette enquête n'ayant pas été renouvelée depuis 1991, l'année 1993 a fait l'objet d'une relocalisation de l'effort de formation par utilisation d'une source externe de la DARES : l'enquête ACEMO¹³. Le Céreq prépare la mise en place d'une nouvelle enquête complémentaire qui interviendra tous les trois ans à partir de 1997 (sur les déclarations de 1996).

Le tableau 19 montre le niveau de la correction de l'effort régional opéré par la relocalisation de celui-ci. Les données présentées ici sont les dépenses de formation régionales rapportées à la dépense globale France entière. On constate que les corrections sont loin d'être insignifiantes. La région Ile-de-France concentre une très grosse partie des dépenses de formation continue, mais son poids relatif varie énormément selon la source utilisée pour l'estimation.

¹² Nous renvoyons au rapport 1991 : E. Bentabet et F. Santoni, « *La formation professionnelle financée par les entreprises* », Céreq, Document n°92, janvier 1994.

¹³ Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre. Cette enquête trimestrielle s'adresse aux établissements de plus de 10 salariés. Un volet spécifique sur la formation continue a été mis en place pour 1993 mais ne sera pas répété dans l'immédiat. C'est ce volet qui a été utilisé pour les relocalisations.

Tableau 19
L'effet de la relocalisation sur la part des dépenses régionales de formation
dans les dépenses nationales en 1993 (%)

Régions	Selon la 24-83	Selon les données relocalisées
ILE DE FRANCE	61,64	45,52
RHÔNE-ALPES	6,47	8,42
NORD	4,11	5,66
PACA	2,67	4,32
PAYS DE LA LOIRE	2,45	3,61
ALSACE	2,13	3,21
LORRAINE	2,33	2,86
CENTRE	1,88	2,83
HAUTE-NORMANDIE	1,35	2,69
BRETAGNE	1,98	2,62
AQUITAINE	1,82	2,40
BOURGOGNE	1,10	1,97
FRANCHE-COMTE	0,90	1,92
MIDI-PYRÉNÉES	1,31	1,92
PICARDIE	1,23	1,82
LANGUEDOC-ROUSSILLON	0,87	1,44
POITOU-CHARENTES	1,27	1,43
CHAMPAGNE	1,17	1,39
AUVERGNE	1,21	1,37
BASSE-NORMANDIE	0,93	1,11
LIMOUSIN	0,48	0,71
LA RÉUNION	0,45	0,62
Autres DOM-TOM	0,22	0,12
CORSE	0,04	0,06
<i>FRANCE ENTIÈRE</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Source : Déclarations fiscales n° 24-83 et complément ACEMO - Exploitation Céreq

La relocalisation permet donc une appréciation plus juste de l'effort réel de formation des entreprises au niveau régional. Mais les résultats sont à considérer avec prudence pour les estimations 1993, du fait de l'utilisation d'une source externe qui a demandé un travail important d'adaptation à la source 24-83.

2. LES VARIABLES DE LA FORMATION CONTINUE DANS LES RÉGIONS ¹⁴

2.1. Le taux de participation financière

Si l'on compare le TPF national (3,29%) à celui des différentes régions, quatre groupes de régions apparaissent (tableau 20).

Tableau 20
Classement des régions en fonction de l'intensité
de leur taux de participation financière

Niveau du taux de participation financière	Régions
Inférieur ou égal à 2,23 %	Corse, Basse-Normandie
De 2,67 % à 3,05 %	Champagne, Picardie, Franche-Comté, Pays de la Loire, Bretagne, Poitou- Charente, Midi-Pyrénées, Limousin, PACA, Centre, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Aquitaine, Rhône-Alpes
De 3,14 à 3,19 %	Auvergne, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie
Au-dessus du TPF national (3,29 %)	Ile-de-France, Nord

Deux régions seulement sont au-dessus du TPF national. La plupart se tiennent dans une fourchette allant de 2,67 à 3,19. De plus, la dispersion au niveau des dépenses par salarié n'est pas très forte non plus, puisque 19 régions voient cet indicateur varier entre 5 000 et 7 000 F. Quatre régions se situent en dehors de cette fourchette :

¹⁴ Tous les résultats qui suivent sont fondés sur les données relocalisées à l'aide de l'ACEMO 1993. Seules les données relatives à la Réunion sont produites à partir des 24-83 de l'année 1993 et des données extraites de l'enquête complémentaire Céreq de 1991. Quant aux régions Guadeloupe, Martinique et Guyane, les matériaux disponibles sont trop réduits pour que des résultats les concernant soient livrés dans ce rapport.

Tableau 21
Évolution des principaux indicateurs selon la région
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus en France métropolitaine et à la Réunion

RÉGIONS	TPF (%)			Taux d'accès à la formation (%)			Effort physique (heures)			Durée moyenne de formation (heures)		
	1979	1985	1993	1979	1985	1993	1979	1985	1993	1979	1985	1993
11 ILE DE FRANCE	2,25	2,64	3,79	24,0	28,0	35,2	13,2	14,7	16,8	54,9	53,4	47,8
21 CHAMPAGNE	1,35	1,65	2,67	14,0	18,0	28,3	7,2	8,3	12,5	50,4	46,4	44,1
22 PICARDIE	1,39	1,72	2,81	16,0	19,0	30,7	7,1	8,8	12,9	44,8	45,5	42,0
23 HAUTE-NORMANDIE	1,57	1,85	3,19	16,0	21,0	46,0	9,8	10,5	17,0	61,4	50,2	37,0
24 CENTRE	1,56	2,00	2,98	15,0	20,0	27,7	7,3	9,7	10,5	49,0	49,5	37,9
25 BASSE-NORMANDIE	1,45	1,89	2,23	13,0	15,0	29,6	6,3	7,6	11,2	47,5	49,4	37,7
26 BOURGOGNE	1,50	1,89	3,05	15,0	20,0	34,9	7,2	9,6	13,4	46,8	47,4	38,5
31 NORD	1,60	2,00	3,38	17,0	23,0	32,5	8,8	12,0	15,8	51,7	52,6	48,7
41 LORRAINE	1,66	2,38	2,98	14,0	24,0	31,7	9,1	14,0	15,4	63,6	58,6	48,5
42 ALSACE	1,53	1,83	3,03	16,0	23,0	37,3	7,6	9,9	19,3	48,8	42,5	51,9
43 FRANCHE-COMTÉ	1,52	1,82	2,73	15,0	17,0	47,7	8,4	10,5	15,2	54,4	63,5	31,9
52 PAYS DE LA LOIRE	1,67	2,05	2,91	15,0	20,0	28,6	8,6	10,4	12,7	57,3	53,1	44,5
53 BRETAGNE	1,51	2,00	2,85	15,0	22,0	31,1	6,4	10,9	12,5	43,0	49,7	40,1
54 POITOU-CHARENTES	1,60	1,93	2,91	13,0	17,0	28,7	7,6	8,8	15,6	57,6	53,4	54,4
72 AQUITAINE	1,69	2,19	2,94	15,0	22,0	29,4	8,4	10,8	12,5	56,5	48,9	42,4
73 MIDI-PYRÉNÉES	1,55	1,84	2,80	13,0	19,0	26,6	7,2	9,8	12,4	53,8	52,5	46,7
74 LIMOUSIN	1,43	1,98	2,91	14,0	21,0	31,4	6,5	10,3	14,9	45,7	49,7	47,6
82 RHÔNES-ALPES	1,57	1,97	2,97	15,0	21,0	32,0	8,1	10,1	14,5	54,5	47,7	45,3
83 AUVERGNE	2,09	2,11	3,17	16,0	23,0	31,6	14,1	13,5	16,0	88,5	59,9	50,4
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	1,67	2,11	3,14	15,0	21,0	34,3	8,3	10,4	14,6	55,6	49,6	42,6
93 PACA	1,70	2,16	2,96	15,0	21,0	30,9	8,8	11,6	13,5	59,3	53,1	43,6
94 CORSE	1,64	1,95	2,18	9,0	12,0	10,3	6,1	7,7	5,2	66,7	65,6	50,2
98 LA RÉUNION	-	-	2,92	-	-	21,9	-	-	12,5	-	-	57,3
FRANCE ENTIÈRE	1,84	2,24	3,29	18,0	23,0	33,2	9,9	11,9	15,1	54,7	51,8	45,4

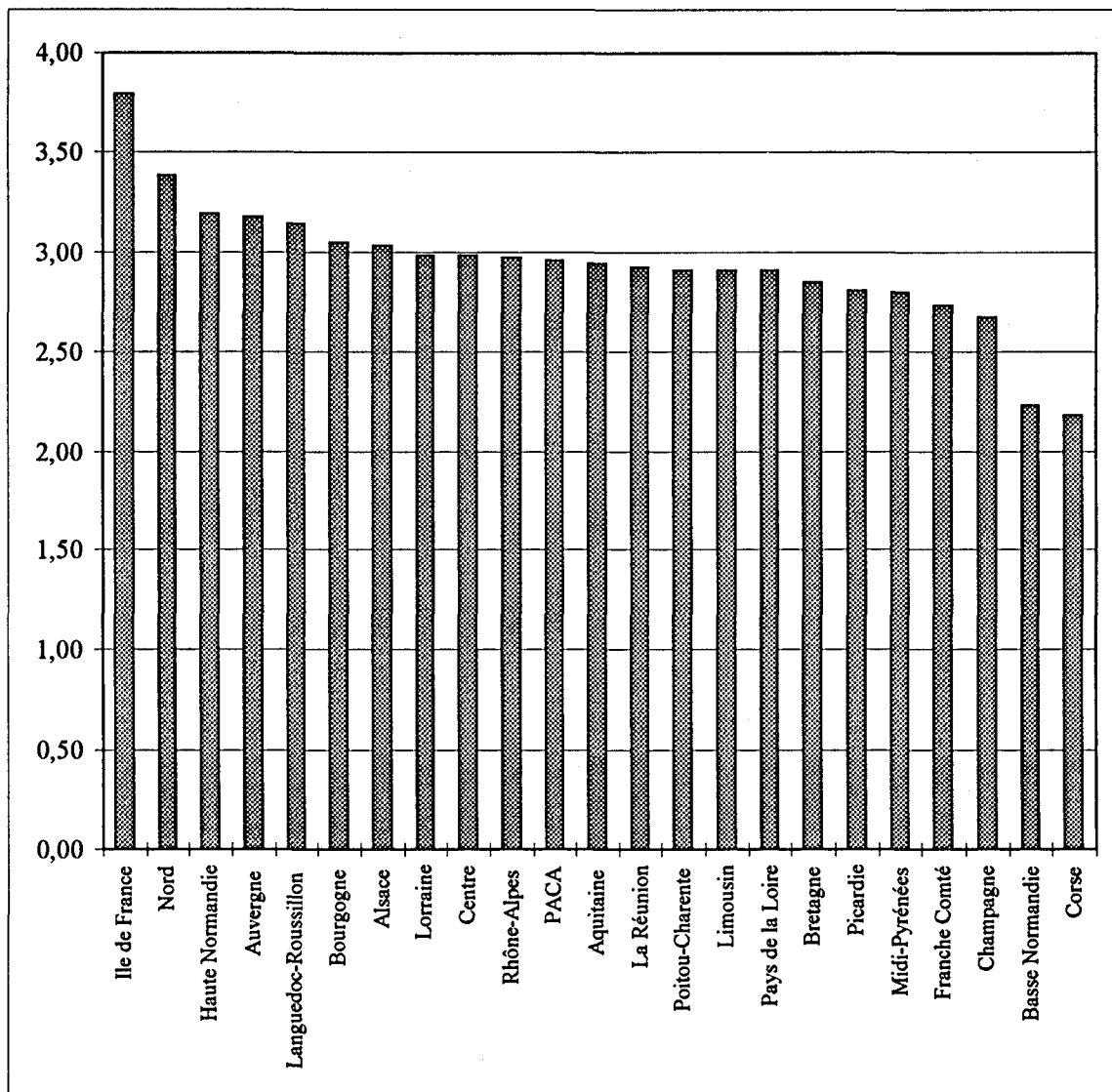
Sources : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 de 1979, 1985 et 1993, DCQS de 1979, 1985 et 1993, ACEMO de 1993 - Exploitation Céreq

- deux sont au-delà : l'Ile-de-France avec 10 095 F et la Franche-Comté avec 7 187 F ;

- deux sont en-deçà : la Corse avec 3 831 F et la Basse Normandie avec 4 608F.

Le graphique 11 montre les différents TPF régionaux, les principales variables étant données dans le tableau 21 :

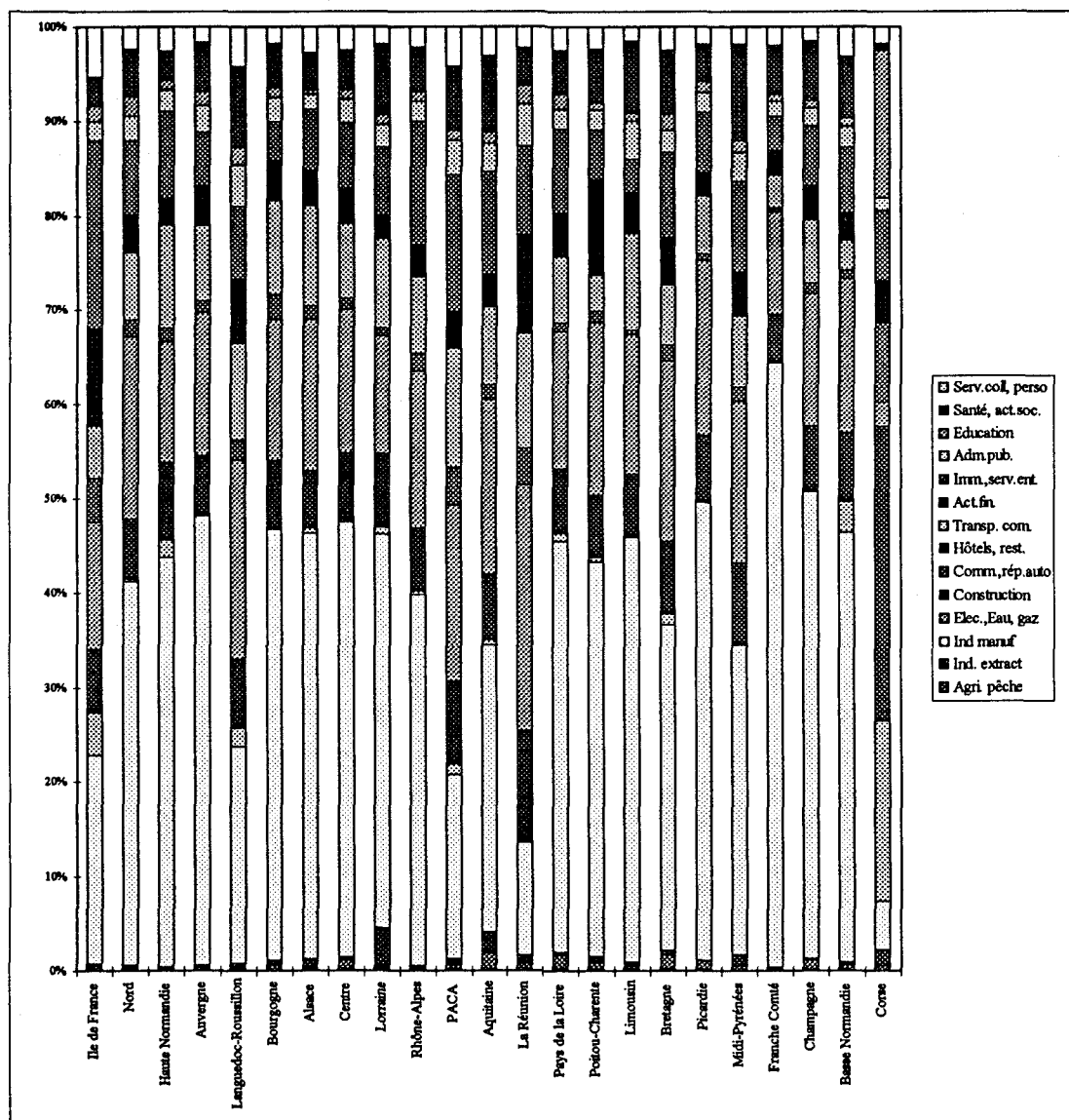
Graphique 11
Le taux de participation financière dans les régions en 1993 (en %)



Le graphe des TPF montre que leur dispersion au niveau interrégional est relativement faible. Cette dispersion est beaucoup plus forte au niveau sectoriel (NAF 60) puisque les taux s'échelonnent de 1,70 pour la construction à 12,19 pour les transports aériens et spatiaux. Face aux logiques sectorielles fortes, la présence quasi systématique de tous les secteurs dans chaque région, même si leur répartition n'y est pas homogène, atténue l'impact de ces différenciations.

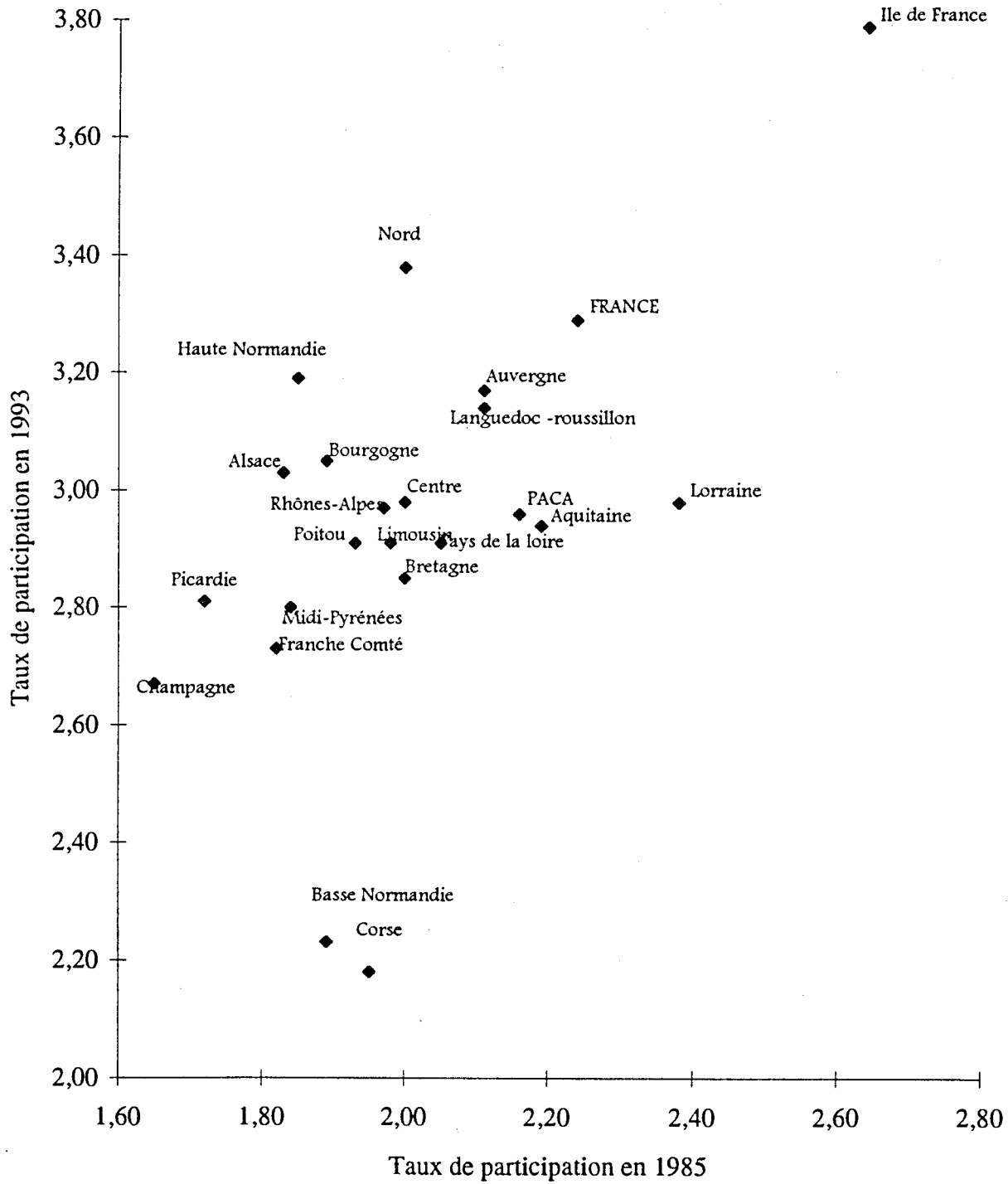
Le graphique 12 rapproche la structure industrielle en 17 secteurs, mesurée par le poids du secteur dans l'emploi régional et le TPF régional.

Graphique 12
La part de l'emploi sectoriel dans les régions en 1993



La structure sectorielle met très clairement à part la région Corse. Le faible poids de l'industrie et la part très marquée des secteurs de la construction et de l'eau, électricité et gaz sont totalement singuliers en comparaison des autres régions. Cette structure n'est certainement pas représentative de l'ensemble de l'économie corse où 45,6 % des établissements ont moins de 10 salariés (UNEDIC, 1994). Pour les autres régions, malgré des clivages industrie/tertiaire prononcés, la présence de presque tous les secteurs contribue à homogénéiser les taux de participation financière.

Graphique 13 : l'évolution du TPF dans les régions



Entre 1985 et 1993, le TPF progresse dans toutes les régions (graphique 13).

Par rapport à la progression moyenne, quatre groupes apparaissent :

- le premier est celui dont la progression est identique à la moyenne nationale : Ile de France, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Centre, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Champagne-Ardenne ;

- le deuxième est constitué des régions ayant progressé plus vite que l'ensemble de la France : le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, la Bourgogne, l'Alsace et la Picardie ;

- le troisième est le groupe des régions ayant connu une progression moins rapide que pour l'ensemble : la Lorraine, l'Aquitaine, PACA, Les pays de la Loire, le Limousin, le Bretagne et la Franche-Comté ;

- le dernier est constitué de la Corse et de la Basse-Normandie, qui ont connu une évolution très inférieure à celle de la France entière.

Si toutes les régions progressent, l'écart se creuse légèrement entre les régions les plus formatrices et celles qui le sont moins. Il passe de 1,6 à 1,7.

2. 2. Le taux d'accès à la formation

La disparité au niveau des taux d'accès est nettement plus marquée qu'en terme de TPF, les écarts allant du simple au double, si l'on excepte la Corse. Celle-ci a un taux d'accès très faible (10,3 %). Pour les autres régions, on distingue encore une fois quatre :

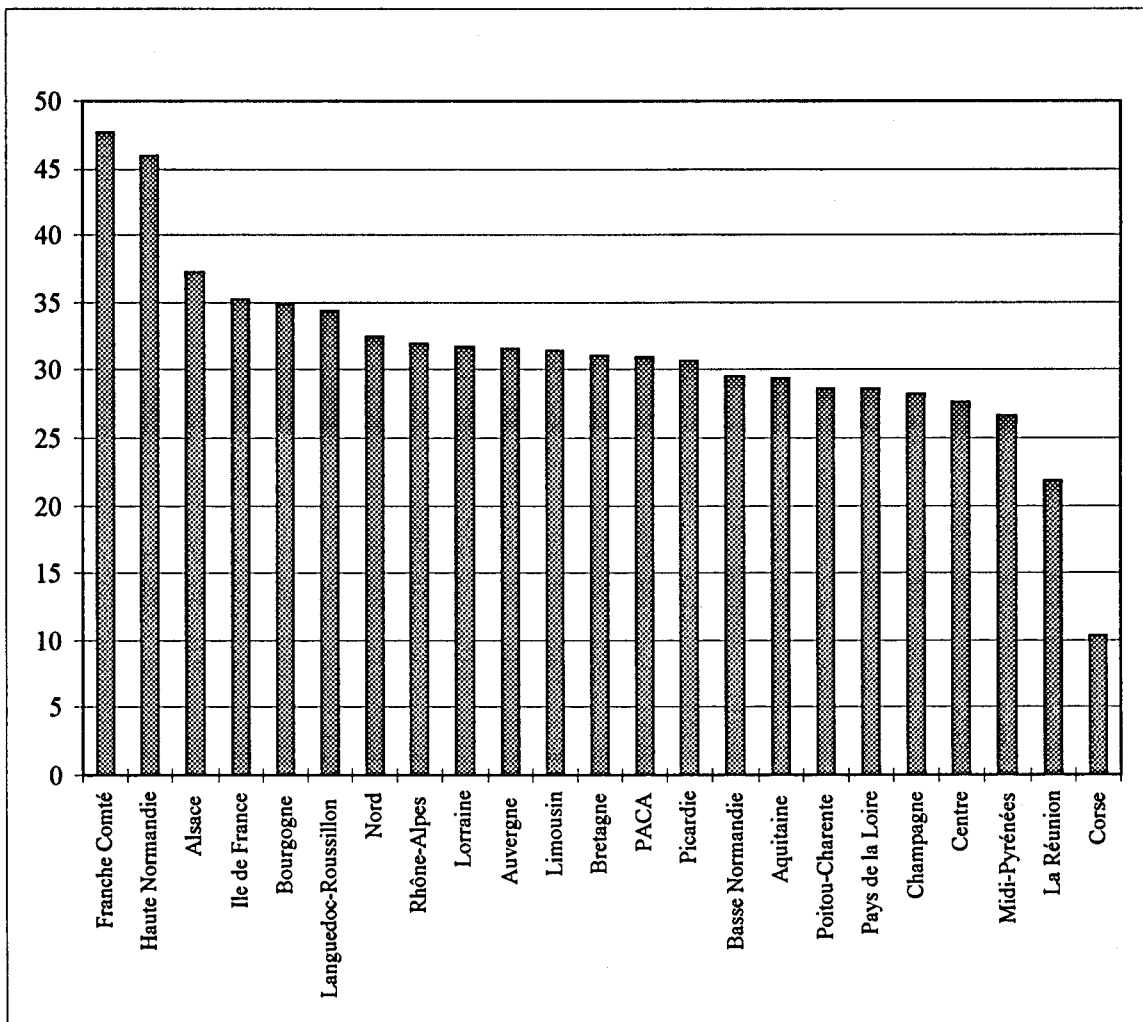
- le premier groupe est constitué des deux régions de tête : la Franche-Comté et la Haute Normandie avec un taux d'accès supérieur à 46,0 % ;

- viennent ensuite les régions ayant un taux supérieur au taux national : Ile de France, Bourgogne, Alsace et Languedoc Roussillon ;

- le troisième groupe contient les régions directement situées en-deçà du taux national : Picardie, Basse-Normandie, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes et PACA ;

- enfin, le quatrième groupe est un groupe où le taux d'accès est faible : Champagne-Ardenne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, La Réunion.

Graphique 14
Le taux d'accès dans les régions en 1993

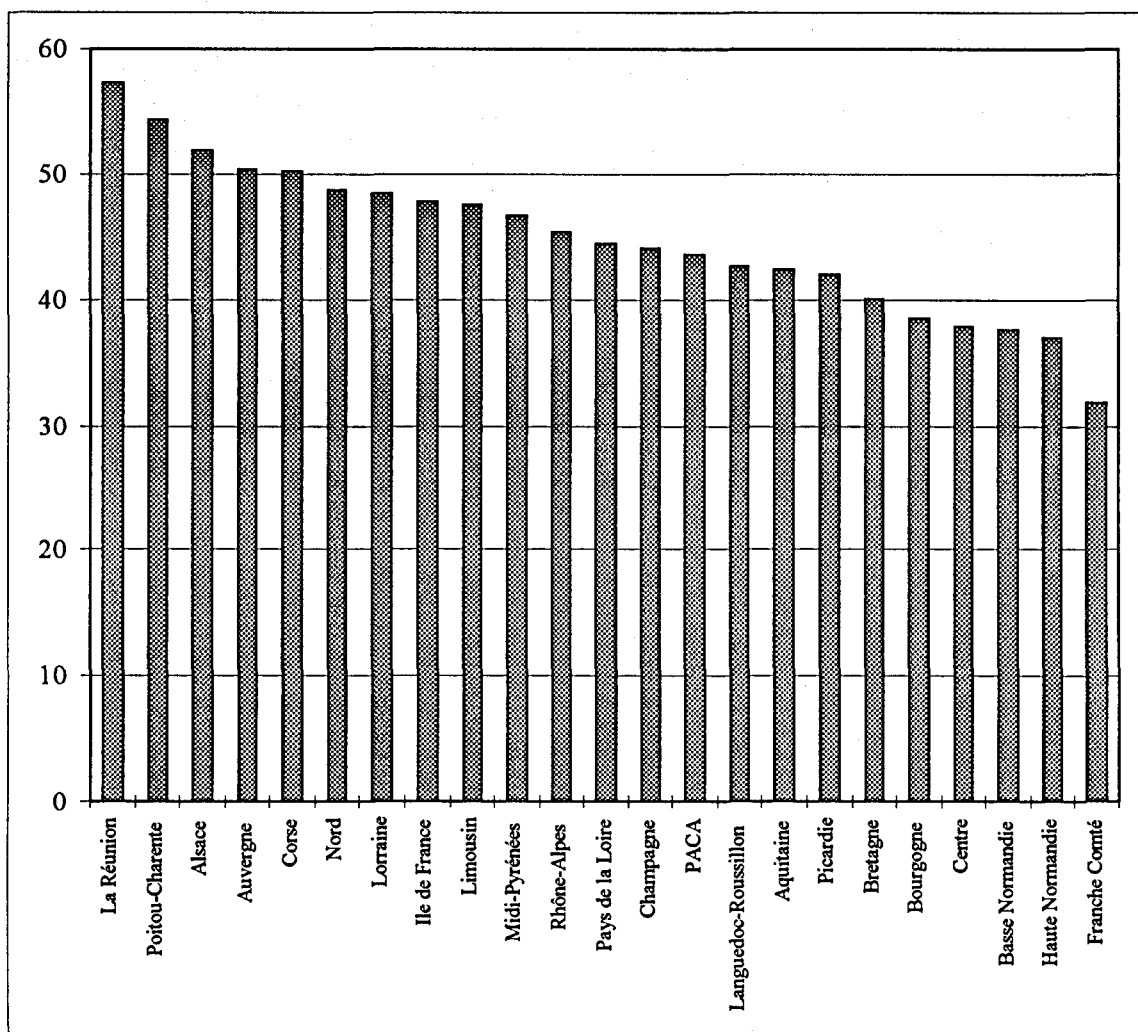


2.3. La durée moyenne des stages

Au niveau des hiérarchies, force est de constater que les choses sont très différentes dès que l'on aborde la question des durées de stage. En effet, les deux régions les plus formatrices en termes de taux d'accès sont celles où les durées de stage sont en moyenne les moins longues. En revanche, la Corse occupe ici la quatrième place tandis que La Réunion est en tête. L'Ile-de-France, la région la plus forte en terme de TPF, est ici encore bien placée.

Pour l'essentiel, 10 régions se situent au-dessus de la durée moyenne de formation. Ce sont, par ordre décroissant de durée moyenne, La Réunion, Poitou-Charentes, Alsace, Auvergne, Corse, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Limousin, Ile-de-France et Midi-Pyrénées.

Graphique 15
La durée moyenne des stages dans les régions en 1993



3. TYPOLOGIES DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES EN MATIÈRE DE FORMATION CONTINUE

Nous avons mené au niveau régional une analyse identique à celle menée au niveau sectoriel (NAF 60). L'analyse en composante principale apporte un certain nombre d'informations qui se trouvent synthétisées dans le graphique 16.

Il convient de souligner d'abord quelques résultats généraux :

- on remarque une faible dispersion des différentes variables utilisées en comparaison de l'analyse sectorielle. Les comportements régionaux sont plus homogènes et l'analyse est construite sur des « petites » dispersions. Néanmoins, deux régions apparaissent fortement perturbatrices dans ce schéma : l'Ile-de-France et la Corse. La première est marquée par un TPF élevé, mais surtout par une dépense par salarié très importante, quasiment double de celle des autres régions. Le cas de la Corse est inverse. Elle apparaît comme une région où le poids des variables de formation est très faible. En outre, elle représente dans notre analyse peu d'individus et peu d'entreprises. Elle a finalement été

retirée de l'analyse en composante principale. A ces deux pôles atypiques, s'en ajoutent deux autres à un degré moindre : la Haute-Normandie et la Franche-Comté qui se démarquent des autres régions par l'importance de leur taux d'accès ;

- on dénote ensuite une déconnexion partielle du taux d'accès et du TPF qui ont un coefficient de corrélation assez peu élevé (0,45) contrairement à ce que l'analyse sectorielle avait montré (0,76). Les illustrations les plus marquantes sont la Franche-Comté et la Haute-Normandie qui ont un taux de participation relativement bas tandis que leur taux d'accès est fort ;

- enfin, une opposition apparemment paradoxale est présente ici : celle de la durée moyenne des stages et du taux d'accès. Cette opposition n'est pas anecdotique puisqu'elle fonde l'axe.

Le premier axe (35 % de l'inertie du nuage), oppose d'une part les variables financières de la formation continue (TPF et TDT) et les structures d'emplois tirées vers les hautes qualifications, et d'autre part, les structures d'emplois tournées vers les basses qualifications. On constate aussi une opposition claire entre le poids des secteurs tertiaires d'un côté et industriels de l'autre. Du premier côté se situent l'Ile-de-France et les régions du sud, tandis que de l'autre, se trouvent des régions dont la structure des emplois est plutôt industrielle (forte proportion d'ONQ et d'OQ) : Picardie, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, et dans une moindre mesure Franche-Comté. Ces quatre régions ont des dépenses faibles de formation, mais surtout une composition interne de la main-d'oeuvre plutôt ouvrière et une forte présence des secteurs intermédiaires par rapport au TPF.

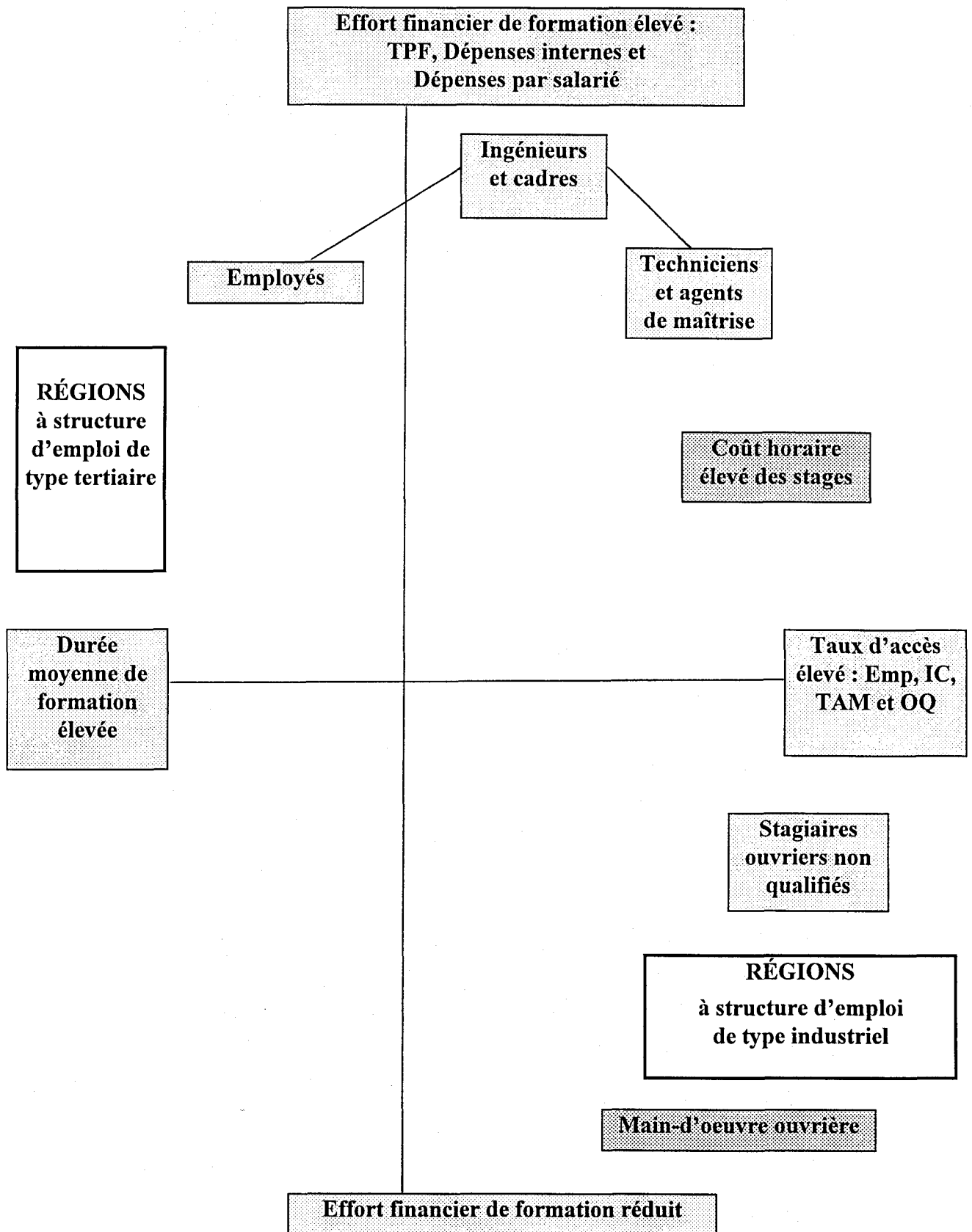
Le second axe (29 % de l'inertie du nuage) oppose les régions très formatrices en matière de taux d'accès aux régions offrant une durée de formation élevée. Cette opposition distingue notamment la Franche-Comté et la Haute-Normandie, d'un côté, et PACA, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées de l'autre.

Au total, les régions les plus formatrices en terme de formation privilégient, pour certaines d'entre elles, une durée moyenne de stages élevée au détriment du taux d'accès. D'autres semblent opter pour une durée moyenne de formation réduite et un fort taux d'accès. Seules quelques régions affichent à la fois un score important au niveau du taux d'accès et de la durée moyenne (Ile-de-France et Alsace notamment).

Le coût horaire des formations est corrélé négativement à la durée moyenne, ceci signifiant que de manière générale, les régions affichant une durée moyenne des stages élevée ont un coût horaire des formations plutôt réduit et inversement.

Il faut enfin remarquer que les régions peu formatrices en termes de TPF ne se composent pas de manière privilégiée de secteurs peu formateurs, mais plutôt de secteurs intermédiaires où l'emploi est à dominante industrielle.

Graphique 16 :
Les comportements régionaux en matière de formation continue
Synthèse du premier plan factoriel (65% de l'inertie)



ANNEXES

Annexe 1 : Méthodes et sources

Annexe 2 : Tableaux sectoriels détaillés 1993

Annexe 3 : Tableaux régionaux détaillés 1993

Annexe 4 : Fac-similé de la déclaration fiscale n°24-83

Annexe 1

MÉTHODES ET SOURCES

Le dispositif statistique a été mis en place dès 1972. Cette date correspond à la première remontée des déclarations fiscales des employeurs (déclaration n°24-83), faisant suite à l'application de la loi fondatrice du 16 juillet 1971, faisant obligation aux employeurs de participer chaque année au financement de la FPC.

Les travaux sont menés en étroite collaboration avec les Services Régionaux de Contrôle de la formation professionnelle (SRC) et le Groupe National de Contrôle de la Délégation à la formation professionnelle (GNC).

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

L'unité d'investigation statistique de la déclaration 24-83 est l'entreprise ayant 10 salariés et plus et assujettie à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue (Art. L. 950 -1 et L. 951-1 à L. 951-13 du Code du travail).

Le champ de l'enquête concerne toutes les entreprises employant 10 salariés et plus (y compris les entreprises relevant du régime général de Sécurité sociale) quelle que soit leur forme juridique (individuelle, société commerciale, association...) et quelle que soit leur activité (agricole, industrielle, de services...). L'obligation de participer incombe aussi aux sociétés nationales et aux établissements publics à caractère industriel ou commercial telles que EDF-GDF, SEITA... et aux établissements à caractère administratif ne relevant pas d'une collectivité publique (exemple : Office national interprofessionnel des céréales).

En revanche, les employeurs dispensés de l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle sont l'État, les collectivités territoriales, le secteur public hospitalier, les établissements publics à caractère administratif relevant d'une collectivité publique (exemples : la Caisse nationale d'épargne, la Caisse nationale d'allocations familiales, certains hospices, les établissements départementaux ou communaux comme les hôpitaux...). La Poste et France-Telecom ne sont pas assujettis.

Les entreprises qui atteignent ou dépassent le seuil de dix salariés constituent des cas particuliers ; elles bénéficient d'exonérations pendant trois ans, puis de réductions dégressives sur le montant normalement dû de la participation.

2. L'ÉCHANTILLONNAGE

Les statistiques produites dans ce rapport sur l'année 1993 seront les dernières à être produites selon le système suivant :

Pour une année d'exercice T de la déclaration fiscale des employeurs, l'enquête se déroule en deux temps :

- de mai (T+1) à septembre (T+1), élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées statistiques "provisoires" ;
- de septembre (T+1) à avril (T+2), élaboration de statistiques nationales et régionales par secteurs d'activité économique, appelées statistiques "définitives".

A ces deux phases correspondent deux étapes différentes d'échantillonnage :

- 1ère phase : l'échantillon d'entreprises déclarantes retenues est représentatif selon la région et selon les 5 classes de taille de l'entreprise ;
- 2ème phase : un second échantillon complétant le premier permet une représentativité également au niveau des secteurs d'activité économique.

Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Pour chaque région et chaque classe de taille d'entreprises, il est appliqué un taux de sondage spécifique suivant :

Tableau 22
Plan de sondage

Taille de l'entreprise	Taux de sondage et régions concernées	Technique du tirage
Classe 1 : 10 à 19 sal.	Corse : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
	Autres régions : 1/10	Les déclarations dont le numéro de compostage se termine par 1 sont tirées et saisies.
Classe 2 : 20 à 49 sal.	Corse : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
	Autres régions : 1/5	Les déclarations dont le numéro de compostage se termine par 1 ou 6 sont tirées et saisies.
Classe 3 : 50 à 499 sal.	Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et PACA : 1/2	Les déclarations dont le numéro de compostage est impair sont tirées et saisies.
	Autres régions : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
Classe 4 : 500 à 1 999 sal. Classe 5 : 2 000 sal. et plus	Ensemble des régions : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.

Ce tirage est effectué au fur et à mesure de la saisie. Chaque déclaration est signalée comme appartenant ou n'appartenant pas à l'échantillon.

La deuxième phase de l'enquête complète le premier échantillon par un second échantillon afin d'obtenir une représentativité des secteurs d'activité économique, en tenant compte de la taille de l'entreprise et de la région.

La nomenclature des activités économiques utilisée est la « Nomenclature d'Activités Françaises » (NAF 1993).

En décembre (T+1), la fusion des deux listes de déclarations, échantillonnées ou non, va servir de base de sondage à la deuxième sélection. Cette fusion donne avec précision le nombre d'entreprises déclarantes, la population de référence.

Cette deuxième sélection s'effectue sur une stratification dont les critères sont la taille de l'entreprise, son secteur d'activité économique agrégé en 60 postes (NAF 60) et la région.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate N_S , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $N_S - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur d'activité économique tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

La refonte du système d'exploitation de la déclaration fiscale n°24-83 a généré des modifications dans l'échantillonnage. L'ensemble de ces modifications sera présenté dans le prochain rapport sur l'exploitation des déclarations fiscales n°24-83 de 1994. Des précisions peuvent déjà être apportées.

La modification de la méthode d'estimation et de tirage de l'échantillon a permis de ramener l'échantillon à environ 16 000 entreprises. La méthode permet d'obtenir la représentativité sectorielle et régionale de l'échantillon dès la première phase de l'enquête, ce qui améliore considérablement les délais de production des statistiques.

Les données de 1994 présentes dans ce rapport sont semi-définitives dans le sens où les redressements ont été opérés avec la DADS de 1993. Elles seront définitives lorsque ceux-ci utiliseront la DADS de 1994. Ces traitements donneront alors lieu à la rédaction d'un rapport sur l'exploitation de 1994.

3. LE CHAMP COUVERT PAR L'ENQUÊTE ET LE REDRESSEMENT

La comparaison entre le fichier des déclarations fiscales n°24-83 et le fichier de la Direction Générale des Impôts montre qu'un écart existe entre le nombre d'entreprises théoriquement assujetties au « 1,5% » et le nombre des entreprises présentes dans les fichiers du Céreq et des SRC.

Ainsi, sur l'ensemble du champ sectoriel couvert par le « 1,5% », les services fiscaux annoncent un effectif théorique de 154 100 entreprises assujetties en 1992 alors que le Céreq n'en connaît que 104 300 pour la même année.

Il en résulte une sous-estimation globale de l'effort absolu des entreprises françaises en matière de FPC. Afin de remédier à cette distorsion, le Céreq utilise le fichier constitué par l'INSEE à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Cette source est exhaustive mais elle couvre un champ différent de celui des entreprises assujetties au « 1,5% ». Par exemple, les secteurs de l'agriculture-sylviculture n'entrent pas dans le champ de la DADS, alors que les collectivités territoriales, les hôpitaux publics, les établissements publics locaux et les entreprises de moins de 10 salariés y

figurent, tout en étant exclus de la 24-83. De plus, il s'agit, contrairement à la déclaration fiscale n°24-83, d'une déclaration remplie par les établissements.

De ce fait, un certain nombre de filtres ont dû être mis en place. Ces filtres visent à rapprocher les deux champs et permettent d'améliorer certains groupes de strates.

En revanche, cette convergence n'a pu être complètement assurée du fait des différences de concepts irréductibles entre les deux sources : effectifs salariés erronés, inclusion des jeunes en apprentissage ou en contrat de formation en alternance, identification imprécise des organismes de droit public dans le secteur sanitaire et social dans la DADS. Des arbitrages ont donc été rendus visant un compromis raisonnable entre le champ de la source Céreq et celui de la source INSEE.

Ils sont les suivants :

- entreprises de 2 000 salariés et plus : est retenu le fichier des 24-83 augmenté des entreprises normalement assujetties et pourtant absentes de la source ;
- entreprises de 1 000 à 1 999 salariés : pour chaque secteur, on retient la source DADS, excepté pour les secteurs NAF 17, 23, 70 et 85 ou on retient la 24-83 ;
- entreprises de 20 à 999 salariés : on retient la source DADS ;
- entreprises de 10 à 19 salariés : on retient la source 24-83.

Cette série d'arbitrages quant à la mise en correspondance des champs et le choix de la source, nous donne la répartition suivante du nombre d'entreprises en 1993 :

Tableau 23
Répartition du nombre d'entreprises par classe de taille

Classe de taille d'entreprise	Nombre d'entreprises
Toutes tailles confondues	117 414
1 - de 10 à 19 salariés	36 228
2 - de 20 à 49 salariés	52 373
3- de 50 à 499 salariés	26 420
4 - de 500 à 1 999 salariés	2 009
2 000 salariés et plus	384

Il reste à expliquer la différence persistante entre les chiffres de la DGI (154 000 entreprises) et ceux obtenus après l'utilisation de la source externe. Cette différence provient des entreprises de taille 1. L'utilisation des entreprises de taille 1 (10 à 19 salariés) présentes dans la DADS nous aurait donné un effectif double d'entreprises dans cette classe (soit un peu plus de 70 000).

Le choix de garder la source 24-83 provient des indéterminations inhérentes aux effets de seuil. Cette classe n'est en réalité pas très bien définie au regard du seuil des 10 salariés. Les définitions de l'effectif salarié dans la DADS divergeant de celles de la 24-83, il est apparu raisonnable de s'en tenir aux effectifs d'entreprises connus. En outre, compte tenu des modalités d'assujettissements complexes au « 1,5% » des entreprises franchissant le seuil des 10 salariés, les estimations de l'effort de formation de la classe auraient certainement été biaisées.

Les redressements sont opérés par la méthode du ratio¹⁵. La qualité du redressement par cette méthode est meilleure que celle utilisant l'inverse du taux de sondage, qui prévalait jusqu'alors car la corrélation entre les variables de redressement et les variables redressées est positive et forte pour certaines variables. Trois variables de redressements (disponibles dans la source DADS 1993) sont utilisées :

- le nombre d'entreprises ;
- le nombre de salariés ;
- la masse salariale brute.

La source DADS 1993 a été utilisée pour opérer les redressements des années 1993 et 1994. Une correction sera opérée fin 1996 sur les données de 1994 puisque la DADS de 1994 devrait être disponible auprès de l'INSEE à partir de septembre 1996.

4. LES TAUX DE COUVERTURE

Il est possible d'estimer le champ théorique de l'effectif salarié des déclarations 24-83 à l'aide des statistiques de l'UNEDIC¹⁶.

L'UNEDIC dénombre au 31-12-1993 (statistiques rectifiées) 10 062 014 salariés pour les établissements affiliés ayant au moins de 10 salariés. Mais le champ de l'UNEDIC n'est pas tout à fait celui de la 24-83. Le secteur public et administratif y est exclu en totalité, ce qui implique que contrairement à la source 24-83, sont absents les sociétés nationales et les établissements publics à caractère industriel et commercial (SNCF, RATP, Air France, EDF-GDF, Charbonnage de France, etc.). Les salariés des exploitations et coopératives agricoles, des caisses mutuelles et autres entreprises commerciales du secteur agricole n'entrent pas non plus dans le champ de l'UNEDIC.

En 1993, l'exploitation de la 24-83 concerne 9 788 554 salariés. Ce chiffre ne peut être ramené directement au 10 062 014 de l'UNEDIC. Pour une approximation plus juste de ce taux, il convient de retirer de la source 24-83 les salariés des entreprises citées ainsi que l'ensemble de l'agriculture. Du côté de l'UNEDIC, on a retiré les salariés du secteur agricole. Le taux de couverture ainsi calculé est de 92,8%. L'usage de la DADS a nettement amélioré le taux de couverture de la 24-83, puisque ce taux était pour les déclarations de 1992 de 86,1 %.

¹⁵ La méthode consiste à estimer Y_i en fonction d'une variable X_i connue à laquelle on affecte un ratio :
$$Y_i = R X_i + U_i$$

Si la corrélation entre la variable d'estimation et la variable estimée est bonne, alors $\sum U_i = 0$, avec $i=1...N$.

$$R = \text{moy}(Y) / \text{moy}(X).$$

Dans ce cas, l'estimation de la moyenne de Y par le ratio peut s'écrire :

$$\text{est}(\text{moy}(Y)_R) = \text{moy}(y) [\text{moy}(X) / \text{moy}(x)]$$

¹⁶ *Bulletin de liaison*, n°134, 4ème trimestre 1994, et n°138, 4ème trimestre 1995.

5. LES INTERVALLES DE CONFIANCE

La précision statistique des estimations a été calculée. Le tableau suivant donne les intervalles de confiance par classe de taille sur les variables « taux de participation financière » et « taux de stagiaires », pour les années 1993 et 1994. Les estimations sur les taux sont bien meilleures que sur les données en volume. A titre de comparaison, les intervalles de confiance sur les estimations des dépenses de formation sont fournies.

Tableau 24
Intervalles de confiance sur l'estimation du taux de participation financière

	1993			1994		
	IC	TPF	IC en taux	IC	TPF	IC en taux
10 - 19 salariés	1.576	1.61	1.644	1.565	1.60	1.635
20 - 49 salariés	1.768	1.80	1.832	1.812	1.87	1.928
50 - 499 salariés	2.469	2.50	2.531	2.458	2.49	2.522
500 - 1 999 salariés	3.532	3.57	3.608	3.562	3.60	3.638
2 000 salariés et plus	-	5.14	-	-	5.06	-
Toutes tailles	3.277	3.29	3.303	3.254	3.27	3.286

***Lecture :** le taux réel de participation financière des entreprises en 1994 se trouve avec une probabilité de 0,95 dans l'intervalle allant de 3,254 à 3,286. En 1993, l'intervalle va de 3,277 à 3,303.*

Il faut rappeler que l'intervalle de confiance ne mesure que l'erreur d'échantillonnage. Les biais et les erreurs de mesure ne sont pas évalués par l'intervalle de confiance.

Tableau 25
Intervalles de confiance sur l'estimation du taux de stagiaires

	1993			1994		
	Borne inférieure	Taux de stagiaires en %	Borne supérieure	IC	Taux de stagiaires en %	IC en taux
10 - 19 salariés	7.280	7.76	8.240	6.474	7.08	7.686
20 - 49 salariés	10.384	10.73	11.076	10.368	11.04	11.712
50 - 499 salariés	27.059	27.44	27.821	27.249	27.76	28.271
500 - 1 999 salariés	43.556	44.08	44.604	45.031	45.66	46.289
2 000 salariés et plus	-	53.16	-	-	55.11	-
Toutes tailles	33.066	33.24	33.414	33.678	33.92	34.162

Lecture : le taux de stagiaires estimé en 1994, pour l'ensemble des entreprises, est de 33,92 % plus ou moins 0,71% avec une probabilité de 0,95. Le chiffre réel a donc 95 % de chance de se situer entre 33,678 % et 34,162 %. Le taux réel de 1993 se situe quant à lui dans une fourchette allant de 32,066 % à 33,414 % avec une probabilité identique de réalisation.

Tableau 26
Intervalles de confiance des dépenses de formation

	1993			1994		
	Dépenses (francs)		IC	Dépenses (francs)		IC
10 - 19 salariés	1003024731	21134781	2.11	994929366	21566099	2.17
20 - 49 salariés	3850198143	68519249	1.78	3970324952	122767224	3.09
50 - 499 salariés	11305593661	138015696	1.22	11185919572	143672252	1.28
500 - 1 999 salariés	9378187186	99336893	1.06	9467657898	99250826	1.05
2 000 salariés et plus	19638260307	0	0.00	18847319353	0	0.00
Toutes tailles	45175264028	184547330	0.41	44466151141	214544472	0.48

6. L'ANALYSE RÉGIONALE

La relocalisation de l'effort de formation des établissements de plus de 50 salariés a été opérée par l'usage de l'enquête complémentaire à l'ACEMO sur la formation continue qui a été réalisée en 1993.

La technique utilisée a consisté, partant, d'un côté, du fichier des déclarations n°24-83 redressé par la DADS et, d'un autre côté, du fichier ACEMO, à relocaliser dans leur département d'implantation les établissements de plus de 50 salariés situés hors du département où se trouve leur siège social.

Les différentes variables utilisées pour mesurer l'effort de formation dans les régions sont donc issues de la fusion de la 24-83 et de l'ACEMO lorsqu'elles s'y trouvent. En revanche, la source ACEMO différant quelque peu de la source 24-83, il a été nécessaire d'effectuer des estimations sur les variables présentes dans cette dernière et absentes de l'ACEMO. Pour cela, une extrapolation des données issues de la Déclaration Simplifiée de 1991 du Céreq a été opérée. Elle a permis par exemple d'estimer les taux de stagiaires régionaux par CS et par sexe.

Annexe 2

TABLEAUX SECTORIELS DÉTAILLÉS - 1993

- 2.1 Principales données (NAF 17)
- 2.2 Données financières (NAF 17)
- 2.3 TPF et taille des entreprises (NAF 17)
- 2.4 Taux d'accès et taille des entreprises (NAF 17)
- 2.5 Taux d'accès et CS (NAF 17)
- 2.6 Durée moyenne et taille des entreprises (NAF 17)
- 2.7 Durée moyenne et CS (NAF 17)
- 2.8 Effort physique et taille des entreprises (NAF 17)
- 2.9 Part des entreprises formatrices et taille des entreprises (NAF 17)
- 2.10 Principales données (NAF 60)
- 2.11 Données financières (NAF 60)
- 2.12 TPF et taille des entreprises (NAF 60)
- 2.13 Taux d'accès et taille des entreprises (NAF 60)
- 2.14 Taux d'accès et CS (NAF 60)
- 2.15 Sexe et âge des stagiaires (NAF 60)
- 2.16 Durée moyenne et taille des entreprises (NAF 60)
- 2.17 Durée moyenne et CS (NAF 60)
- 2.18 Effort physique et taille des entreprises (NAF 60)
- 2.19 Effort physique et CS (NAF 60)
- 2.20 Part des entreprises formatrices et taille des entreprises (NAF 60)

Tableau 2.1
Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAF 17)
Année 1993

SECTEURS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés a	Dépenses (en milliers de frs)	Taux de partic. financ.	nombre de stagiaires* b	taux d'accès* b/a	heures de stage* c	Effort physique (en h) c/a	durée moy. des stages (en h)*
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	1 425	61 335	171 110	3,37	16 433	26,8	711 168	11,59	43,28
02 PECHE, AQUACULTURE	55	2 558	4 578	1,46	105	4,1	19 032	7,44	181,30
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	615	54 415	398 927	4,23	20 908	38,4	1 196 306	21,98	57,22
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	33 957	3 281 477	14 745 688	3,03	1 111 823	33,9	50 468 061	15,38	45,39
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	196	189 231	2 784 943	8,11	91 885	48,6	6 706 681	35,44	72,99
06 CONSTRUCTION	14 010	692 537	1 547 505	1,70	109 877	15,9	4 931 430	7,12	44,88
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	26 256	1 518 733	4 354 548	2,27	414 817	27,3	12 544 908	8,26	30,24
08 HOTELS ET RESTAURANTS	4 547	262 174	506 389	2,04	56 279	21,5	1 367 679	5,22	24,30
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	6 399	710 825	5 759 793	5,49	325 693	45,8	18 180 641	25,58	55,82
10 ACTIVITES FINANCIERES	2 082	617 638	5 751 565	4,90	426 473	69,0	19 533 808	31,63	45,80
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	14 041	1 233 196	5 035 431	2,94	351 118	28,5	14 607 057	11,84	41,60
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	856	225 003	1 632 588	4,91	119 898	53,3	6 550 254	29,11	54,63
13 EDUCATION	2 417	135 896	402 082	2,88	28 417	20,9	1 650 110	12,14	58,07
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	5 633	465 013	1 088 106	2,15	87 280	18,8	5 123 114	11,02	58,70
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	4 925	338 523	993 264	2,66	92 296	27,3	3 973 796	11,74	43,05
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	117 414	9 788 554	45 176 516	3,29	3 253 302	33,2	147 564 045	15,08	45,36

*Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.2
Données financières sur l'intensité et la modalité de la formation
selon les secteurs d'activité économique (NAF 17)
Année 1993

SECTEURS	TPF	Dépenses par tête (en F)	Formation interne		Conventions avec organ.		Versements aux FAF	
			%	rang	%	rang	%	rang
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	8,11	14 717	40,75	1	12,37	12	0,28	15
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	5,49	8 103	27,22	2	11,52	13	1,82	14
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	4,91	7 256	11,19	8	23,04	4	9,91	10
10 ACTIVITES FINANCIERES	4,90	9 312	19,22	4	19,27	8	2,56	12
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	4,23	7 331	22,48	3	21,13	6	2,13	13
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	3,37	2 790	17,95	5	8,24	15	13,79	7
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	3,03	4 493	9,46	10	25,71	2	9,31	11
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	2,94	4 083	10,42	9	28,57	1	10,04	9
13 EDUCATION	2,88	2 959	15,03	6	14,44	9	10,34	8
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	2,66	2 934	8,86	11	25,58	3	16,85	5
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	2,27	2 867	7,32	12	21,23	5	16,62	6
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	2,15	2 340	5,87	13	13,38	11	41,77	1
08 HOTELS ET RESTAURANTS	2,04	1 931	11,50	7	20,53	7	18,39	4
06 CONSTRUCTION	1,70	2 234	2,06	14	10,48	14	29,24	2
02 PECHE, AQUACULTURE	1,46	1 790	0,97	15	13,87	10	25,57	3
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.3
Taux de participation financière
selon le secteur d'activité économique (NAF 17) et la taille des entreprises,
Année 1993 (en %)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	1,44	1,57	2,08	*	0,00	3,37
02 PECHE, AQUACULTURE	1,58	1,42	1,47	*	*	1,46
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	1,40	1,60	2,70	2,80	5,61	4,23
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	1,53	1,76	2,42	3,34	4,34	3,03
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	2,80	2,73	3,51	3,57	8,74	8,11
06 CONSTRUCTION	1,45	1,56	1,68	1,95	1,86	1,70
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	1,55	1,74	2,19	2,92	3,03	2,27
08 HOTELS ET RESTAURANTS	1,41	1,73	2,02	2,35	2,45	2,04
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,45	1,67	2,30	3,28	8,61	5,49
10 ACTIVITES FINANCIERES	2,53	2,32	3,29	5,45	5,46	4,90
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	1,94	2,02	3,02	3,60	3,29	2,94
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,03	4,20	4,56	5,33	5,17	4,91
13 EDUCATION	1,72	1,84	2,05	2,90	*	2,88
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	1,77	1,83	2,29	2,17	2,27	2,15
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	1,56	1,95	2,32	3,10	4,74	2,66
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	1,61	1,80	2,50	3,57	5,14	3,29

* : données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.4
Taux d'accès ** à la formation continue
selon les secteurs d'activité économique (NAF 17) et la taille des entreprises,
Année 1993

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	3,9	7,4	26,6	*	0,0	26,8
02 PECHE, AQUACULTURE	0,0	1,3	6,1	*	*	4,1
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	6,7	10,4	40,8	44,6	49,7	38,4
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	5,7	9,4	27,9	45,6	52,9	33,9
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	25,7	29,6	44,3	47,7	49,2	48,6
06 CONSTRUCTION	2,7	4,3	15,3	33,9	34,0	15,9
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	8,3	11,2	27,1	41,6	45,3	27,3
08 HOTELS ET RESTAURANTS	2,3	7,9	23,2	34,0	32,2	21,5
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	6,6	10,2	25,2	43,8	72,0	45,8
10 ACTIVITES FINANCIERES	22,8	26,7	46,8	64,0	84,8	69,0
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	17,0	16,1	31,0	37,4	27,3	28,5
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	20,7	38,7	53,2	55,9	51,6	53,3
13 EDUCATION	14,7	14,3	17,3	29,9	*	20,9
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	9,7	12,6	18,3	25,5	21,9	18,8
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	8,1	12,6	24,0	34,7	72,0	27,3
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	7,8	10,7	27,4	44,1	53,2	33,2

* : Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prise en compte dans le total)

** : Taux d'accès à la formation = nombre de stagiaires X 100 / nombre de salariés (non comprise la formation en alternance)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.5
Taux d'accès à la formation continue*
selon la catégorie socioprofessionnelle et les secteurs d'activité économique (NAF 17)
Année 1993 (en %)

SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
							1	2	3
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	10,7	18,9	29,6	70,7	36,9	26,8	6,6	TAM	ONQ
02 PECHE, AQUACULTURE	8,5	2,2	3,4	5,5	7,5	4,1	3,8	ONQ	OQ
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	22,1	37,0	58,5	38,1	45,1	38,4	2,6	Emp	ONQ
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	18,5	27,5	31,5	52,0	50,0	33,9	2,8	TAM	ONQ
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	17,3	44,8	44,6	52,2	49,9	48,6	3,0	TAM	ONQ
06 CONSTRUCTION	8,2	11,5	17,5	29,2	31,5	15,9	3,8	IC	ONQ
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	7,5	17,7	24,9	41,4	42,5	27,3	5,7	IC	ONQ
08 HOTELS ET RESTAURANTS	13,8	15,7	15,6	56,7	51,5	21,5	4,1	TAM	ONQ
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	29,6	45,2	40,4	58,5	51,4	45,8	2,0	TAM	ONQ
10 ACTIVITES FINANCIERES	8,9	56,4	57,2	79,6	69,5	69,0	9,0	TAM	ONQ
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	9,0	20,6	26,9	45,7	46,5	28,5	5,2	IC	ONQ
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	12,1	20,9	50,9	55,7	69,5	53,3	5,7	IC	ONQ
13 EDUCATION	7,1	11,0	14,8	37,4	24,2	20,9	5,3	TAM	ONQ
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	9,6	16,0	18,1	26,5	29,2	18,8	3,0	IC	ONQ
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	10,1	17,2	26,2	37,1	37,8	27,3	3,8	IC	ONQ
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	14,4	25,8	29,3	52,2	48,4	33,2	3,6	TAM	ONQ

* les formations en alternance ne sont pas comprises dans ce taux

(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / Catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.6
Durée moyenne des stages **
selon les secteurs d'activité économique (NAF17) et la taille des entreprises,
Année 1993 (en heures)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	53,84	22,96	30,27	*	0,00	43,28
02 PECHE, AQUACULTURE	0,00	147,80	184,40	*	*	181,30
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	24,56	28,52	29,86	39,26	70,50	57,22
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	46,61	44,81	38,48	40,65	55,56	45,39
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	36,10	38,11	41,45	40,43	77,45	72,99
06 CONSTRUCTION	47,06	60,27	49,27	45,16	35,78	44,88
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	35,82	33,02	30,00	32,48	28,24	30,24
08 HOTELS ET RESTAURANTS	48,77	32,43	24,38	25,75	20,96	24,30
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	27,91	33,00	30,83	35,52	64,89	55,82
10 ACTIVITES FINANCIERES	51,66	46,61	40,91	49,51	44,77	45,80
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	44,46	39,56	38,42	40,05	48,72	41,60
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	40,60	64,43	51,24	52,85	65,23	54,63
13 EDUCATION	43,27	48,28	47,12	48,25	*	58,07
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	41,96	49,27	59,30	62,36	59,85	58,70
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	45,44	51,09	44,57	40,29	40,01	43,05
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	42,02	41,71	39,04	42,32	52,16	45,36

* : données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

** Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.7
Durée moyenne (en heures) des stages selon la qualification
et les secteurs d'activité économique (NAF 17)
Année 1993

SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
							1	2	3
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	20,46	24,27	75,76	48,67	47,06	43,28	3,70	Emp	ONQ
02 PECHE, AQUACULTURE	214,50	154,50	79,67	485,80	56,78	181,30	8,56	TAM	IC
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	73,19	59,94	50,94	53,82	52,22	57,22	1,44	ONQ	Emp
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	41,19	46,12	39,66	49,73	44,12	45,39	1,25	TAM	Emp
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	81,55	66,98	66,83	78,32	70,64	72,99	1,22	ONQ	Emp
06 CONSTRUCTION	72,10	54,49	34,86	37,97	29,39	44,88	2,45	ONQ	IC
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	41,13	34,69	23,94	38,88	35,10	30,24	1,72	ONQ	Emp
08 HOTELS ET RESTAURANTS	21,53	18,37	22,61	26,43	29,78	24,30	1,62	IC	OQ
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	60,61	56,70	42,57	56,96	71,06	55,82	1,67	IC	Emp
10 ACTIVITES FINANCIERES	46,08	63,33	53,06	41,44	45,58	45,80	1,53	OQ	TAM
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	29,88	42,68	39,30	47,68	41,47	41,60	1,60	TAM	ONQ
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	87,42	81,14	51,06	56,36	61,32	54,63	1,71	ONQ	Emp
13 EDUCATION	57,96	69,83	52,35	65,79	53,33	58,07	1,33	OQ	Emp
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	61,78	57,90	63,89	56,15	41,47	58,70	1,54	Emp	IC
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	41,76	39,36	37,92	58,13	40,98	43,05	1,53	TAM	Emp
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	43,49	48,87	39,95	48,61	44,84	45,36	1,22	OQ	Emp

(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / Catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.8
Effort physique de formation continue**
selon les secteurs d'activité économique (NAF 17) et la taille des entreprises,
Année 1993 (en heures)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	2,12	1,69	8,06	*	0,00	11,59
02 PECHE, AQUACULTURE	0,00	1,87	11,27	*	*	7,44
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	1,64	2,96	12,19	17,50	35,03	21,98
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	2,68	4,20	10,75	18,56	29,37	15,38
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	9,27	11,27	18,37	19,29	38,13	35,44
06 CONSTRUCTION	1,28	2,60	7,54	15,31	12,16	7,12
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	2,98	3,71	8,14	13,51	12,80	8,26
08 HOTELS ET RESTAURANTS	1,12	2,57	5,65	8,74	6,75	5,22
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1,85	3,36	7,78	15,54	46,72	25,58
10 ACTIVITES FINANCIERES	11,78	12,42	19,15	31,68	37,95	31,63
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	7,58	6,36	11,92	14,97	13,32	11,84
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	8,40	24,95	27,26	29,53	33,63	29,11
13 EDUCATION	6,35	6,90	8,16	14,42	*	12,14
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	4,07	6,21	10,83	15,93	13,12	11,02
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	3,67	6,42	10,68	13,99	28,79	11,74
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	3,26	4,48	10,71	18,65	27,73	15,08

* : données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

** Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.9
Entreprises ayant eu des stagiaires**
selon les secteurs d'activité économique (NAF17) et la taille des entreprises,
Année 1993 (en %)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	20,00	28,50	78,00	*	0,00	30,80
02 PÊCHE, AQUACULTURE	0,00	20,00	69,20	*	*	24,40
03 INDUSTRIES EXTRACTIVES	31,70	51,70	94,10	100,00	100,00	50,80
04 INDUSTRIE MANUFACTURIERE	28,20	45,60	83,70	99,00	100,00	52,80
05 PROD. ET DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ ET EAU	54,30	73,10	91,50	92,30	100,00	77,10
06 CONSTRUCTION	11,50	25,70	62,60	97,90	89,50	26,40
07 COMMERCE, REP. AUTOMOBILE ET ARTICLES DOMESTIQUES	32,70	45,90	78,90	97,10	96,80	47,20
08 HOTELS ET RESTAURANTS	12,10	26,70	64,70	100,00	100,00	27,00
09 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	26,70	44,20	81,20	90,70	100,00	49,10
10 ACTIVITES FINANCIERES	45,30	63,60	92,80	98,90	100,00	72,90
11 IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	45,10	49,60	76,50	91,40	91,80	55,50
12 ADMINISTRATION PUBLIQUE	50,40	76,70	96,20	100,00	100,00	90,00
13 EDUCATION	53,20	59,20	81,60	100,00	*	64,20
14 SANTE ET ACTIVITE SOCIALE	33,80	45,20	71,10	91,70	71,40	52,00
15 SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	26,60	43,70	71,20	97,00	100,00	47,20
16 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
17 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	28,60	43,30	78,70	96,90	97,40	47,90

* Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

** Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2-10
Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAF 60) - Année 1993

SECTEURS	nombre d'entreprises	Nombre de salariés a	Dépenses (milliers F)	Taux de particip. financ. %	Nombre de stagiaires** b	Taux d'accès % b/a	Heures de stage** c	Heures de stage par salarié, c/a	Durée moy des stages(h)**
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	1 293	43 753	59 108	1,88	6 112	14,0	186 876	4,27	30,58
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	132	17 582	111 999	5,77	10 321	58,7	524 292	29,82	50,80
05 PECHE & AQUACULTURE	55	2 558	4 578	1,46	105	4,1	19 032	7,44	181,26
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	25	26 533	307 316	5,65	12 274	46,3	944 494	35,60	76,95
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	590	27 882	91 576	2,30	8 634	31,0	251 812	9,03	29,17
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	4 542	380 751	1 302 317	2,63	121 381	31,9	4 419 589	11,61	36,41
17 INDUSTRIE TEXTILE	1 698	131 584	315 400	2,06	25 447	19,3	1 105 530	8,40	43,44
18 HABILLEMENT	1 842	113 157	226 156	1,94	13 601	12,0	827 309	7,31	60,83
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	605	49 537	102 044	1,92	7 446	15,0	279 654	5,65	37,56
20 TRAVAIL DU BOIS	1 536	61 808	117 128	1,73	7 802	12,6	258 202	4,18	33,09
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	821	94 322	404 653	2,87	29 488	31,3	1 172 677	12,43	39,77
22 EDITION & IMPRIMERIE	2 676	169 384	520 958	2,01	34 069	20,1	1 171 472	6,92	34,39
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	56	33 657	391 718	4,90	20 924	62,2	1 207 776	35,88	57,72
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	1 347	291 083	2 203 893	4,02	147 452	50,7	6 434 486	22,11	43,64
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	1 712	188 765	740 609	2,87	62 068	32,9	2 865 230	15,18	46,16
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	1 352	128 551	472 984	2,53	37 951	29,5	1 565 340	12,18	41,25
27 METALLURGIE	536	125 824	699 764	3,60	54 916	43,6	2 532 995	20,13	46,12
28 TRAVAIL DES METAUX	6 473	327 788	1 010 748	2,24	75 754	23,1	3 011 186	9,19	39,75
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	2 841	275 425	1 110 806	2,65	94 138	34,2	3 986 303	14,47	42,35
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	112	34 269	603 064	6,80	22 021	64,3	1 343 686	39,21	61,02
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	870	134 304	593 119	2,88	51 283	38,2	2 401 521	17,88	46,83
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	667	95 358	496 002	3,27	38 055	39,9	2 033 306	21,32	53,43
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	1 279	118 070	646 444	3,06	40 023	33,9	2 002 861	16,96	50,04
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	638	272 248	1 573 431	4,00	141 918	52,1	7 706 749	28,31	54,30
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	357	128 750	900 940	3,73	62 702	48,7	3 270 898	25,41	52,17
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 676	115 901	291 480	2,08	22 215	19,2	817 887	7,06	36,82
37 RECUPERATION	321	10 941	21 508	1,60	1 169	10,7	53 404	4,88	45,68
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	121	163 263	2 607 968	8,77	78 067	47,8	6 276 752	38,45	80,40
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	75	25 968	176 975	3,86	13 818	53,2	429 929	16,56	31,11
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	14 010	692 537	1 547 395	1,70	109 877	15,9	4 931 430	7,12	44,88
50 REPARATION AUTOMOBILE	4 740	181 464	544 437	2,20	47 950	26,4	1 531 668	8,44	31,94
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	12 641	620 354	2 189 120	2,30	153 669	24,8	5 562 305	8,97	36,20
52 COMMERCE DE DETAIL	8 875	716 915	1 620 660	2,24	213 198	29,7	5 450 935	7,60	25,57
55 HOTELS & RESTAURANTS	4 547	262 174	506 387	2,04	56 279	21,5	1 367 679	5,22	24,30
60 TRANSPORTS TERRESTRES	4 639	469 309	3 440 233	5,45	229 778	49,0	12 975 973	27,65	56,47
61 TRANSPORTS MARITIMES	78	11 656	56 224	2,35	3 462	29,7	294 056	25,23	84,94
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	76	58 028	1 510 867	12,19	36 958	63,7	2 827 103	48,72	76,50
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	1 476	155 856	629 755	2,59	48 566	31,2	1 685 204	10,81	34,70
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	130	15 976	122 707	4,50	6 929	43,4	398 305	24,93	57,48
65 BANQUES	998	415 262	4 240 333	5,20	328 576	79,1	14 179 583	34,15	43,15
66 ASSURANCES	609	171 673	1 284 673	4,50	84 770	49,4	4 799 214	27,96	56,61
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	475	30 703	226 559	3,18	13 127	42,8	555 011	18,08	42,28
70 IMMOBILIER	1 670	96 164	356 484	2,62	28 485	29,6	1 049 925	10,92	36,86
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	521	41 891	147 818	2,62	12 395	29,6	380 242	9,08	30,68
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	1 497	128 643	1 110 673	4,01	56 630	44,0	2 876 316	22,36	50,79
73 RECHERCHE	207	36 267	282 215	3,92	16 696	46,0	891 849	24,59	53,42
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	10 146	930 231	3 138 108	2,67	236 912	25,5	9 408 725	10,11	39,71
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	856	225 003	1 632 588	4,91	119 898	53,3	6 550 254	29,11	54,63
80 EDUCATION	2 417	135 896	402 069	2,88	28 417	20,9	1 650 110	12,14	58,07
85 SANTE & ACTION SOCIALE	5 633	465 013	1 088 010	2,15	87 280	18,8	5 123 114	11,02	58,70
90 SERVICES COLLECTIFS	305	32 796	81 436	2,07	7 846	23,9	216 267	6,59	27,56
91 SERVICES SOCIAUX	2 217	142 419	391 454	2,84	39 012	27,4	1 867 153	13,11	47,86
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	1 633	134 287	450 689	2,75	40 988	30,5	1 709 437	12,73	41,71
93 SERVICES PERSONNELS	770	29 021	69 685	2,14	4 450	15,3	180 939	6,23	40,66
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	117 414	9 788 554	45 175 264	3,29	3 253 302	33,2	147 564 045	15,08	45,36

** Non comprises les formations en alternance

* Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Evolution C/rea

Tableau 2.11
Données financières sur l'intensité et la modalité de la formation
selon les secteurs d'activité économique (NAF 60)
Année 1993

Secteurs d'activité	TPF	Dépenses par tête (en F)	Formation interne		Conventions avec organismes		Versements aux FAF	
			%	rang	%	rang	%	rang
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	12,19	26037	46,26	1	11,34	51	0,16	52
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	8,77	15974	42,41	2	11,44	50	0,10	54
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	6,80	17598	18,69	8	12,95	48	0,69	50
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	5,77	6370	25,89	4	6,32	54	1,19	49
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	5,65	11582	27,31	3	20,41	39	0,11	53
60 TRANSPORTS TERRESTRES	5,45	7330	22,28	5	7,65	53	1,79	47
65 BANQUES	5,20	10211	19,16	7	18,46	40	2,09	46
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	4,91	7256	11,19	21	23,04	32	9,91	26
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	4,90	11639	14,67	13	27,27	16	0,34	51
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	4,50	7681	11,45	20	33,75	1	4,46	39
66 ASSURANCES	4,50	7483	19,64	6	21,25	37	2,98	41
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	4,02	7571	12,68	16	29,49	11	2,64	45
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	4,01	8634	9,78	24	33,32	2	5,19	36
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	4,00	5779	15,82	11	21,30	35	3,14	40
73 RECHERCHE	3,92	7782	12,02	17	31,20	6	2,69	44
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	3,86	6815	16,32	10	26,13	21	2,91	42
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	3,73	6998	9,51	26	28,55	12	1,52	48
27 METALLURGIE	3,60	5561	9,70	25	30,53	9	2,91	43
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	3,27	5201	7,02	31	30,53	8	4,55	38
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	3,18	7379	17,96	9	23,39	29	8,99	27
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	3,06	5475	5,78	39	32,11	5	6,33	34
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	2,88	4416	5,33	41	30,66	7	7,49	31
80 EDUCATION	2,88	2959	15,03	12	14,44	45	10,34	23
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	2,87	3923	11,56	18	16,96	43	23,16	7
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	2,87	4290	6,59	34	30,23	10	8,82	29
91 SERVICES SOCIAUX	2,84	2749	5,60	40	27,22	17	19,24	14
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	2,75	3356	13,66	15	21,67	34	16,26	18
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	2,67	3373	10,94	22	26,95	18	11,65	22
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	2,65	4033	7,77	29	27,44	14	9,93	25
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	2,63	3420	4,93	44	23,17	31	20,47	11
70 IMMOBILIER	2,62	3707	6,62	33	26,73	20	18,04	17
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	2,62	3529	10,26	23	26,81	19	6,96	32
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	2,59	4041	13,66	14	27,69	13	5,11	37
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	2,53	3679	7,22	30	27,29	15	6,57	33
61 TRANSPORTS MARITIMES	2,35	4824	3,76	47	23,18	30	6,07	35
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	2,30	3529	7,79	28	23,46	28	15,01	20
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	2,30	3284	6,29	37	23,55	27	8,92	28
50 REPARATION AUTOMOBILE	2,26	3000	3,24	49	22,63	33	8,42	30
28 TRAVAIL DES METAUX	2,24	3084	5,09	42	24,16	25	20,29	12
52 COMMERCE DE DETAIL	2,24	2261	8,05	27	17,76	41	21,54	8
85 SANTE & ACTION SOCIALE	2,15	2340	5,87	38	13,38	47	41,77	1
93 SERVICES PERSONNELS	2,14	2401	1,48	53	32,99	4	15,08	19
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	2,08	2515	4,91	45	26,05	22	18,28	16
90 SERVICES COLLECTIFS	2,07	2483	4,32	46	33,03	3	10,14	24
17 INDUSTRIE TEXTILE	2,06	2397	6,34	36	21,26	36	20,74	9
55 HOTELS & RESTAURANTS	2,04	1931	11,50	19	20,53	38	18,39	15
22 EDITION & IMPRIMERIE	2,01	3076	6,35	35	25,89	23	14,84	21
18 HABILLEMENT	1,94	1999	6,66	32	24,12	26	20,59	10
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	1,92	2060	3,70	48	24,31	24	19,86	13
01 AGRIC.,SYLVIC.,CHASSE	1,88	1351	2,91	51	11,87	49	37,65	2
20 TRAVAIL DU BOIS	1,73	1895	3,20	50	17,46	42	24,57	6
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	1,70	2234	2,06	52	10,48	52	29,24	3
37 RECUPERATION	1,60	1966	5,02	43	16,21	44	25,12	5
05 PECHE & AQUACULTURE	1,46	1790	0,97	54	13,87	46	25,57	4
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	55	-	55	-	55
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	56	-	56	-	56

Source : Déclaration fiscale des employeurs 24-83 - Exploitation Céreeq

Tableau 2.12
Taux de participation financière
selon le secteur d'activité économique (NAF 60) et la taille des entreprises.
Année 1993 (en %)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	1,42	1,59	1,96	*	*	1,88
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	1,52	1,51	3,06	*	*	5,77
05 PECHE & AQUACULTURE	1,58	1,42	1,47	*	*	1,46
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	0,00	1,48	4,14	*	5,79	5,65
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	1,39	1,61	2,43	2,80	*	2,30
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	1,59	1,61	2,34	3,27	3,60	2,63
17 INDUSTRIE TEXTILE	1,60	1,62	2,08	2,14	2,73	2,06
18 HABILLEMENT	1,50	1,72	1,97	2,41	*	1,94
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	1,41	1,50	1,82	2,54	*	1,92
20 TRAVAIL DU BOIS	1,71	1,62	1,80	1,78	*	1,73
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	1,36	1,74	2,96	3,12	*	2,87
22 EDITION & IMPRIMERIE	1,46	1,60	2,02	2,49	*	2,01
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	1,19	2,24	4,83	4,81	5,02	4,90
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	1,67	2,09	3,30	4,38	4,71	4,02
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	1,36	1,67	2,32	3,14	4,00	2,87
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	1,45	1,80	2,11	3,23	2,88	2,53
27 METALLURGIE	1,45	1,70	3,01	3,53	4,30	3,60
28 TRAVAIL DES METAUX	1,51	1,95	2,24	2,70	3,24	2,24
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	1,50	1,70	2,37	2,89	4,03	2,65
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	1,76	1,89	3,02	3,65	*	6,80
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	1,50	1,64	2,56	2,84	3,59	2,88
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	1,52	1,83	2,76	2,95	4,28	3,27
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	1,80	1,81	2,38	3,55	4,08	3,06
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	1,56	2,05	2,59	4,39	4,22	4,00
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	2,19	2,04	2,42	2,96	4,23	3,73
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1,37	1,66	1,84	2,87	*	2,08
37 RECUPERATION	1,36	1,58	1,70	*	*	1,60
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	2,22	2,89	3,47	4,09	9,17	8,77
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	4,60	2,42	3,56	3,20	*	3,86
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	1,45	1,56	1,68	1,95	1,86	1,70
50 REPARATION AUTOMOBILE	1,81	1,98	2,42	2,98	3,03	2,26
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	1,50	1,75	2,28	3,12	4,10	2,30
52 COMMERCE DE DETAIL	1,49	1,53	1,90	2,68	2,76	2,24
55 HOTELS & RESTAURANTS	1,41	1,73	2,02	2,35	2,45	2,04
60 TRANSPORTS TERRESTRES	1,41	1,64	2,10	3,02	7,97	5,45
61 TRANSPORTS MARITIMES	1,33	1,78	1,68	3,23	*	2,35
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	3,63	2,61	6,91	6,01	*	12,19
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	1,52	1,71	1,85	2,84	4,43	2,59
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	1,22	1,79	4,17	3,71	*	4,50
65 BANQUES	3,09	2,58	3,54	5,93	5,36	5,20
66 ASSURANCES	1,96	2,01	2,84	4,04	5,80	4,50
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	1,99	2,06	3,29	3,69	*	3,18
70 IMMOBILIER	1,62	1,88	2,67	3,64	*	2,62
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	1,63	1,85	2,66	2,99	*	2,62
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	2,69	2,28	3,80	4,84	5,11	4,01
73 RECHERCHE	2,27	5,02	3,26	4,15	*	3,92
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	1,90	1,93	2,87	3,16	2,85	2,67
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,03	4,20	4,56	5,33	5,17	4,91
80 EDUCATION	1,72	1,84	2,05	2,90	*	2,88
85 SANTE & ACTION SOCIALE	1,77	1,83	2,29	2,17	2,27	2,15
90 SERVICES COLLECTIFS	1,42	1,52	2,17	2,40	*	2,07
91 SERVICES SOCIAUX	1,76	2,17	2,73	3,84	4,86	2,84
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	1,29	1,82	1,92	3,00	4,93	2,75
93 SERVICES PERSONNELS	1,80	1,77	2,13	2,91	*	2,14
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	1,61	1,80	2,50	3,57	5,14	3,29

* : données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.13

selon les secteurs d'activité économique (NAF60) et la taille des entreprises.

Année 1993

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1 AGRIC., SYLVIC., CHASSE	4,0	7,5	24,8	*	*	14,0
2 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	3,4	5,7	41,4	-	*	58,7
5 PECHE & AQUACULTURE	0,0	1,3	6,1	-	-	4,1
0, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	0,0	11,3	73,6	-	45,6	46,3
3, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVE	6,7	10,3	37,3	44,6	*	31,0
5, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	6,5	8,3	31,6	46,2	44,3	31,9
7 INDUSTRIE TEXTILE	5,6	6,2	20,9	28,9	27,7	19,3
8 HABILLEMENT	1,7	6,3	12,7	26,1	-	12,0
9 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	6,1	3,9	14,1	28,2	-	15,0
0 TRAVAIL DU BOIS	4,3	7,6	16,8	29,0	-	12,6
1 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	5,8	6,9	27,5	46,1	*	31,3
2 EDITION & IMPRIMERIE	4,7	6,8	22,3	33,9	*	20,1
3 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	0,0	22,9	62,9	68,6	60,8	62,2
4 INDUSTRIE CHIMIQUE	12,0	16,4	45,2	57,9	55,8	50,7
5 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	4,6	10,6	28,3	39,7	48,0	32,9
6 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	3,3	9,1	25,2	48,3	31,6	29,5
7 METALLURGIE	4,1	9,0	40,6	49,1	47,5	43,6
8 TRAVAIL DES METAUX	6,0	10,8	26,6	40,6	46,4	23,1
9 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	6,7	12,3	31,7	43,6	50,7	34,2
0 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	11,7	16,6	38,0	43,9	*	64,3
1 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	7,2	11,1	30,2	46,4	48,6	38,2
2 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	7,9	8,3	32,2	36,3	61,4	39,9
3 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	12,6	12,3	27,0	45,6	53,3	33,9
4 FABR. MATERIEL TRANSPORT	5,4	11,4	32,9	58,1	56,4	52,1
5 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	5,6	10,6	26,6	45,5	57,0	48,7
6 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	3,5	6,6	17,8	36,5	*	19,2
7 RECUPERATION	1,9	12,1	12,6	-	*	10,7
0 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	20,7	35,3	40,5	60,2	47,9	47,8
1 PROD. & DISTRIBUTION EAU	45,6	19,9	49,7	38,1	*	53,2
15 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	2,7	4,3	15,3	33,9	34,0	15,9
0 REPARATION AUTOMOBILE	12,0	18,9	32,2	45,8	51,8	26,4
1 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	9,5	11,1	29,8	40,9	44,3	24,8
2 COMMERCE DE DETAIL	4,6	6,9	21,5	41,8	45,1	29,7
5 HOTELS & RESTAURANTS	2,3	7,9	23,2	34,0	32,2	21,5
0 TRANSPORTS TERRESTRES	5,5	8,5	26,5	50,6	75,4	49,0
1 TRANSPORTS MARITIMES	8,5	17,5	17,2	46,3	*	29,7
2 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	14,3	42,9	46,6	14,4	*	63,7
3 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	11,6	14,7	21,0	41,1	51,6	31,2
4 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	2,7	7,9	27,9	52,7	*	43,4
5 BANQUES	28,8	31,5	55,7	70,3	94,1	79,1
6 ASSURANCES	13,7	17,2	33,0	46,1	62,6	49,4
7 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	18,4	29,5	52,6	42,8	*	42,8
0 IMMOBILIER	11,2	14,5	37,5	47,5	*	29,6
1 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	10,5	8,4	23,7	48,0	*	29,6
2 ACTIVITES INFORMATIQUES	19,3	19,5	42,1	60,6	56,9	44,0
3 RECHERCHE	20,4	23,2	42,6	50,2	*	46,0
4 ARCHITECTURE, INGENIERIE	18,3	16,1	28,0	31,2	24,7	25,5
5 ADMINISTRATION PUBLIQUE	20,7	38,7	53,2	55,9	51,6	53,3
0 EDUCATION	14,7	14,3	17,3	29,9	*	20,9
85 SANTE & ACTION SOCIALE	9,7	12,6	18,3	25,5	21,9	18,8
90 SERVICES COLLECTIFS	9,6	10,0	24,3	33,0	*	23,9
91 SERVICES SOCIAUX	13,2	19,3	29,8	35,6	32,2	27,4
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	3,7	4,4	15,8	36,1	92,2	30,5
3 SERVICES PERSONNELS	6,5	9,8	20,9	24,2	-	15,3
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUTS SECTEURS	7,8	10,7	27,4	44,1	53,2	33,2

* Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prise en compte dans le total)

** Taux d'accès à la formation = nombre de stagiaires*100/nombre de salariés (non comprise la formation en alternance)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation Céreq

Tableau 2.14
Taux d'accès à la formation continue*
selon la catégorie socioprofessionnelle et les secteurs d'activité économique (NAF 60)
Année 1993 (en %)

SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
							1	2	3
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	5,9	11,6	18,0	38,7	25,8	14,0	6,5	TAM	ONQ
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	35,1	36,1	64,9	92,4	79,0	58,7	2,6	TAM	ONQ
05 PECHE & AQUACULTURE	8,5	2,2	3,4	5,5	7,5	4,1	3,8	ONQ	OQ
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	30,7	53,2	162,6	30,5	46,0	46,3	5,3	Emp	TAM
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	9,8	27,5	30,1	58,3	43,6	31,0	6,0	TAM	ONQ
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	19,8	27,5	25,5	54,5	57,9	31,9	2,9	IC	ONQ
17 INDUSTRIE TEXTILE	13,3	13,7	24,7	33,6	39,6	19,3	3,0	IC	ONQ
18 HABILLEMENT	6,9	9,6	13,6	23,9	23,4	12,0	3,5	TAM	ONQ
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	9,3	13,0	24,6	31,0	25,7	15,0	3,4	TAM	ONQ
20 TRAVAIL DU BOIS	5,8	12,7	18,7	25,0	23,5	12,6	4,3	TAM	ONQ
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	12,4	26,2	36,7	52,0	54,3	31,3	4,4	IC	ONQ
22 EDITION & IMPRIMERIE	5,5	14,1	20,2	23,6	31,2	20,1	5,7	IC	ONQ
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	9,0	62,6	50,7	65,2	64,4	62,2	7,3	TAM	ONQ
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	26,9	39,5	43,3	59,4	64,3	50,7	2,4	IC	ONQ
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	19,1	30,9	36,3	51,3	44,1	32,9	2,7	TAM	ONQ
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	13,7	26,1	29,1	51,8	50,3	29,5	3,8	TAM	ONQ
27 METALLURGIE	17,9	39,8	43,2	56,3	60,0	43,6	3,4	IC	ONQ
28 TRAVAIL DES METAUX	12,2	20,1	23,9	38,7	35,0	23,1	3,2	TAM	ONQ
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	23,7	27,7	30,7	48,3	45,3	34,2	2,0	TAM	ONQ
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	16,6	31,8	67,6	55,9	75,7	64,3	4,6	IC	ONQ
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	21,2	32,3	41,6	54,8	52,7	38,2	2,6	TAM	ONQ
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	22,3	34,3	35,1	47,8	52,5	39,9	2,4	IC	ONQ
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	12,6	18,5	30,4	44,0	47,6	33,9	3,8	IC	ONQ
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	37,3	51,6	46,5	71,7	57,0	52,1	1,9	TAM	ONQ
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	25,0	35,2	45,2	57,9	62,1	48,7	2,5	IC	ONQ
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	12,2	16,4	21,7	33,9	33,5	19,2	2,8	TAM	ONQ
37 RECUPERATION	8,2	7,8	16,3	23,8	14,5	10,7	3,1	TAM	OQ
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	5,1	44,1	41,9	51,3	47,7	47,8	10,1	TAM	ONQ
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	23,8	46,9	53,8	70,0	68,7	53,2	3,0	TAM	ONQ
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	8,2	11,5	17,5	29,2	31,5	15,9	3,8	IC	ONQ
50 REPARATION AUTOMOBILE	8,5	26,2	20,6	37,6	40,7	26,4	4,8	IC	ONQ
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	6,0	16,6	19,2	38,6	38,1	24,8	6,4	TAM	ONQ
52 COMMERCE DE DETAIL	9,6	10,6	28,3	47,6	52,8	29,7	5,5	IC	ONQ
55 HOTELS & RESTAURANTS	13,8	15,7	15,6	56,7	51,5	21,5	4,1	TAM	ONQ
60 TRANSPORTS TERRESTRES	28,9	48,0	45,0	66,2	50,7	49,0	2,3	TAM	ONQ
61 TRANSPORTS MARITIMES	7,5	31,6	27,9	45,7	27,5	29,7	6,1	TAM	ONQ
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	55,3	58,9	66,3	60,7	69,7	63,7	1,3	IC	ONQ
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	26,9	26,3	24,0	43,5	43,5	31,2	1,8	IC	Emp
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	3,9	6,0	38,5	59,5	56,6	43,4	15,1	TAM	ONQ
65 BANQUES	15,3	70,1	65,4	87,5	78,9	79,1	5,7	TAM	ONQ
66 ASSURANCES	6,1	15,6	49,4	49,9	52,4	49,4	8,7	IC	ONQ
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	0,0	94,5	37,7	46,0	48,3	42,8	-	OQ	ONQ
70 IMMOBILIER	12,8	22,1	25,5	44,8	44,9	29,6	3,5	IC	ONQ
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	13,4	12,7	31,9	46,6	48,5	29,6	3,8	IC	OQ
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	0,4	26,1	28,2	51,4	50,1	44,0	117,6	TAM	ONQ
73 RECHERCHE	3,0	27,6	37,0	52,5	48,3	46,0	17,3	TAM	ONQ
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	8,8	20,7	26,4	43,8	44,6	25,5	5,1	IC	ONQ
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	12,1	20,9	50,9	55,7	69,5	53,3	5,7	IC	ONQ
80 EDUCATION	7,1	11,0	14,8	37,4	24,2	20,9	5,3	TAM	ONQ
85 SANTE & ACTION SOCIALE	9,6	16,0	18,1	26,5	29,2	18,8	3,0	IC	ONQ
90 SERVICES COLLECTIFS	14,3	23,5	27,0	45,4	49,7	23,9	3,5	IC	ONQ
91 SERVICES SOCIAUX	9,1	21,5	21,7	40,8	40,7	27,4	4,5	TAM	ONQ
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	8,5	11,8	32,4	31,8	34,7	30,5	4,1	IC	ONQ
93 SERVICES PERSONNELS	5,2	10,6	17,4	43,0	33,4	15,3	8,2	TAM	ONQ
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	14,4	25,8	29,3	52,2	48,4	33,2	3,6	TAM	ONQ

* les formations en alternance ne sont pas comprises dans ce taux

(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / Catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24683 - Exploitation Céreq

Tableau 2.15
Répartition des stagiaires* selon le sexe, l'âge
et les secteurs d'activité économique (NAF 60)
Année 1993

SECTEURS	- de 25 ans		de 25 à 44 ans		45 ans et +		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	10,1	5,9	47,8	17,2	15,1	3,9	73,0	27,0
02 EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES DIVERS	2,4	0,7	61,6	10,6	22,6	2,2	86,6	13,4
05 PECHE & AQUACULTURE	36,4	0,9	39,1	8,2	10,9	4,6	86,4	13,6
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	0,5	0,4	67,1	9,2	19,1	3,7	86,7	13,3
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	3,8	0,6	59,5	7,5	26,6	2,0	89,9	10,1
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	6,5	3,4	48,4	20,8	15,7	5,2	70,6	29,4
17 INDUSTRIE TEXTILE	3,7	3,4	42,4	25,9	15,1	9,4	61,3	38,7
18 HABILLEMENT	1,7	11,3	11,3	55,3	6,2	14,2	19,2	80,8
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	2,3	3,2	32,2	39,8	12,9	9,5	47,5	52,6
20 TRAVAIL DU BOIS	8,7	2,1	56,1	13,4	16,5	3,3	81,3	18,7
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	5,2	1,7	50,1	15,0	22,8	5,3	78,0	22,0
22 EDITION & IMPRIMERIE	3,7	4,5	39,8	30,4	14,8	6,7	58,3	41,7
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	2,2	1,4	49,3	11,4	29,8	5,8	81,4	18,6
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	2,5	2,6	38,5	26,3	20,4	9,7	61,4	38,6
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	6,2	1,9	54,0	14,8	18,3	4,8	78,5	21,5
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	5,8	1,9	50,9	10,7	26,7	4,0	83,4	16,6
27 METALLURGIE	2,7	0,7	58,0	8,2	27,4	2,9	88,1	11,9
28 TRAVAIL DES METAUX	6,2	1,2	57,1	11,7	20,4	3,4	83,7	16,3
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	5,8	1,4	53,8	12,9	22,0	4,2	81,5	18,5
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	3,4	1,6	45,6	15,6	28,1	5,8	77,0	23,0
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	4,7	2,4	48,8	20,0	17,3	6,8	70,8	29,2
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	3,6	2,6	47,1	24,7	14,2	7,8	64,9	35,2
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	2,7	1,9	51,0	19,4	18,6	6,5	72,2	27,8
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	5,0	1,1	54,1	7,8	28,6	3,5	87,6	12,4
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	2,9	0,7	54,1	10,1	28,6	3,6	85,6	14,4
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	6,2	2,7	50,7	23,2	12,4	4,8	69,4	30,7
37 RECUPERATION	8,5	2,0	49,2	16,8	19,7	3,9	77,4	22,6
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	3,2	0,9	61,8	12,7	17,1	4,3	82,1	17,9
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	3,7	1,2	53,9	12,6	23,5	5,2	81,1	18,9
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	9,0	1,5	61,7	6,5	19,7	1,7	90,3	9,7
50 REPARATION AUTOMOBILE	8,5	1,5	61,7	10,7	14,8	2,8	85,0	15,0
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	5,3	3,2	48,3	22,4	15,5	5,3	69,1	30,9
52 COMMERCE DE DETAIL	10,4	13,6	31,3	33,0	4,8	7,0	46,5	53,5
55 HOTELS & RESTAURANTS	9,1	9,6	39,2	28,5	7,0	6,7	55,3	44,7
60 TRANSPORTS TERRESTRES	4,9	1,6	59,4	11,0	20,0	3,2	84,2	15,8
61 TRANSPORTS MARITIMES	7,5	1,1	53,6	19,3	15,8	2,6	76,9	23,1
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	3,4	2,3	42,4	28,5	16,1	7,4	61,9	38,1
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	5,8	5,0	43,9	22,9	16,9	5,5	66,6	33,5
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	3,4	3,0	48,3	22,7	16,7	5,9	68,4	31,6
65 BANQUES	1,7	3,5	34,3	34,2	14,8	11,5	50,8	49,2
66 ASSURANCES	3,2	4,2	34,5	37,1	11,1	10,1	48,7	51,3
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	4,6	6,2	37,5	36,3	8,5	6,9	50,6	49,4
70 IMMOBILIER	2,8	4,3	32,5	35,1	13,7	11,7	49,0	51,0
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	6,1	5,9	44,7	28,0	9,9	5,5	60,7	39,3
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	4,0	2,8	53,4	24,6	11,6	3,6	69,0	31,0
73 RECHERCHE	1,8	2,4	39,6	29,5	17,3	9,5	58,7	41,3
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	8,9	5,7	40,4	28,0	11,7	5,3	60,9	39,1
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,7	2,8	16,3	49,4	9,0	21,8	26,0	74,0
80 EDUCATION	2,6	3,5	29,8	32,9	17,2	14,1	49,5	50,5
85 SANTE & ACTION SOCIALE	2,7	6,6	18,3	50,2	6,0	16,3	27,0	73,0
90 SERVICES COLLECTIFS	8,8	1,9	62,1	9,8	15,4	2,0	86,3	13,7
91 SERVICES SOCIAUX	2,6	5,4	27,8	40,0	11,1	13,1	41,5	58,5
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	12,0	12,9	32,2	27,6	8,6	6,8	52,8	47,2
93 SERVICES PERSONNELS	5,1	10,7	30,1	40,3	7,7	6,2	42,9	57,1
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	5,1	3,9	44,0	24,0	16,0	7,1	65,1	34,9

(*) : Y compris les bénéficiaires de la formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.16
Durée moyenne des stages **
selon les secteurs d'activité économique (NAF60) et la taille des entreprises
Année 1993 (en heures)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	55,97	22,65	29,59	*	*	30,58
02 EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES DIVERS	29,59	27,00	33,58	*	*	50,80
05 PECHE & AQUACULTURE	0,00	147,80	184,40	*	*	181,30
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	0,00	127,30	47,56	*	78,94	76,95
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	24,56	24,59	26,05	39,26	*	29,17
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	29,18	37,78	32,95	36,21	50,91	36,41
17 INDUSTRIE TEXTILE	104,60	61,81	39,60	38,58	51,30	43,44
18 HABILLEMENT	60,56	77,07	65,38	39,43	*	60,83
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	34,77	57,93	39,07	33,31	*	37,56
20 TRAVAIL DU BOIS	65,62	39,71	30,61	22,58	*	33,09
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	28,80	43,24	46,14	34,31	*	39,77
22 EDITION & IMPRIMERIE	35,32	40,92	34,17	34,08	*	34,39
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	0,00	34,36	56,89	52,09	60,73	57,72
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	43,33	43,53	34,84	43,24	52,46	43,64
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	25,26	37,54	36,58	39,91	59,15	46,16
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	59,05	63,26	31,74	39,46	56,96	41,25
27 METALLURGIE	59,61	45,21	36,11	38,09	59,49	46,12
28 TRAVAIL DES METAUX	52,99	41,74	39,93	35,07	43,89	39,75
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	51,10	40,66	39,60	40,47	49,07	42,35
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	89,92	39,73	43,66	53,07	*	61,02
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	40,62	46,92	46,87	40,93	51,89	46,83
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	44,50	47,73	45,50	58,16	56,28	53,43
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	33,14	45,32	40,91	43,75	61,40	50,04
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	57,94	36,43	40,01	50,85	56,72	54,30
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	72,22	70,01	44,40	40,46	55,18	52,17
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	49,06	45,32	32,31	37,75	*	36,82
37 RECUPERATION	49,12	42,54	48,72	*	*	45,68
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	31,39	40,56	46,90	*	83,38	80,40
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	44,61	30,69	35,22	33,24	*	31,11
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	47,06	60,27	49,27	45,16	35,78	44,88
50 REPARATION AUTOMOBILE	35,26	30,49	30,34	33,72	36,58	31,94
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	37,57	37,18	31,38	38,51	52,01	36,20
52 COMMERCE DE DETAIL	31,34	27,59	27,01	27,16	24,44	25,57
55 HOTELS & RESTAURANTS	48,77	32,43	24,38	25,75	20,96	24,30
60 TRANSPORTS TERRESTRES	25,93	29,64	26,90	30,13	64,40	56,47
61 TRANSPORTS MARITIMES	36,25	31,96	86,78	81,21	*	84,94
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	67,33	37,46	58,31	86,41	*	76,50
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	30,30	37,52	28,93	31,01	41,66	34,70
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	27,82	66,31	39,43	49,71	*	57,48
65 BANQUES	56,11	47,05	40,14	49,82	39,89	43,15
66 ASSURANCES	44,92	55,96	42,30	48,52	64,00	56,61
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	44,01	39,33	41,38	43,79	*	42,28
70 IMMOBILIER	30,51	29,75	37,34	40,23	*	36,86
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	56,42	43,69	28,05	26,32	*	30,68
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	58,30	44,26	44,73	50,72	61,99	50,79
73 RECHERCHE	75,70	151,20	42,58	50,81	*	53,42
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	43,84	36,59	37,18	37,09	45,78	39,71
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	40,60	64,43	51,24	52,85	65,23	54,63
80 EDUCATION	43,27	48,28	47,12	48,25	*	58,07
85 SANTE & ACTION SOCIALE	41,96	49,27	59,30	62,36	59,85	58,70
90 SERVICES COLLECTIFS	41,00	24,66	30,26	25,70	*	27,56
91 SERVICES SOCIAUX	46,92	51,32	43,98	41,63	88,86	47,86
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	48,68	67,29	54,47	43,24	34,30	41,71
93 SERVICES PERSONNELS	41,04	41,91	42,15	36,93	*	40,66
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	42,02	41,71	39,04	42,32	52,16	45,36

* : données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

** Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.17
Durée moyenne* (en heures) des stages selon la qualification
et les secteurs d'activité économique (NAF 60)
Année 1993

SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
							1	2	3
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	22,82	28,98	32,20	35,31	32,04	30,58	1,55	TAM	ONQ
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	18,44	20,69	112,50	52,46	65,56	50,80	6,10	Emp	ONQ
05 PECHE & AQUACULTURE	214,50	154,50	79,67	485,80	56,78	181,30	8,56	TAM	IC
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	83,89	87,38	69,28	68,88	63,75	76,95	1,37	OQ	IC
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	24,63	28,95	23,96	32,70	31,07	29,17	1,36	TAM	Emp
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	29,54	37,28	37,97	37,62	37,05	36,41	1,29	Emp	ONQ
17 INDUSTRIE TEXTILE	62,71	39,34	35,89	41,82	43,31	43,44	1,75	ONQ	Emp
18 HABILLEMENT	102,20	82,92	29,42	43,72	43,68	60,83	3,47	ONQ	Emp
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	45,94	35,03	35,67	36,44	36,91	37,56	1,31	ONQ	OQ
20 TRAVAIL DU BOIS	27,45	32,90	30,12	33,55	43,80	33,09	1,60	IC	ONQ
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	32,86	38,31	33,45	47,63	41,84	39,77	1,45	TAM	ONQ
22 EDITION & IMPRIMERIE	41,41	38,35	30,84	35,80	33,45	34,39	1,34	ONQ	Emp
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	17,02	63,47	48,07	60,93	50,51	57,72	3,73	OQ	ONQ
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	29,24	46,15	40,90	44,75	43,26	43,64	1,58	OQ	ONQ
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	35,37	45,88	36,71	55,14	52,24	46,16	1,56	TAM	ONQ
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	47,48	43,64	37,94	38,95	37,59	41,25	1,26	ONQ	IC
27 METALLURGIE	31,49	41,23	39,65	57,31	42,33	46,12	1,82	TAM	ONQ
28 TRAVAIL DES METAUX	37,57	40,25	38,11	40,18	40,39	39,75	1,07	IC	ONQ
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	46,30	41,82	36,96	44,63	41,14	42,35	1,25	ONQ	Emp
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	33,81	63,84	60,65	53,44	63,08	61,02	1,89	OQ	ONQ
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	53,96	42,76	39,56	53,93	44,68	46,83	1,36	ONQ	Emp
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	53,24	57,87	39,45	60,05	49,26	53,43	1,52	TAM	Emp
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	37,42	59,47	40,09	64,52	40,91	50,04	1,72	TAM	ONQ
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	41,32	59,05	47,32	58,37	52,09	54,30	1,43	OQ	ONQ
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	42,61	54,66	42,39	55,48	49,49	52,17	1,31	TAM	Emp
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	41,07	32,77	37,73	38,97	36,76	36,82	1,25	ONQ	OQ
37 RECUPERATION	79,77	31,07	49,32	31,22	30,51	45,68	2,61	ONQ	IC
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	444,80	79,02	82,32	81,35	77,26	80,40	5,76	ONQ	IC
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	40,17	31,53	25,89	34,92	30,01	31,11	1,55	ONQ	Emp
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	72,10	54,49	34,86	37,97	29,39	44,88	2,45	ONQ	IC
50 REPARATION AUTOMOBILE	56,03	37,62	21,99	30,80	33,25	31,94	2,55	ONQ	Emp
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	38,71	35,99	31,11	39,90	38,58	36,20	1,28	TAM	Emp
52 COMMERCE DE DETAIL	35,64	23,99	21,64	40,54	29,99	25,57	1,87	TAM	Emp
55 HOTELS & RESTAURANTS	21,53	18,37	22,61	26,43	29,78	24,30	1,62	IC	OQ
60 TRANSPORTS TERRESTRES	68,80	57,58	45,54	62,88	48,74	56,47	1,51	ONQ	Emp
61 TRANSPORTS MARITIMES	525,60	77,67	45,15	47,28	127,90	84,94	11,64	ONQ	Emp
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	65,94	69,81	45,70	58,74	154,40	76,50	3,38	IC	Emp
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	32,14	37,80	28,10	38,98	33,90	34,70	1,39	TAM	Emp
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	98,47	76,60	56,89	58,73	55,93	57,48	1,76	ONQ	IC
65 BANQUES	35,32	62,99	46,74	40,03	46,26	43,15	1,78	OQ	ONQ
66 ASSURANCES	69,54	62,66	65,71	52,13	44,99	56,61	1,55	ONQ	IC
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	0,00	65,69	45,22	41,23	37,37	42,28	-	OQ	ONQ
70 IMMOBILIER	45,21	37,25	36,63	37,44	35,17	36,86	1,29	ONQ	IC
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	36,07	25,86	28,01	36,22	30,10	30,68	1,40	TAM	OQ
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	442,00	61,73	50,20	66,25	45,61	50,79	9,69	ONQ	IC
73 RECHERCHE	58,70	44,17	47,92	56,60	53,38	53,42	1,33	ONQ	OQ
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	28,57	42,96	38,69	43,87	39,10	39,71	1,54	TAM	ONQ
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	87,42	81,14	51,06	56,36	61,32	54,63	1,71	ONQ	Emp
80 EDUCATION	57,96	69,83	52,35	65,79	53,33	58,07	1,33	OQ	Emp
85 SANTE & ACTION SOCIALE	61,78	57,90	63,89	56,15	41,47	58,70	1,54	Emp	IC
90 SERVICES COLLECTIFS	14,17	26,81	33,34	37,96	34,97	27,56	2,68	TAM	ONQ
91 SERVICES SOCIAUX	61,69	42,69	46,45	53,35	44,18	47,86	1,44	ONQ	OQ
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	97,79	73,93	31,30	69,76	38,42	41,71	3,12	ONQ	Emp
93 SERVICES PERSONNELS	57,66	34,10	43,65	35,13	39,49	40,66	1,69	ONQ	OQ
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	43,49	48,87	39,95	48,61	44,84	45,36	1,22	OQ	Emp

(*) Durée moyenne des stages = nombre d'heures de stage / nombre de stagiaires (non comprise les formations en alternance)

(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / Catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.18
Effort physique de formation**
selon les secteurs d'activité économique (NAF 60) et la taille des entreprises
Année 1993

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	2,23	1,71	7,34	*	*	4,27
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	1,01	1,53	13,92	*	*	29,82
05 PECHE & AQUACULTURE	0,00	1,87	11,27	*	*	7,44
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	0,00	14,33	35,01	*	35,96	35,60
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	1,65	2,54	9,71	17,50	*	9,03
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	1,89	3,12	10,42	16,74	22,53	11,61
17 INDUSTRIE TEXTILE	5,87	3,81	8,29	11,15	14,21	8,40
18 HABILLEMENT	1,05	4,89	8,31	10,27	*	7,31
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	2,13	2,28	5,50	9,38	*	5,65
20 TRAVAIL DU BOIS	2,80	3,02	5,15	6,56	*	4,18
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	1,67	2,99	12,68	15,82	*	12,43
22 EDITION & IMPRIMERIE	1,65	2,79	7,63	11,54	*	6,92
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	0,00	7,88	35,76	35,71	36,94	35,88
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	5,19	7,14	15,74	25,02	29,26	22,11
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	1,15	3,96	10,36	15,85	28,38	15,18
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	1,93	5,76	7,98	19,05	18,02	12,18
27 METALLURGIE	2,47	4,09	14,66	18,68	28,24	20,13
28 TRAVAIL DES METAUX	3,17	4,52	10,60	14,22	20,36	9,19
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	3,43	5,00	12,54	17,66	24,89	14,47
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	10,55	6,61	16,58	23,27	*	39,21
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	2,93	5,22	14,15	18,99	25,24	17,88
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	3,53	3,95	14,65	21,13	34,55	21,32
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	4,19	5,58	11,05	19,95	32,70	16,96
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	3,11	4,15	13,17	29,56	31,96	28,31
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	4,04	7,43	11,82	18,42	31,46	25,41
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1,71	2,97	5,76	13,80	*	7,06
37 RECUPERATION	0,96	5,16	6,12	*	*	4,88
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	6,49	14,30	19,00	27,89	39,95	38,45
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	20,34	6,10	17,49	12,65	*	16,56
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	1,28	2,60	7,54	15,31	12,16	7,12
50 REPARATION AUTOMOBILE	4,24	5,77	9,76	15,45	18,94	8,44
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	3,58	4,14	9,34	15,76	23,06	8,97
52 COMMERCE DE DETAIL	1,44	1,90	5,80	11,36	11,03	7,60
55 HOTELS & RESTAURANTS	1,12	2,57	5,65	8,74	6,75	5,22
60 TRANSPORTS TERRESTRES	1,42	2,53	7,14	15,25	48,55	27,65
61 TRANSPORTS MARITIMES	3,07	5,61	14,94	37,57	*	25,23
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	9,62	16,07	27,18	12,41	*	48,72
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	3,53	5,53	6,07	12,74	21,52	10,81
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	0,75	5,26	11,01	26,18	*	24,93
65 BANQUES	16,16	14,83	22,36	35,05	37,55	34,15
66 ASSURANCES	6,15	9,63	13,97	22,38	40,04	27,96
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	8,08	11,61	21,74	18,73	*	18,08
70 IMMOBILIER	3,41	4,31	13,99	19,11	*	10,92
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	5,93	3,67	6,64	12,64	*	9,08
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	11,26	8,61	18,82	30,76	35,25	22,36
73 RECHERCHE	15,46	35,12	18,14	25,52	*	24,59
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	8,00	5,87	10,41	11,58	11,29	10,11
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	8,40	24,95	27,26	29,53	33,63	29,11
80 EDUCATION	6,35	6,90	8,16	14,42	*	12,14
85 SANTE & ACTION SOCIALE	4,07	6,21	10,83	15,93	13,12	11,02
90 SERVICES COLLECTIFS	3,93	2,47	7,37	8,49	*	6,59
91 SERVICES SOCIAUX	6,20	9,88	13,11	14,83	28,64	13,11
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	1,78	2,99	8,62	15,63	31,64	12,73
93 SERVICES PERSONNELS	2,67	4,09	8,80	8,93	*	6,23
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	3,26	4,48	10,71	18,65	27,73	15,08

* : données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

** Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.19
Effort physique de formation continue*
selon la catégorie socioprofessionnelle et les secteurs d'activité économique (NAF 60)
Année 1993 (en %)

SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
							1	2	3
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	1,35	3,37	5,80	13,65	8,27	4,27	10,12	TAM	ONQ
02 EXPLOITATION FOREST., SERVICES DIVERS	6,48	7,48	73,08	48,47	51,78	29,82	11,28	Emp	ONQ
05 PECHE & AQUACULTURE	18,27	3,47	2,73	26,72	4,25	7,44	9,78	TAM	Emp
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	25,76	46,45	112,60	21,03	29,34	35,60	5,36	Emp	TAM
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	2,40	7,96	7,22	19,06	13,54	9,03	7,93	TAM	ONQ
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	5,84	10,24	9,70	20,49	21,44	11,61	3,67	IC	ONQ
17 INDUSTRIE TEXTILE	8,34	5,38	8,86	14,07	17,16	8,40	3,19	IC	OQ
18 HABILLEMENT	7,00	7,98	4,00	10,43	10,22	7,31	2,61	TAM	Emp
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	4,26	4,57	8,77	11,31	9,48	5,65	2,66	TAM	ONQ
20 TRAVAIL DU BOIS	1,60	4,18	5,63	8,37	10,31	4,18	6,46	IC	ONQ
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	4,06	10,02	12,29	24,76	22,72	12,43	6,10	TAM	ONQ
22 EDITION & IMPRIMERIE	2,26	5,42	6,24	8,45	10,43	6,92	4,62	IC	ONQ
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	1,53	39,74	24,37	39,73	32,52	35,88	26,05	OQ	ONQ
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	7,88	18,23	17,70	26,58	27,81	22,11	3,53	IC	ONQ
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	6,76	14,19	13,33	28,29	23,02	15,18	4,19	TAM	ONQ
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	6,49	11,41	11,04	20,18	18,90	12,18	3,11	TAM	ONQ
27 METALLURGIE	5,64	16,39	17,14	32,29	25,41	20,13	5,73	TAM	ONQ
28 TRAVAIL DES METAUX	4,57	8,09	9,11	15,56	14,12	9,19	3,41	TAM	ONQ
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	10,96	11,59	11,34	21,57	18,62	14,47	1,97	TAM	ONQ
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	5,63	20,28	41,02	29,88	47,76	39,21	8,49	IC	ONQ
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	11,42	13,79	16,45	29,54	23,54	17,88	2,59	TAM	ONQ
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	11,88	19,87	13,85	28,68	25,87	21,32	2,42	TAM	ONQ
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	4,73	11,00	12,17	28,42	19,47	16,96	6,01	TAM	ONQ
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	15,39	30,45	21,99	41,88	29,69	28,31	2,72	TAM	ONQ
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	10,65	19,25	19,15	32,15	30,71	25,41	3,02	TAM	ONQ
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	5,00	5,38	8,17	13,21	12,32	7,06	2,64	TAM	ONQ
37 RECUPERATION	6,53	2,42	8,05	7,43	4,43	4,88	3,33	Emp	OQ
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	22,71	34,83	34,52	41,75	36,88	38,45	1,84	TAM	ONQ
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	9,54	14,78	13,93	24,46	20,61	16,56	2,56	TAM	ONQ
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	5,92	6,27	6,10	11,09	9,26	7,12	1,87	TAM	ONQ
50 REPARATION AUTOMOBILE	4,76	9,86	4,53	11,57	13,53	8,44	2,98	IC	Emp
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	2,34	5,96	5,97	15,41	14,71	8,97	6,60	TAM	ONQ
52 COMMERCE DE DETAIL	3,42	2,55	6,13	19,30	15,82	7,60	7,58	TAM	OQ
55 HOTELS & RESTAURANTS	2,97	2,89	3,53	14,99	15,32	5,22	5,30	IC	OQ
60 TRANSPORTS TERRESTRES	19,88	27,67	20,47	41,64	24,71	27,65	2,09	TAM	ONQ
61 TRANSPORTS MARITIMES	39,52	24,57	12,61	21,59	35,13	25,23	3,13	ONQ	Emp
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	36,45	41,10	30,29	35,67	107,70	48,72	3,56	IC	Emp
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	8,65	9,95	6,76	16,96	14,75	10,81	2,51	TAM	Emp
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	3,88	4,61	21,88	34,92	31,64	24,93	9,01	TAM	ONQ
65 BANQUES	5,42	44,15	30,56	35,01	36,50	34,15	8,15	OQ	ONQ
66 ASSURANCES	4,21	9,80	32,45	26,01	23,58	27,96	7,71	Emp	ONQ
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	0,00	62,05	17,06	18,98	18,06	18,08	-	OQ	ONQ
70 IMMOBILIER	5,78	8,22	9,34	16,78	15,78	10,92	2,90	TAM	ONQ
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	4,84	3,29	8,94	16,88	14,61	9,08	5,13	TAM	OQ
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	1,93	16,08	14,15	34,03	22,87	22,36	17,63	TAM	ONQ
73 RECHERCHE	1,78	12,20	17,73	29,74	25,80	24,59	16,72	TAM	ONQ
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	2,50	8,90	10,22	19,21	17,43	10,11	7,69	TAM	ONQ
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	10,61	16,99	25,99	31,39	42,62	29,11	4,01	IC	ONQ
80 EDUCATION	4,11	7,69	7,75	24,59	12,91	12,14	5,98	TAM	ONQ
85 SANTE & ACTION SOCIALE	5,96	9,24	11,58	14,87	12,10	11,02	2,50	TAM	ONQ
90 SERVICES COLLECTIFS	2,02	6,29	9,01	17,23	17,37	6,59	8,59	IC	ONQ
91 SERVICES SOCIAUX	5,61	9,19	10,08	21,77	17,99	13,11	3,88	TAM	ONQ
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	8,28	8,69	10,15	22,18	13,34	12,73	2,68	TAM	ONQ
93 SERVICES PERSONNELS	3,01	3,61	7,60	15,09	13,19	6,23	5,01	TAM	ONQ
95 SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	6,28	12,61	11,70	25,35	21,69	15,08	4,04	TAM	ONQ

* Effort physique = nombre d'heures de stage / nombre de salariés (non comprises les formations en alternance)

(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / Catégorie la moins favorisée (3)

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 2.20
Entreprises ayant eu des stagiaires**
selon les secteurs d'activité économique (NAF 60) et la taille des entreprises
Année 1993 (en %)

SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
	de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
01 AGRICULTURE, SYLVICULTURE, CHASSE	20,50	27,30	77,40	*	*	30,60
02 EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES DIVERS	15,00	40,00	84,60	*	*	33,50
05 PECHE & AQUACULTURE	0,00	20,00	69,20	*	*	24,40
10, 11, 12 EXTRACTION PRODUITS ENERGETIQUES	0,00	90,00	100,00	*	100,00	84,00
13, 14 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	31,80	50,30	93,60	100,00	*	49,40
15, 16 INDUSTRIE AGRICOLE & ALIMENTAIRE, TABAC	29,20	45,00	82,70	99,20	100,00	52,40
17 INDUSTRIE TEXTILE	30,20	43,30	89,70	100,00	100,00	56,10
18 HABILLEMENT	11,10	28,90	69,10	100,00	*	38,20
19 INDUSTRIE CUIR ET CHAUSSURE	22,60	35,00	78,30	100,00	*	48,40
20 TRAVAIL DU BOIS	22,40	39,10	82,50	100,00	*	40,10
21 INDUSTRIE DU PAPIER & CARTON	18,40	40,30	88,90	100,00	*	57,90
22 EDITION & IMPRIMERIE	24,70	42,60	79,40	97,80	*	46,10
23 RAFFINAGE & INDUSTRIE NUCLEAIRE	0,00	50,00	84,20	100,00	100,00	67,90
24 INDUSTRIE CHIMIQUE	44,10	50,30	89,60	100,00	100,00	70,80
25 INDUSTRIE CAOUTCHOUC & PLASTIQUES	26,00	48,10	87,10	100,00	100,00	57,40
26 FABRICATION PROD. MINERAUX NON METALLIQUES	18,90	51,90	83,20	100,00	100,00	52,20
27 METALLURGIE	22,80	50,90	93,70	100,00	100,00	70,60
28 TRAVAIL DES METAUX	33,30	47,40	83,30	100,00	100,00	49,80
29 FABR. MACHINES & EQUIPEMENTS	33,20	57,60	89,10	100,00	100,00	62,60
30 FABR. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	41,10	49,30	85,60	100,00	*	64,60
31 FABR. MACHINES & APPAREILS ELECTRIQUES	32,20	56,40	89,50	100,00	100,00	64,70
32 FABR. EQUIPEMENTS RADIO TELEVISION	35,20	36,80	82,40	92,80	100,00	55,30
33 FABR. INSTRUMENTS MEDICAUX, OPTIQUE, HORLOGERIE	41,30	55,50	85,40	93,50	100,00	60,40
34 FABR. MATERIEL TRANSPORT	23,20	45,70	84,10	98,60	100,00	58,40
35 FABR. AUTRES MATERIELS TRANSPORT	19,20	38,00	88,20	100,00	100,00	57,90
36 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	21,10	40,20	72,90	92,90	*	45,80
37 RECUPERATION	14,90	41,50	61,60	*	*	34,00
40 PROD. & DISTRIBUTION ELECTRICITE, GAZ	47,30	84,00	93,10	100,00	100,00	76,60
41 PROD. & DISTRIBUTION EAU	80,00	52,40	90,00	85,70	*	78,00
45 CONSTRUCTION, TRAVAUX & FINITION	11,50	25,70	62,60	97,90	89,50	26,40
50 REPARATION AUTOMOBILE	46,70	66,50	93,20	100,00	100,00	63,30
51 COMMERCE DE GROS & INTERMEDIAIRES	36,40	48,00	82,10	99,10	91,70	50,10
52 COMMERCE DE DETAIL	19,90	31,50	67,20	94,80	97,80	34,30
55 HOTELS & RESTAURANTS	12,10	26,70	64,70	100,00	100,00	27,00
60 TRANSPORTS TERRESTRES	23,70	41,90	82,10	96,70	100,00	45,60
61 TRANSPORTS MARITIMES	50,00	72,40	82,60	100,00	*	74,30
62 TRANSPORTS AERIENS, SPATIAUX	50,00	79,80	92,90	25,00	*	81,20
63 MANUTENTION & ENTREPOSAGE	37,80	50,50	79,30	95,30	100,00	57,80
64 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	24,10	40,50	60,40	75,00	*	42,90
65 BANQUES	51,70	73,80	96,20	99,20	100,00	79,30
66 ASSURANCES	39,00	49,20	88,30	97,80	100,00	70,30
67 AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	38,80	62,80	94,90	100,00	*	63,00
70 IMMOBILIER	45,90	54,20	85,80	94,40	*	58,40
71 LOCATION VEHICULES MATERIELS TRANSPORT	27,60	39,40	68,30	100,00	*	45,20
72 ACTIVITES INFORMATIQUES	48,50	60,60	81,00	100,00	100,00	64,10
73 RECHERCHE	53,10	81,80	91,10	100,00	*	82,20
74 ARCHITECTURE, INGENIERIE	45,20	47,20	74,10	88,90	90,00	53,70
75 ADMINISTRATION PUBLIQUE	50,40	76,70	96,20	100,00	100,00	90,00
80 EDUCATION	53,20	59,20	81,60	100,00	*	64,20
85 SANTE & ACTION SOCIALE	33,80	45,20	71,10	91,70	71,40	52,00
90 SERVICES COLLECTIFS	25,60	40,20	85,00	100,00	*	57,50
91 SERVICES SOCIAUX	42,90	56,10	75,90	89,40	100,00	59,30
92 ACTIVITES CULTURELLES & SPORTIVES	17,50	30,50	59,30	100,00	100,00	36,40
93 SERVICES PERSONNELS	17,60	32,80	74,80	100,00	-	31,10
95.SERVICES DOMESTIQUES	-	-	-	-	-	-
99 ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	-	-	-	-	-	-
TOUS SECTEURS	28,60	43,30	78,70	96,90	97,40	47,90

* : Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prise en compte dans le total)

** Non comprises les formations en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Annexe 3

TABLEAUX RÉGIONAUX DÉTAILLÉS - 1993

- 3.1 Principales données
- 3.2 Taux d'accès et CS
- 3.3 Heures de stage et stagiaires par CS
- 3.4 Effort physique et durée moyenne par CS

Tableau 3.1
Principales données régionales compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus
Année 1993

REGIONS	Nombre de salariés (a)	Dépenses (en millier de francs)	Dépenses par salariés (francs)	Taux de Participation Financière	nombre de stagiaires (b)	Taux d'accès (b/a en %)	Heures de stage (c)	Effort physique (c/a en H)	Durée moyenne des stages
11 ILE DE FRANCE	2 037 896	20 572 363	10 094 904	3,79	1 186 504	35,2	56 657 907	16,8	47,8
21 CHAMPAGNE	121 189	628 955	5 189 876	2,67	53 212	28,3	2 348 693	12,5	44,1
22 PICARDIE	148 646	822 027	5 530 114	2,81	69 334	30,7	2 914 500	12,9	42,0
23 HAUTE-NORMANDIE	192 700	1 213 990	6 299 885	3,19	133 114	46,0	4 927 602	17,0	37,0
24 CENTRE	203 130	1 280 757	6 305 120	2,98	90 925	27,7	3 448 491	10,5	37,9
25 BASSE-NORMANDIE	108 914	501 854	4 607 809	2,23	53 305	29,6	2 011 174	11,2	37,7
26 BOURGOGNE	146 542	888 577	6 063 619	3,05	78 680	34,9	3 031 254	13,4	38,5
31 NORD	394 573	2 557 365	6 481 349	3,38	193 468	32,5	9 418 874	15,8	48,7
41 LORRAINE	235 729	1 293 673	5 487 977	2,98	108 573	31,7	5 263 148	15,4	48,5
42 ALSACE	224 793	1 448 543	6 443 897	3,03	128 166	37,3	6 645 835	19,3	51,9
43 FRANCHE-COMTE	120 607	866 768	7 186 729	2,73	85 250	47,7	2 723 335	15,2	31,9
52 PAYS DE LOIRE	294 910	1 629 685	5 526 038	2,91	133 930	28,6	5 953 403	12,7	44,5
53 BRETAGNE	209 541	1 185 547	5 657 840	2,85	107 369	31,1	4 309 873	12,5	40,1
54 POITOU-CHARENTES	114 276	647 708	5 667 937	2,91	54 024	28,7	2 941 137	15,6	54,4
72 AQUITAINE	187 590	1 085 309	5 785 551	2,94	88 716	29,4	3 764 694	12,5	42,4
73 MIDI-PYRENEES	151 391	866 628	5 724 437	2,80	65 309	26,6	3 046 881	12,4	46,7
74 LIMOUSIN	53 357	321 706	6 029 342	2,91	26 339	31,4	1 252 476	14,9	47,6
82 RHONES-ALPES	628 675	3 804 491	6 051 600	2,97	317 215	32,0	14 366 496	14,5	45,3
83 AUVERGNE	103 275	617 399	5 978 189	3,17	49 866	31,6	2 515 226	16,0	50,4
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	98 534	649 713	6 593 803	3,14	55 152	34,3	2 350 728	14,6	42,6
93 PACA	323 271	1 950 441	6 033 445	2,96	154 023	30,9	6 709 957	13,5	43,6
94 CORSE	7 284	27 908	3 831 466	2,18	1 149	10,3	57 633	5,2	50,2
95 GUADELOUPE	4 787	51 218	10 699 479	3,35	3 484	38,4	135 802	15,0	39,0
96 MARTINIQUE	448	2 416	5 393 643	2,02	290	37,1	5 644	7,2	19,5
97 GUYANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
98 LA REUNION	44 080	279 289	6 335 959	2,92	14 664	21,9	840 972	12,5	57,3
FRANCE ENTIERE	6 156 136	45 194 331	7 341 347	3,29	3 252 059	33,2	147 641 734	15,1	45,4

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céréq

Tableau 3.2
Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie socioprofessionnelle et la région
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus
Année 1993

REGIONS	O.N.Q.	O.Q	Employés	T.A.M.	I.C.	TOTAL
11 ILE DE FRANCE	11,6	21,4	30,3	49,5	49,1	35,2
21 CHAMPAGNE	11,4	26,6	26,0	48,5	46,4	28,3
22 PICARDIE	14,6	27,7	27,7	54,6	52,1	30,7
23 HAUTE-NORMANDIE	22,3	42,5	35,4	79,4	65,3	46,0
24 CENTRE	16,8	23,5	23,3	47,9	40,0	27,7
25 BASSE-NORMANDIE	24,9	15,2	26,0	81,1	51,1	29,6
26 BOURGOGNE	17,5	32,5	28,9	59,4	52,7	34,9
31 NORD	13,1	25,5	34,6	52,1	47,5	32,5
41 LORRAINE	19,9	28,5	24,5	54,7	40,8	31,7
42 ALSACE	19,8	38,3	32,0	57,1	49,0	37,3
43 FRANCHE-COMTE	23,6	44,4	38,2	97,3	71,1	47,7
52 PAYS DE LOIRE	13,6	22,2	24,7	53,7	43,8	28,6
53 BRETAGNE	18,8	25,0	27,2	55,3	50,1	31,1
54 POITOU-CHARENTES	10,3	19,7	32,7	49,3	47,9	28,7
72 AQUITAINE	12,9	26,8	27,0	42,2	44,0	29,4
73 MIDI-PYRENEES	8,6	21,6	21,9	44,4	42,2	26,6
74 LIMOUSIN	13,0	29,4	25,4	57,3	50,6	31,4
82 RHONES-ALPES	14,6	26,1	28,5	49,7	46,6	32,0
83 AUVERGNE	13,6	28,7	27,8	51,4	45,6	31,6
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	14,1	29,6	31,8	53,3	48,9	34,3
93 PACA	10,3	24,4	26,0	52,7	46,5	30,9
94 CORSE	1,9	2,3	9,8	27,5	17,2	10,3
95 GUADELOUPE	1,1	5,4	28,3	63,9	62,2	38,4
96 MARTINIQUE	0,0	8,7	48,7	58,0	32,6	37,1
97 GUYANE	-	-	-	-	-	-
98 LA REUNION	9,5	13,6	21,5	33,6	45,0	21,9
FRANCE ENTIERE	14,8	25,9	29,0	52,5	48,4	33,2

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 3.3

Nombre d'heures de stage et nombre de stagiaires selon la catégorie socioprofessionnelle et la région compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus
année 1993

REGIONS	O.N.Q.		O.Q		Employés		T.A.M.		I.C.		TOTAL	
	heures (unité)	Stagiaires (unité)	heures (unité)	Stagiaires (unité)	heures (unité)	Stagiaires (unité)	heures (unité)	Stagiaires (unité)	heures (unité)	Stagiaires (unité)	heures (unité)	Stagiaires (unité)
11 ILE DE FRANCE	1 344 481	32 441	7 231 643	127 025	13 449 490	324 351	18 133 433	338 463	16 498 860	364 224	56 657 907	1 186 504
21 CHAMPAGNE	222 426	3 963	747 737	17 987	459 725	11 378	598 624	12 556	320 181	7 328	2 348 693	53 212
22 PICARDIE	212 596	6 264	1 072 099	23 306	481 628	14 392	747 045	16 098	401 133	9 274	2 914 500	69 334
23 HAUTE-NORMANDIE	275 093	8 520	1 815 109	42 412	853 293	27 449	1 417 409	37 388	566 698	17 345	4 927 602	133 114
24 CENTRE	406 188	8 110	1 032 705	25 346	639 800	21 005	846 880	23 805	522 918	12 659	3 448 491	90 925
25 BASSE-NORMANDIE	272 372	7 659	417 966	10 434	484 379	12 296	599 571	16 333	236 885	6 583	2 011 174	53 305
26 BOURGOGNE	224 743	6 326	995 103	24 843	638 339	17 552	774 845	19 738	398 225	10 220	3 031 254	78 680
31 NORD	633 596	10 468	2 823 000	52 640	2 175 527	54 797	2 488 954	49 191	1 297 796	26 372	9 418 874	193 468
41 LORRAINE	423 880	9 929	2 001 582	34 992	931 254	20 151	1 414 111	30 962	492 321	12 539	5 263 148	108 573
42 ALSACE	571 421	11 451	2 497 509	41 232	1 270 470	29 814	1 510 135	27 892	796 300	17 777	6 645 835	128 166
43 FRANCHE-COMTE	342 396	10 584	879 828	25 088	413 629	14 139	777 431	25 334	310 050	10 105	2 723 335	85 250
52 PAYS DE LOIRE	385 216	8 686	1 699 252	35 018	1 191 206	32 099	1 827 788	38 496	849 941	19 631	5 953 403	133 930
53 BRETAGNE	352 703	10 290	1 046 445	26 531	1 102 929	28 532	1 115 351	25 712	692 445	16 304	4 309 873	107 369
54 POITOU-CHARENTES	426 646	2 959	596 392	11 603	928 626	19 373	614 251	12 120	375 223	7 969	2 941 137	54 024
72 AQUITAINE	118 198	4 610	954 932	23 853	1 088 659	26 299	982 229	20 608	620 677	13 347	3 764 694	88 716
73 MIDI-PYRENEES	90 326	2 047	717 466	14 414	838 090	19 115	844 903	17 425	556 098	12 308	3 046 881	65 309
74 LIMOUSIN	144 545	1 646	385 025	8 704	250 308	5 906	327 305	6 648	145 294	3 435	1 252 476	26 339
82 RHONES-ALPES	648 664	16 833	3 993 992	81 644	3 179 315	76 623	4 039 373	86 951	2 505 152	55 163	14 366 496	317 215
83 AUVERGNE	155 980	2 832	812 218	15 472	490 108	12 053	727 807	13 071	329 112	6 438	2 515 226	49 866
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	142 124	2 805	559 872	11 652	706 911	18 715	566 060	13 586	375 761	8 394	2 350 728	55 152
93 PACA	247 251	5 612	1 651 631	31 670	1 648 624	43 849	1 976 424	44 533	1 186 027	28 359	6 709 957	154 023
94 CORSE	837	23	2 961	52	24 506	524	20 489	378	8 840	172	57 633	1 149
95 GUADELOUPE	54	7	6 794	30	52 221	1 262	51 108	1 584	25 625	601	135 802	3 484
96 MARTINIQUE	0	0	593	10	3 493	211	927	40	631	29	5 644	290
97 GUYANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
98 LA REUNION	55 685	875	113 137	1 647	376 778	7 055	124 473	2 296	170 899	2 791	840 972	14 664
FRANCE ENTIERE	7 697 421	174 941	34 054 989	687 603	33 679 308	838 939	42 526 927	881 209	29 683 089	669 367	147 641 734	3 252 059

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Tableau 3.4

Effort physique et durée moyenne de formation selon la catégorie socioprofessionnelle et la région compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus
Année 1993

REGIONS	O.N.Q.		O.Q		Employés		T.A.M.		I.C.		TOTAL	
	eff. phys. (heures)	durée moy. (heures)	eff. phys. (heures)	durée moy. (heures)	eff. phys. (heures)	durée moy. (heures)	eff. phys. (heures)	durée moy. (heures)	eff. phys. (heures)	durée moy. (heures)	eff. phys. (heures)	durée moy. (heures)
11 ILE DE FRANCE	4,8	41,4	12,2	56,9	12,6	41,5	26,5	53,6	22,2	45,3	16,8	47,8
21 CHAMPAGNE	6,4	56,1	11,0	41,6	10,5	40,4	23,1	47,7	20,3	43,7	12,5	44,1
22 PICARDIE	5,0	33,9	12,8	46,0	9,3	33,5	25,3	46,4	22,6	43,3	12,9	42,0
23 HAUTE-NORMANDIE	7,2	32,3	18,2	42,8	11,0	31,1	30,1	37,9	21,3	32,7	17,0	37,0
24 CENTRE	8,4	50,1	9,6	40,7	7,1	30,5	17,1	35,6	16,5	41,3	10,5	37,9
25 BASSE-NORMANDIE	8,9	35,6	6,1	40,1	10,3	39,4	29,8	36,7	18,4	36,0	11,2	37,7
26 BOURGOGNE	6,2	35,5	13,0	40,1	10,5	36,4	23,3	39,3	20,5	39,0	13,4	38,5
31 NORD	7,9	60,5	13,7	53,6	13,7	39,7	26,3	50,6	23,4	49,2	15,8	48,7
41 LORRAINE	8,5	42,7	16,3	57,2	11,3	46,2	25,0	45,7	16,0	39,3	15,4	48,5
42 ALSACE	9,9	49,9	23,2	60,6	13,7	42,6	30,9	54,1	22,0	44,8	19,3	51,9
43 FRANCHE-COMTE	7,6	32,4	15,6	35,1	11,2	29,3	29,9	30,7	21,8	30,7	15,2	31,9
52 PAYS DE LOIRE	6,0	44,3	10,8	48,5	9,1	37,1	25,5	47,5	19,0	43,3	12,7	44,5
53 BRETAGNE	6,4	34,3	9,9	39,4	10,5	38,7	24,0	43,4	21,3	42,5	12,5	40,1
54 POITOU-CHARENTES	14,8	144,2	10,1	51,4	15,7	47,9	25,0	50,7	22,5	47,1	15,6	54,4
72 AQUITAINE	3,3	25,6	10,7	40,0	11,2	41,4	20,1	47,7	20,5	46,5	12,5	42,4
73 MIDI-PYRENEES	3,8	44,1	10,7	49,8	9,6	43,8	21,5	48,5	19,1	45,2	12,4	46,7
74 LIMOUSIN	11,4	87,8	13,0	44,2	10,8	42,4	28,2	49,2	21,4	42,3	14,9	47,6
82 RHONES-ALPES	5,6	38,5	12,8	48,9	11,8	41,5	23,1	46,5	21,2	45,4	14,5	45,3
83 AUVERGNE	7,5	55,1	15,1	52,5	11,3	40,7	28,6	55,7	23,3	51,1	16,0	50,4
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	7,2	50,7	14,2	48,0	12,0	37,8	22,2	41,7	21,9	44,8	14,6	42,6
93 PACA	4,5	44,1	12,7	52,2	9,8	37,6	23,4	44,4	19,4	41,8	13,5	43,6
94 CORSE	0,7	36,4	1,3	56,9	4,6	46,8	14,9	54,3	8,8	51,3	5,2	50,2
95 GUADELOUPE	0,1	7,7	12,2	226,5	11,7	41,4	20,6	32,3	26,5	42,6	15,0	39,0
96 MARTINIQUE	0,0	0,0	5,2	59,3	8,1	16,6	13,4	23,2	7,1	21,8	7,2	19,5
97 GUYANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
98 LA REUNION	6,1	63,6	9,4	68,7	11,5	53,4	18,2	54,2	27,6	61,2	12,5	57,3
FRANCE ENTIERE	6,5	44,0	12,8	49,5	11,6	40,1	25,3	48,3	21,5	44,3	15,1	45,4

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation Céreq

Annexe 4

FAC SIMILÉ DE LA DÉCLARATION FISCALE 24-83

19__ AU 19__

à être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1994)

Département (code) et commune

Direction générale
des Impôts

13 du 12 juillet 1990.

A	NOM - PRÉNOM OU DÉNOMINATION	N° SIREN du principal établissement	Code APE
	ADRESSE du principal établissement au 1 ^{er} janvier 1994	<i>En cas de changement, adresse au 1^{er} janvier 1993</i>	

Activité principale (en clair)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (voir notice)		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
NOMBRE DE SALARIÉS (voir notice)	HOMMES 2						
	FEMMES 3						
	TOTAL 4						

DONT : Apprentis (8)

Bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation ou contrats d'orientation (9)

Bénéficiaires de contrats emploi-solidarité, de retour à l'emploi ou contrats locaux d'orientation (10)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE (voir notice)	Moins de 50 salariés	De 50 à 199 salariés	200 salariés et plus

B	MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)	
Dépenses de formation interne	Frais de personnel formateur (1) _____ Frais de personnel non formateur (2) _____ Fournitures, matières d'œuvre et autres frais de fonctionnement (3) _____	Total → (4) _____
Dépenses d'équipement en matériel et de locaux		(5) _____
Dépenses de formation externe	Plan de formation (§ I du cadre G) (6) _____ Congés individuels de formation (§ II du cadre G) (7) _____	(8) _____
Dépenses de bilan de compétences		(9) _____
Rémunérations des stagiaires et des bénéficiaires de bilans de compétences		(10) _____
Dépenses de transport et d'hébergement		(11) _____
Dépenses de conseil en formation		(12) _____
Dépenses exposées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle		(13) _____
Versements à des fonds d'assurance formation		(14) _____
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel formation (case (11) du cadre J)		(15) _____
Versements à des organismes dont le programme d'études, de recherches et d'expérimentations est agréé		(16) _____
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle continue et versements assimilés		(17) _____
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue		(18) _____
Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi		(19) _____
Financement des formations professionnelles en alternance (cases (5) et (6) du cadre H)		(20) _____
Financement des conventions de conversion		(21) _____
Total		(22) _____
Subventions effectivement perçues en 1993		(23) _____
DÉPENSES DÉDUCTIBLES [ligne 21 - ligne 22] (case (3) du cadre J)		(24) _____

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

4 403031 U 43 - NOVEMBRE 1993

4 2483 - Série G - IMPRIMERIE NATIONALE

C NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (voir notice)						
1	Ouvriers non qualifiés 2	Ouvriers qualifiés 3	Employés 4	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires 5	Ingénieurs et cadres 6	TOTAL 7
PLAN DE FORMATION						
● Stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur	Hommes ②					
	Femmes ③					
	Total ④					
● Stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation	⑤					
● Nombre de bilans de compétences pris en charge par l'employeur	⑥					
● Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur	⑦					
● Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation ..	⑧					
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION						
● Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé	⑨					
● Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence	⑩					
● Nombre de bilans de compétences pris en charge par un organisme paritaire agréé	⑪					
● Heures de stage prises en charge	⑫					
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE						
● Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation	⑬					
● Nombre de bénéficiaires de contrats emploi-solidarité ou de retour à l'emploi	⑭					
● Heures de stages prises en charge au titre de contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation	⑮					
● Heures de stages prises en charge au titre de contrats emploi-solidarité, de retour à l'emploi ou de contrats locaux d'orientation	⑯					

D RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR ÂGE ET PAR SEXE (voir notice)					
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Nombre de stagiaires	Hommes ①				
	Femmes ②				

F EXCÉDENTS REPORTABLES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)			
ANNÉE D'ORIGINE DES EXCÉDENTS DE DÉPENSES 1	EXCÉDENTS DE DÉPENSES REPORTABLES SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1992 2	EXCÉDENTS DE DÉPENSES MENTIONNÉES COLONNE 2 EFFECTIVEMENT IMPUTÉS SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1992 3	SOMMES RESTANT À IMPUTER SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1993 (col. 2 - col. 3) 4
1990	a)	c)	
1991	b)	d)	
1992	»	»	e)
		TOTAL	
CRÉDIT D'IMPÔT-FORMATION			
④ <input type="text"/> - ② <input type="text"/> = ③ <input type="text"/>			
(à reporter ligne e ci-dessus)			

C NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (voir notice)						
1	Ouvriers non qualifiés 2	Ouvriers qualifiés 3	Employés 4	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires 5	Ingénieurs et cadres 6	TOTAL 7
PLAN DE FORMATION						
• Stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur	Hommes ②					
	Femmes ③					
	Total ④					
• Stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation	⑤					
• Nombre de bilans de compétences pris en charge par l'employeur	⑥					
• Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur	⑦					
• Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation	⑧					
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION						
• Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé	⑨					
• Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence	⑩					
• Nombre de bilans de compétences pris en charge par un organisme paritaire agréé	⑪					
• Heures de stage prises en charge	⑫					
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE						
• Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation	⑬					
• Nombre de bénéficiaires de contrats emploi-solidarité ou de retour à l'emploi	⑭					
• Heures de stages prises en charge au titre de contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation	⑮					
• Heures de stages prises en charge au titre de contrats emploi-solidarité, de retour à l'emploi ou de contrats locaux d'orientation	⑯					

D RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR ÂGE ET PAR SEXE (voir notice)						
		Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Nombre de stagiaires	Hommes ①					
	Femmes ②					

F EXCÉDENTS REPORTABLES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)			
ANNÉE D'ORIGINE DES EXCÉDENTS DE DÉPENSES 1	EXCÉDENTS DE DÉPENSES REPORTABLES SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1992 2	EXCÉDENTS DE DÉPENSES MENTIONNÉES COLONNE 2 EFFECTIVEMENT IMPUTÉS SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1992 3	SOMMES RESTANT À IMPUTER SUR LA PARTICIPATION SUR L'ANNÉE 1993 (col. 2 - col. 3) 4
1990	a)	c)	
1991	b)	d)	
1992	»	»	e)
		TOTAL	
CRÉDIT D'IMPÔT-FORMATION			
③ <input type="text"/> — ② <input type="text"/> = ③ <input type="text"/>			
(à reporter ligne e ci-dessus)			

CEREQ
Dépôt légal 3^e trimestre 1996

En 1993, les dépenses réelles de formation professionnelle continue (FPC) déclarées par les entreprises en France sont supérieures à l'obligation légale (1,5%) et s'élèvent à 3,29% de la masse salariale. Elles semblent désormais bien installées au delà des 3%. La croissance de l'effort de formation tend à se ralentir, ce qui confirmerait les données semi-définitives de 1994 (3,27%).

En fait, plus de la moitié des entreprises se situent sous le seuil de l'obligation légale. Ces disparités renforcent les inégalités entre les catégories socioprofessionnelles, leur sexe, leur âge et se conjuguent généralement avec la taille de l'entreprise ou l'influence du secteur."

Par delà les fortes disparités intersectorielles, on notera le niveau élevé des taux de participation financière et des taux d'accès à la formation dans chacun des secteurs. Ces derniers se situent pratiquement tous au-delà de l'obligation légale. En outre, apparaissent des logiques fortes entre la structure de la main-d'oeuvre et l'importance du recours à la formation continue."

L'effort de formation dans les régions progresse mais des fortes disparités persistent."

Ce volume présente des informations de référence sur les dépenses et l'accessibilité de la formation en entreprise, croisant par exemple secteurs, tailles d'entreprise et catégories socioprofessionnelles.

ISBN : 2-11-089362-1

ISSN : EN COURS

**CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS**

10, Place de la Joliette
BP 176 13474 Marseille Cedex 02
Tél. : (16) 91 13 28 28 / Fax. : (16) 91 13 28 80